

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 26° SEANCE

Séance du Jeudi 28 Novembre 1974.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MERIC

1. — Procès-verbal (p. 2106).
2. — Loi de finances pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2106).

Affaires étrangères :

MM. Gustave Héon, rapporteur spécial ; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; André Colin, président de la commission des affaires étrangères ; Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance.

3. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (2120).
4. — Loi de finances pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2120).

Affaires étrangères (suite) :

MM. Michel Kauffmann, Pierre Marclhacy, Pierre Croze, Pierre-Christian Taittinger, Auguste Pinton, Jacques Duclos, Pierre Giraud, Dominique Pado.

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

MM. Jean Périquier, Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Pierre Giraud.

5. — Communication du Gouvernement (p. 2139).
M. Etienne Dailly.
6. — Loi de finances pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2139).

Affaires étrangères (suite et fin) :

Sur les crédits :

Titre IV :

Amendement n° 40 de M. Paul d'Ornano. — MM. Paul d'Ornano, Serge Boucheny, Marcel Champeix, Gustave Héon, rapporteur spécial, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères ; Francis Palmero, Jacques Habert, Pierre Carous, Etienne Dailly. — Adoption au scrutin public.

Amendements n° 49 rectifié de M. Jean Sauvage et 50 rectifié de M. Jacques Pelletier. — MM. Francis Palmero, Jacques Pelletier, le rapporteur spécial, le ministre, le rapporteur général, Maurice Schumann, Serge Boucheny, Auguste Pinton. — Adoption au scrutin public.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 2144).

8. — Dépôts de rapports (p. 2144).

9. — Ordre du jour (p. 2144).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 98 et 99 (1974-1975).]

Affaires étrangères.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Héon, rapporteur spécial.

M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des affaires étrangères, qu'au nom de la commission des finances j'ai l'honneur de rapporter devant vous, ne me permet pas, je le regrette, de manifester une particulière satisfaction.

Il s'agit d'un budget de pénurie. Il s'élève à 2 743 millions contre 2 450 millions en 1974, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100 alors que le budget général de l'Etat augmente, lui, de 17 p. 100 environ.

Ce qui est encore plus caractéristique, c'est la part qui lui est réservée dans le budget général : elle n'est que de 1,06 p. 100. En 1954, elle était de 1,60 p. 100 ; voilà dix ans, de 1,24 p. 100 et, l'an dernier, de 1,1 p. 100. Nous assistons donc à une dégradation régulière et — il faut bien le dire — très regrettable de la part et de la considération qui lui sont réservées. La comparaison avec les budgets des ministères des affaires étrangères d'un certain nombre d'autres pays, en particulier des pays voisins, nous est également défavorable dans la plupart des cas, les budgets des affaires étrangères se situant autour de 2 p. 100 du budget de l'Etat.

Ce budget, mes chers collègues — je me permets de vous le rappeler — doit couvrir toutes les attributions du ministère, qu'il s'agisse de l'administration centrale, c'est-à-dire du quai d'Orsay et ses satellites, de nos services à l'étranger, de nos relations culturelles, scientifiques et techniques, de notre coopération culturelle, de l'aide au développement, de nos contributions aux organisations internationales et, enfin, de l'aide militaire.

Domaine très vaste qui couvre le monde tant sur le plan de l'action diplomatique pure que sur son nécessaire accompagnement.

Les dépenses ont été modulées par destination : celles qui sont affectées aux moyens des services s'inscrivent en augmentation pour 13,6 p. 100 alors que celles qui s'appliquent aux interventions publiques n'atteignent que 11,4 p. 100.

Les dépenses en capital sont les grandes sacrifiées. Les autorisations de programme subissent, par rapport à l'an dernier, une diminution de 16,7 p. 100, les crédits de paiement étant en faible progression, de 3,6 p. 100.

Les dépenses ordinaires, c'est-à-dire de fonctionnement, sont donc très relativement privilégiées étant donné qu'elles augmentent moins que l'ensemble du budget de l'Etat.

L'effort de compression porte sur les interventions publiques, c'est-à-dire sur les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, sur la coopération et sur les contributions internationales.

Vous trouverez, dans mon rapport écrit, les informations concernant les dotations des différents chapitres et articles qui y sont consacrés.

Ces dotations ont été déterminées en fonction des choix et des priorités décidés. Les économies résultent des options arrêtées au conseil des ministres du 24 juillet dernier. Elles se traduisent, au niveau du ministère des affaires étrangères, par un abattement de 50 millions sur le chapitre des contributions internationales obligatoires et de 13,66 millions sur les autres chapitres du budget. Ces impératifs ont nécessité des redistributions et des transferts très notables des dotations existantes.

Quelques commentaires sur les crédits consacrés aux dépenses ordinaires.

Ceux de l'administration centrale s'élèvent à 15,6 millions, soit 14 p. 100 du budget au titre des mesures acquises et 6,7 millions au titre des mesures nouvelles, dont plus de la moitié correspondent à des ajustements aux besoins engendrés par la hausse des prix. La création de quelques emplois ne modifie pas l'effectif global de l'administration centrale, qui s'élève à 943 agents, dont 555 titulaires et 388 contractuels. Ce dernier nombre peut faire prévoir que des problèmes seront posés dans un proche avenir. Nous devons noter également que pour le parc automobile, qui se compose de 31 véhicules de tourisme et 17 véhicules utilitaires, le crédit demandé, de 1 400 000 francs, a été réduit à 250 000 francs. C'est là un exemple de la rigueur des économies pratiquées.

Au titre des dépenses d'équipement, un crédit d'un million est proposé pour l'entretien des immeubles. Un certain nombre d'opérations immobilières prévues et souhaitées par le ministère sont différées. Il s'agit, en particulier, de l'extension de l'annexe de Nantes, de la création d'un dépôt d'archives, de la transformation de la cabine haute tension du quai d'Orsay et de la transformation de locaux pour l'automatisation du chiffre.

Pour les mêmes raisons sont retardées la mise en place d'un circuit avec machines à chiffrer entre Paris et Tokyo, entre Paris et l'Amérique du Sud, de même que la réalisation de la liaison Paris—Rome en duplex ainsi que l'achat de machines cryptophoniques à haute sécurité.

Pour les services à l'étranger, les crédits inscrits résultent de l'addition de crédits nouveaux et de transferts internes au budget. Dix-sept emplois nouveaux sont prévus — cinq secrétaires et douze sténodactylographes — ainsi que des améliorations individuelles portant sur soixante-dix emplois.

Les crédits affectés au renforcement de la sécurité dans les postes s'élèvent à 3 620 000 francs. La prise d'otages à l'ambassade de France à La Haye a brutalement confirmé cette nécessité d'assurer la sécurité de nos diplomates et de leurs services.

Mis au point voilà trois ans, le plan comporte deux volets. La mise en place de gardes de sécurité — 330 emplois devaient être créés entre 1972 et 1976, à raison de 66 par an, auxquels seraient affectés des personnels en provenance de la gendarmerie nationale — et la mise en place d'installations techniques assurant le secret des contacts : une quarantaine de cages de Faraday et une vingtaine de chambres sourdes.

Depuis 1972, cent emplois de garde ont été créés et douze postes ont été dotés d'installations de sécurité ; c'est-à-dire qu'au bout de trois ans le coefficient d'exécution du plan n'est que de 30 p. 100.

Le budget pour 1975 ne comporte pas de création de postes de garde de sécurité ; le crédit prévu ne prévoit que la poursuite des installations de sécurité matérielle.

Pour les autres dépenses de fonctionnement et de matériel, les crédits sont consacrés à l'ajustement des rémunérations des personnels en poste à l'étranger, aux frais de déplacement et au transport des mobiliers.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner devant vous au cours de mes précédents rapports — et il semble que le ministère en ait pris conscience — d'importantes économies pourraient être réalisées si les appartements de fonction des personnels en service à l'étranger étaient équipés d'un mobilier adéquat.

Ce crédit couvre également les loyers des immeubles.

Malgré certaines acquisitions, le crédit inscrit reste très important : 25 millions. Nous ne pouvons que confirmer également notre demande, souventes fois réitérée, de voir pratiquer une politique de construction ou d'acquisition immobilière qui serait à moyen et à long terme génératrice d'économies.

L'augmentation du crédit pour le parc automobile ne permettra pas de poursuivre l'équipement en moyens de transport de nos ambassades. Elle sera vraisemblablement absorbée par la hausse des coûts d'entretien, des carburants et des assurances, le parc des véhicules à l'étranger s'élevant à 460 unités.

Les crédits d'investissement en autorisations de programme sont destinés à la construction de notre chancellerie à Moscou, qui semble présenter quelques difficultés. Dans l'état actuel des choses, le ministère des affaires étrangères n'est pas en mesure de savoir quel sera, sur la base d'un devis initial de 40 millions de francs, le coût final de l'opération, compte tenu de la hausse des prix de construction.

Les crédits de paiement sont destinés à des constructions et acquisitions à Djedda, Lagos, Madrid, Tananarive, Washington et Yaoundé.

L'étude du projet de budget nous a conduits à constater pour ce chapitre des reports importants. Il résulte des explications fournies par le ministère des affaires étrangères que les crédits reportés provenaient de l'ouverture, dans les derniers jours de 1973, par la loi de finances rectificative, d'un crédit supplémentaire de 38 millions de francs.

Ces crédits ont été utilisés à des opérations immobilières dont vous trouverez la liste explicative dans mon rapport écrit et qui se situent à Madrid, Yokohama, Lagos, Brasilia et Tananarive.

Dans le même ordre de préoccupations, mon rapport écrit mentionne également les acquisitions de terrains, d'immeubles, ainsi que les constructions qui devraient figurer dans les objectifs d'une politique immobilière à long terme. Cette longue énumération donne la mesure des moyens que nécessiterait la mise en œuvre d'une telle politique.

Pour la presse et l'information, on enregistre une très modeste progression de 5,2 p. 100. La quasi-totalité des crédits est gérée par la direction des services d'information et de presse qui, contrainte de réduire ses interventions et plutôt que de procéder à une augmentation uniforme de 5 p. 100, a préféré faire des choix, en considérant que la diffusion rapide de l'information de qualité était prioritaire.

Toutes les ambassades et les principaux consulats bénéficieront d'un abonnement à l'A. F. P. et recevront, aussi rapidement que possible, les principaux titres de la presse française, ainsi que de courtes notes d'informations. Il en résultera des difficultés pour certaines associations de journalistes qui étaient subventionnées pour maintenir en vie certains organes de presse d'expression française à l'étranger.

La disparition de l'O. R. T. F. va, par ailleurs, poser des problèmes pour l'attribution des 55 millions de francs de subventions. La commission des finances du Sénat vous demande, monsieur le ministre, d'être tenue informée des décisions qui seront prises dans ce domaine si important pour assurer la diffusion et la défense de la pensée et de la culture françaises à l'échelle mondiale.

Les dépenses d'investissement sont créditées pour un million de francs en autorisations de programme, pour l'équipement du réseau de radiotélétype des services de presse et d'information, dotation qui correspond au renouvellement tous les sept ans de l'ensemble des matériels.

Il eut été souhaitable d'équiper de ce matériel certains de nos postes, en particulier Abou Dhabi, Doha, Sanaa, Fidji, Manama, Mascate, Victoria, Katmandou, pour la somme modeste de 320 000 francs, ce qui n'est pas prévu.

Pour les relations culturelles, scientifiques et techniques, les crédits, qui passent de 375 à 436 millions de francs, ne pourront que pourvoir au maintien des moyens existants.

Nous notons 2 millions de francs d'économies qui sont obtenues par la suppression de 30 emplois dans les lycées du Maroc, conséquence du repli de nombreuses familles françaises sur la métropole. C'est une mesure purement circonstancielle qui ne modifie pas notre action pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger.

La suppression de deux postes dans les services culturels et scientifiques correspond à un resserrement du dispositif d'intervention.

Pour l'action internationale, il faut signaler une très modeste augmentation des crédits de 6,5 p. 100, partiellement gagée d'ailleurs par 2 millions de francs d'économie, qui traduisent des tournants pris dans certains domaines, et par une diminution de 1,5 million de francs pour les moyens de diffusion culturelle. On renonce aux traditionnelles expositions documentaires et on freine l'équipement des cinémathèques, compte tenu de l'effort accompli ces dernières années.

Il convient de mentionner également une économie sur certaines opérations de coopération scientifique, en particulier en Amérique latine au titre du plan calcul. Les difficultés de pénétration au Brésil notamment réduisent la portée de nos accords de coopération pour l'informatique.

On enregistre également des économies par resserrement de notre dispositif d'action culturelle en Europe occidentale.

Une reconversion des instituts et des centres culturels français a été annoncée en 1970. Les cours traditionnels de français à des publics différenciés sont remplacés ou complétés, suivant les cas, par des cours visant les cadres nationaux administratifs, scientifiques et techniques, en même temps qu'un effort important est fait pour la formation des professeurs de français.

Nous avons actuellement 18 établissements en République fédérale d'Allemagne et 7 en Italie, qui constituent un ensemble lourd et difficilement adaptable aux orientations nouvelles. Il est prévu la fermeture des centres de Manheim et de Tubingen.

En ce qui concerne les opérations immobilières, 16 millions de francs sont prévus pour la remise en état ou les aménagements de nos établissements en Yougoslavie, Iran, Equateur, Turquie, Brésil, Indonésie et à Washington. Un certain nombre d'établissements de l'Alliance française seront également aidés pour leur remise en état ou leur extension en Australie, au Chili, en Colombie, en Ethiopie, au Mexique, au Venezuela.

Les reports importants — 11 millions de francs sur ce chapitre pour lesquels nous avons demandé des explications — sont motivés par les difficultés rencontrées sur place, particulièrement pour les établissements à vocation de culture qui ne jouissent pas des privilèges diplomatiques, par les longues négociations avec les autorités locales, ainsi que par la diligence des entreprises étrangères très variable selon les pays.

En ce qui concerne la coopération culturelle, scientifique et technique, l'augmentation des crédits de 14,2 p. 100 est justifiée par celle de la rémunération des coopérants et celle des bourses et des tarifs de transports.

Une économie de 5,7 millions de francs porte sur la diminution du crédit « missions - invitations », sur la reconversion de la coopération d'assistance en coopération de formation et sur l'arabisation de l'enseignement à la faculté de Rabat qui a conduit à diminuer de trente-six le nombre des coopérants. Enfin, l'achèvement d'une opération concernant la marine marchande au Pérou et de la fin de la mise en place de matériel océanographique en Corée du Sud, ont arrondi ces économies.

En ce qui concerne les dépenses en capital, on constate là encore une limitation des moyens affectés à l'aide au développement. Les crédits devraient toutefois assurer une aide culturelle prévue pour Tunis, pour la mise en place d'une école normale supérieure pour l'Indochine, en Haïti, pour la mise en place d'instituts de formation professionnelle et pour la création d'un I. U. T. à Caracas.

Les crédits d'aide au développement sont diversifiés dans leur destination, ils vont à l'agriculture et à la recherche agricole en Tunisie, au Maroc, au Nigéria, en Ethiopie, au Ghana, au pétrole en Libye, aux télécommunications en Syrie, à la télévision au Laos, à la santé publique en Indochine.

Les chapitres concernant les contributions internationales étaient, dans les années passées, en forte augmentation d'un exercice sur l'autre. Il y a, pour 1975, une augmentation de

5,7 p. 100, ce qui représente un tassement très sérieux des crédits. C'est effectivement dans cette partie du budget que l'effort d'économie a été le plus rigoureux. Ces contributions internationales représentent régulièrement un peu plus d'un cinquième du budget.

On peut évaluer à près de 100 millions de francs la limitation apportée à la croissance du volume global de nos contributions internationales en 1975. Ces économies affectent essentiellement les dépenses vers l'O. N. U. et les organismes qui en dépendent.

Sans doute — M. le ministre nous le confirmera peut-être — estime-t-on que doit intervenir une redistribution des participations à la suite de l'augmentation des prix du pétrole. La quote-part des pays de l'O. P. E. P., dans le financement de l'O. N. U., n'est que de 1,26 p. 100, alors que celle de la France est de 5,86 p. 100, celle de la République fédérale d'Allemagne de 7,1 p. 100 et celle de la Grande-Bretagne de 5,31 p. 100.

Il en est de même pour les participations comparées au programme des Nations Unies pour le développement (P. N. U. D.) auquel les pays de l'O. P. E. P. participent pour 4,5 millions de dollars, la France pour 10 millions de dollars, la Grande-Bretagne pour 22,5 millions de dollars et l'Allemagne pour 25,5 millions de dollars. Ces précisions peuvent surprendre dans la conjoncture actuelle et justifient certaines réticences.

Il me reste à dire quelques mots sur l'aide militaire. Les dotations prévues à ce titre sont inchangées depuis 1973, ce qui signifie une diminution de notre action dans ce domaine et une réduction des effectifs de nos coopérants militaires.

Les pays d'Afrique du Nord et le Laos sont les principaux bénéficiaires de notre assistance. Les ventes de matériels nous imposent des charges supplémentaires, notamment pour l'assistance technique, c'est le cas des ventes en Amérique du Sud, en Libye et en Arabie Saoudite.

Je viens de vous livrer, avec quelques courts commentaires, les aspects techniques du budget des affaires étrangères.

Je voudrais, pour terminer ce rapport, vous faire part, monsieur le ministre, des réflexions et recommandations de la commission des finances.

Celle-ci a d'abord noté, avec satisfaction, l'effort d'économies qui a été réalisé, qui porte sur des dépenses non indispensables et qui vise à une plus grande efficacité dans l'emploi des crédits.

Elle a constaté, avec regret, que le budget du ministère des affaires étrangères subit, plus que la plupart des autres budgets, le poids de la conjoncture. Les mouvances de tous ordres, dans tous les pays, requièrent une plus grande présence de nos représentants dans le monde et il est nécessaire de leur en fournir les possibilités.

La commission a demandé la remise en ordre de la gestion de nos établissements d'enseignement à l'étranger, gestion qui a fait l'objet d'observations de la Cour des comptes.

Elle réitère son souhait, déjà formulé dans les rapports précédents, d'un redéploiement du dispositif de notre action culturelle et de coopération scientifique et technique, toujours trop axée sur les pays du Maghreb qui bénéficient de 50 p. 100 des crédits, de 70 p. 100 des effectifs, et d'une orientation vers la formation des éducateurs qui devra se substituer à l'enseignement direct.

Elle regrette le retard important pris dans la réalisation du plan Racine et dans la mise en place des moyens de sécurité dans nos ambassades et souhaite vivement que ces programmes soient menés le plus rapidement possible à leur terme.

Vous aurez sûrement remarqué, monsieur le ministre, que ces réflexions ont été formulées avec mesure et diplomatie. (*Soupires.*)

M. Auguste Pinton. C'est bien naturel dans un tel débat.

M. Gustave Héon, rapporteur spécial. Il doit en être ainsi s'agissant du budget des affaires étrangères. Cela ne saurait toutefois diminuer la volonté très arrêtée de la commission des finances de voir donner à notre pays les moyens logistiques nécessaires et suffisants à son rayonnement dans le monde.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances soumet, avec un avis favorable, ce budget à l'attention du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget des affaires étrangères donne essentiellement lieu à un important débat de politique internationale. Et, le 19 novembre, vous nous l'avez vous-même annoncé, monsieur le ministre, pour aujourd'hui.

Dans ces perspectives, la commission des affaires étrangères ne pouvait qu'accueillir favorablement la nette recommandation de caractère général, de M. le président du Sénat et de MM. les présidents de nos commissions permanentes, de s'exprimer selon sa compétence.

Mais nous ne saurions minimiser le sens et la valeur du document budgétaire.

Au nom de la commission des finances, M. Héon l'a analysé, explicité, et commenté avec rigueur et pertinence. Je ne le répéterai pas.

Dans mon rapport écrit, j'ai noté avec inquiétude la faible progression de ce budget, de 2 449 533 433 francs en 1974 à 2 742 959 677 francs en 1975, soit 11,9 p. 100 contre 17 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat. Plus particulièrement, les titres relevant de ma qualité de rapporteur pour les affaires étrangères s'élèvent à 1 398 millions de francs.

Dans ces limites trop étroites, vous maintenez, tant bien que mal, des crédits normaux de fonctionnement à l'administration centrale et aux services extérieurs. Mais vous renoncez, non sans servitudes onéreuses, au développement nécessaire et au renouvellement des immeubles qui abritent nos postes diplomatiques et consulaires. Leur sécurité est médiocrement assurée. La récente agression de La Haye l'a sérieusement rappelé.

Si les affaires culturelles et techniques ne paraissent que très relativement moins mal partagées, je dois renouveler mes craintes les plus vives, déjà exprimées devant la commission, de la suppression de nos émissions sur ondes courtes vers l'étranger, sans considération pour le soutien de l'enseignement et de la diffusion de la langue française et pour les programmes-relais des radios et télévisions de certains pays, par exemple en Amérique latine. Nous présenterez-vous au moins, au plus tôt, un plan de réaménagement bien étudié de ce service ?

En revanche, l'accueil et l'assistance aux réfugiés étrangers sont sensiblement accrus et passent de 8 950 000 francs à 12 050 000 francs.

Les inadaptations les plus sensibles concernent sans doute nos contributions obligatoires et bénévoles aux organisations internationales. Il faut y être très attentif.

A la vérité, il n'est pas normal que les pays de l'O. P. E. P. contribuent pour 1,26 p. 100 au financement de l'O. N. U., tandis que la part de la Grande-Bretagne ressortit à 5,31 p. 100, celle de la France à 5,86 p. 100 et celle de l'Allemagne fédérale à 7,1 p. 100. Au programme des Nations-Unies pour le développement, ces cotisations varient du simple pour l'O. P. E. P. au double pour la France et au quintuple pour la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

La situation de fait actuelle doit conduire à aménager le mode de calcul des cotisations et à ne pas trop exclusivement le fonder sur le P. N. B.

Ces concours vont lourdement s'accroître. Il faut donc les rendre raisonnablement supportables.

Le rapport du 27 septembre au fonds d'urgence de l'O. N. U. ne prévoit-il pas que trente-deux pays sous-développés, les plus durement victimes de surcroît de la crise énergétique, sont exposés à un désastre économique et, dans certains cas, à la famine ? Et puis il faudra mettre en œuvre les décisions prises à la conférence des Nations Unies sur l'alimentation, conférence qui vient de s'achever à Rome.

Votre budget, vos services, monsieur le ministre, sont les moyens de votre politique ou, plus exactement, de la politique du Gouvernement.

Mon rapport écrit analyse les principaux événements diplomatiques de l'année écoulée. Je les évoquerai ici dans la seule mesure nécessaire à l'intelligence des questions que j'ai mandat de vous poser.

Le 6 novembre 1973, à l'initiative de la France, les neuf pays membres du Marché commun, péniblement tenus à l'écart du règlement de Genève, condamnent toute acquisition de territoires par la force, affirment le droit de chaque Etat du Proche-Orient de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues et invoquent « les droits légitimes des Palestiniens ».

Dans les temps qui s'ensuivent, cette solidarité européenne est mis à rude épreuve par la crise pétrolière et, notamment, par le renchérissement du prix du brut par les Etats arabes.

Le 13 février de cette année, la France refuse de s'associer à ses huit partenaires du Marché commun pour promouvoir avec les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Norvège, soit 12 nations, une agence internationale destinée à régler la pénurie, développer toutes ressources supplémentaires d'énergie et préparer une négociation avec les pays producteurs. Le 18 novembre, cette agence, non plus de douze mais de seize pays, s'est constituée sous la présidence d'un haut fonctionnaire belge. Les Etats-Unis y disposent à peu près d'un tiers des suffrages.

Parallèlement, la France cherche à organiser une concertation euro-arabe et, le 24 octobre, le président de la République a proposé la réunion d'une conférence internationale tripartite sur l'énergie. Dans l'esprit du Gouvernement, ces deux initiatives auraient le mérite d'éviter une confrontation entre groupes de participants.

Monsieur le ministre, vous montrez présentement une remarquable assurance dans cette distinction et dans ce jugement.

Y a-t-il une irréductible incompatibilité entre le groupe des Seize et la conférence internationale que vous projetez et où les premiers seront, du reste, largement sinon tous représentés ? Dans l'affirmative, ne faudrait-il pas craindre de nouveaux désaccords avec nos huit partenaires du Marché commun ?

Le 24 octobre, M. le président de la République déclarait : « Sur l'énergie, il est d'abord indispensable qu'existe une attitude commune de l'Europe des Neuf ». Est-ce à dire que votre politique de concertation, légitime et obstinée, devra aussi se manifester un jour par une réelle solidarité communautaire parmi les Seize ? Y êtes-vous encouragé, ou non, par votre heureux succès à tous égards, à l'égard du fonctionnement de l'O. T. A. N. comme à l'égard de la cohésion de l'Europe des Neuf, dans la rédaction de la déclaration atlantique du 19 juin à Ottawa ?

Dans tout engagement d'envergure, nous devons compter sur la valeur de la politique européenne. Mais comment ne pas éprouver une amère mélancolie en songeant à tant de résolutions prises à La Haye, à Copenhague ou à Paris et restées sans effet décisif ?

J'ai noté dans mon rapport écrit : « L'union douanière et la politique agricole commune que l'on croyait définitivement établies, sont remises en cause par les distorsions de plus en plus prononcées entre les économies et les monnaies de tous les partenaires ».

L'acquis communautaire n'est-il pas gravement menacé ? Le grand débat ouvert ici même il y a une semaine me dispense d'un long développement. A mon avis le président André Colin, est allé au vrai problème lorsqu'il a soutenu que « l'union douanière ne pourra survivre sans l'union économique et monétaire et celle-ci sans l'union politique ».

Vous ne manquez pas de signaler, à bon droit, monsieur le ministre, l'intérêt de la prochaine conférence au sommet voulue par le Président de la République et que j'analyse dans mon rapport écrit.

Je suis de ceux qui forment des vœux fervents pour son plein succès. Mais ne vous semble-t-il pas urgent d'orienter tous vos efforts pour donner à l'Europe cette unité, cette solidarité vitales résumées dans la formule du président Colin ? Hors de ces principes et de cette volonté, ce grand dessein de notre temps ne serait-il pas voué à l'échec et l'attente et l'espérance des peuples bafouées ?

A l'évidence, d'autres problèmes importants se posent collectivement, au-delà de l'Europe des Neuf, à l'ensemble de l'Europe géographique. C'est afin de les traiter sur des bases définies d'un commun accord que les ministres des affaires étrangères de trente-cinq Etats ont ouvert la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe le 3 juillet 1973 à Helsinki.

Dans une seconde étape, engagée le 18 septembre 1973, à Genève, trois commissions, douze sous-commissions approfondissent les thèmes des instructions reçues, un comité de coordination veille à la cohérence des travaux.

De notables résultats ont été obtenus ou peuvent être présentés. En tout cas, d'utiles compréhensions réciproques se sont dégagées. Je le mentionne dans mon rapport écrit.

Les deux principales difficultés ont trait, d'un part, aux « mesures de confiance » de caractère militaire, c'est-à-dire à la notification préalable des manœuvres — avec invitation d'observateurs — et de mouvements majeurs de troupes et, d'autre

part, aux « mouvements et aux contacts plus libres entre personnes, institutions et organisations des Etats participants », ainsi qu'à la « diffusion plus libre et plus large des informations de toute nature ».

Un nombre appréciable d'Européens de l'Est, de l'Ouest ou neutres, qui ont placé quelques espoirs dans la C. S. C. E. — surtout les Allemands dont les familles sont séparées — seraient cruellement déçus si la conférence n'engendrait pas une Europe plus humaine.

Nous ne pouvons que souhaiter, me semble-t-il, que la France, consciente des difficultés de certains problèmes, ne ménage aucun effort pour que soient trouvées des solutions conformes à l'intérêt de tous, et que s'achève au plus tôt cette deuxième phase préparatoire à la solennelle conclusion de la négociation.

Aux dimensions mêmes de la planète, la recherche de la paix par le désarmement et dans la coopération a toujours été le beau rêve de l'humanité. Lui donnerons-nous quelque consistance dans les relations internationales ?

Déçus par tant d'ambitieux projets à portée universelle, les Etats, et d'abord les deux « supergrands », selon la terminologie courante, ont conclu d'appréciables accords partiels, les accords Salt en 1972, 1973, 1974 sur la limitation des armements stratégiques.

Antérieurement, par le traité de Moscou, le 25 juillet 1963, ils renonçaient aux explosions nucléaires, tant dans l'atmosphère que dans les fonds sous-marins. Nombre de gouvernements, dont nos partenaires européens, y ont ultérieurement souscrit à leur tour.

Si la France a signé le traité de l'Antarctique et le traité sur l'espace, elle n'a pas adhéré au traité de Moscou. Ce faisant, elle a souhaité se doter librement d'armes nucléaires jugées nécessaires à sa défense nationale.

Mais, aujourd'hui, ayant mis fin aux expériences dans l'atmosphère, jugez-vous possible, monsieur le ministre, une évolution de notre politique dans ce domaine ?

Par ailleurs, à l'initiative de nos partenaires atlantiques et à l'issue d'un accord Kissinger-Brejnev du 12 septembre 1972, une conférence recherche, à Vienne, depuis le 31 janvier 1973, la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale, plus précisément dans la zone du Benelux, des deux Allemagnes, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

Mon rapport écrit retrace les péripéties des plans, des contre-plans, proposés, opposés, mais non sanctionnés.

M. Brejnev n'a pas dissimulé son désir de tenir compte des développements de la conférence d'Helsinki-Genève pour favoriser les travaux de celle de Vienne.

En toute hypothèse, surtout si nous avons des inquiétudes, ne serait-il pas sage de nous associer à nos partenaires européens, précisément pour faire valoir plus directement notre cause et donner l'exemple d'une concertation toujours utile avec les membres de la C. E. E. ?

Monsieur le ministre, j'ai tenté d'évoquer les points essentiels de la gestion de votre département. Puis, je vous ai interrogé sur les événements internationaux majeurs pour la France.

Depuis votre désignation à la tête de la diplomatie française, vous n'avez jamais eu l'occasion de présenter au Parlement l'ensemble de votre politique.

Au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères, j'aimerais que vous saisissiez ici l'opportunité de combler une lacune. Comptez sur les sénateurs pour étendre et préciser, avec la gravité, parfois ardente, que requiert le temps présent, le champ de nos questions.

Notre place dans le monde vous crée d'éminents devoirs. Appuyez-vous sur le Parlement pour les bien remplir.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis favorable sur le budget qui nous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour les relations culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits réservés aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, dont j'ai l'honneur de vous demander le vote, représentent à peu

près la moitié du budget des affaires étrangères. Ils se chiffrent exactement à 1 334 millions de francs, soit une augmentation de 12,83 p. 100 par rapport à 1974, pourcentage inférieur, par conséquent, à l'augmentation générale du budget qui dépasse 17 p. 100.

Cependant, pour avoir une idée exacte de l'action de la France à l'étranger, il faudrait ajouter à ces crédits ceux du ministère de la coopération qui, cette année, sont discutés séparément.

Nous pouvons donc dire que l'effort de la France qui était, en 1974, légèrement supérieur à trois milliards de francs atteindra, en 1975, environ 3,5 milliards de francs. Cet effort est supérieur à celui accompli par la République fédérale d'Allemagne et par la Grande-Bretagne. La comparaison démontre que, malgré les difficultés qu'elle connaît, la France accomplit un effort très important à l'étranger.

Les orientations de ce budget ont été excellemment définies par notre rapporteur de la commission des finances. Si nous voulons maintenir les moyens, nous devons réaliser un certain nombre d'économies. Au nombre de celles-ci, je citerai : le resserrement du dispositif des établissements culturels français, notamment en Europe occidentale, Allemagne et Italie — on peut regretter une telle décision ; mais on nous assure qu'elle ne portera pas préjudice à notre action puisque elle tend à la suppression de doubles emplois — la substitution d'une exposition de qualité à des présentations de diapositives, la réorganisation des cinémathèques, la suppression de trente emplois dans les lycées du Maroc, la suppression de deux emplois d'attachés culturels, la suppression d'une aide au Pérou, au Chili et au Brésil. Toutes ces mesures nous permettront de réaliser des économies et de maintenir les possibilités de fonctionnement de nos institutions et de paiement du personnel.

Je voudrais insister un peu plus longuement sur les participations de la France aux organisations internationales. Cette année, la progression de nos contributions diminuera, nous dit-on ; il apparaît effectivement opportun de tenir compte des modifications intervenues depuis la crise du pétrole.

La participation de la France aux organisations internationales — je pense expressément à l'O. N. U. et à l'U. N. E. S. C. O. — s'élève à 5,86 p. 100 des dépenses de fonctionnement alors que la part de l'ensemble des pays pétroliers réunis dans l'O. P. E. P. est de 1,26 p. 100. Une telle situation, déjà ancienne, mérite d'être reconsidérée.

L'attitude de ces deux assemblées nous amène à nous interroger sur notre générosité. L'O. N. U. est-elle redevenue le « machin » qu'une grande voix dénonçait jadis ? Est-ce toujours une assemblée de nations civilisées qui accueille triomphalement à sa tribune un orateur portant revolver à la ceinture ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis. Est-il normal que l'U. N. E. S. C. O. soit détournée de sa vocation culturelle par une majorité qui compte des Etats qui, eux, n'acquittent aucune cotisation ?

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis. Ces questions, nous voulions les poser, car ce sont près de cent millions de francs que vous nous demandez, monsieur le ministre, en faveur de l'O. N. U. et de l'U. N. E. S. C. O. dans le budget de 1975. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Les moyens de notre action culturelle à l'étranger, ce sont, d'abord, les enseignants auxquels nous devons rendre hommage. Nous comptons 15 529 enseignants dans les établissements français à l'étranger et 7 854 sont détachés dans des institutions étrangères. A ces quelque 23 000 enseignants dépendant du ministère des affaires étrangères, il convient d'ajouter le personnel ressortissant au ministère de la coopération, soit environ 7 000 enseignants. Ainsi, avec plus de 30 000 enseignants à l'étranger, la France se situe toujours au premier rang dans le monde pour cet effort culturel. Comparativement, sachons que la Grande-Bretagne n'envoie que 6 200 enseignants à l'étranger et 2 000 volontaires.

Il faut également souligner la participation, certes faible, mais réelle, du service national actif : ce sont un millier de jeunes qui viennent accroître le nombre de nos personnels enseignants.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bonnefous avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je voudrais faire part au Sénat de ma profonde inquiétude.

J'ai constaté, à la lecture de votre très intéressant rapport, mon cher collègue, qu'actuellement les postes d'enseignants installés en Amérique Latine, où nous avons une position extrêmement forte, étaient parmi les moins nombreux. Nous constatons en tout cas un déséquilibre très affligeant avec l'Afrique du Nord ou même certains pays de l'Asie ou de l'Océanie.

Nous avons accompli un effort important, depuis de très longues années, en Amérique Latine. Cet effort ne risquerait-il pas d'être définitivement compromis dans un continent en pleine expansion démographique si nous ne décidons pas, dès l'an prochain, un vigoureux redressement ? Si l'effacement de la France se poursuivait dans ce domaine, il ne manquerait pas d'avoir d'incalculables conséquences qui ne seraient pas, croyez-le bien, exclusivement culturelles.

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis. La commission des affaires étrangères, monsieur le président, s'est longuement intéressée au problème de la répartition géographique des enseignants. J'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure.

En ce qui concerne ce millier de jeunes gens, qui, au titre du service national actif, participent à notre action à l'étranger, nous voudrions être certains qu'ils rendent bien des services utiles et qu'ils représentent dignement la France. Nous craignons qu'ils ne soient trop souvent employés comme planton ou comme chauffeur dans les ambassades ou les consulats.

Notre commission aimerait, pour satisfaire sa curiosité, étudier ce problème des affectations des jeunes du service national actif.

Les établissements publics : nous avons à l'étranger quarante lycées, trente établissements à programme français, quarante-sept établissements réservant une place privilégiée aux Français. Ils accueillent, au total, 128 000 élèves.

Toutefois, au cours de ces récentes années, nous avons eu le regret d'enregistrer la disparition, par suite du manque d'effectifs, de deux établissements du Viet-Nam, à Danang et à Natrang. En 1975, une diminution du nombre des établissements est prévue dans les pays du Maghreb.

Nous comptons également 58 instituts, avec 86 000 élèves, 91 centres culturels avec 59 000 élèves — un nouveau vient d'être ouvert à Dublin ; il existe 29 foyers culturels rattachés aux cinq centres français d'Algérie et seize instituts de recherche.

Ce bilan nous permet de constater que la France demeure le pays qui possède le plus grand nombre d'établissements à travers le monde. Il convient, d'ailleurs, d'ajouter les établissements privés auxquels, chaque année, nous tenons à rendre hommage car ils prolongent l'action de la France à l'étranger par la bonne volonté et la compétence, ce qui n'est pas très onéreux pour notre budget.

L'Alliance française s'est inscrit en tête de ceux-ci avec 1 300 comités dans le monde. Aujourd'hui, 257 000 élèves — leur nombre a progressé ; l'année dernière, de 11 p. 100 — sont intéressés par les activités de l'Alliance française auprès de laquelle le ministère des affaires étrangères détache 345 professeurs.

La Mission laïque française dispose d'établissements scolaires au Moyen-Orient. Elle scolarise 10 000 élèves, notamment, dans les émirats du Golfe Persique et dans les pays du Proche-Orient. Le ministère des affaires étrangères, lui, délègue 113 enseignants.

L'Alliance israélite universelle dispense son enseignement, dans le Proche-Orient et en Afrique du Nord, à 12 782 élèves, dans 60 établissements.

Les œuvres religieuses, tant catholiques que protestantes, disposent de plusieurs centaines d'établissements d'enseignement, de formation professionnelle, d'hôpitaux et de dispensaires et exercent leur influence notamment dans les pays du Maghreb et du Proche-Orient : cent-vingt écoles diocésaines en Algérie qui accueillent 40 000 élèves, cent établissements au Liban pour 160 000 élèves.

Ces chiffres soulignent l'importance de l'action des établissements privés à l'étranger auxquels la commission des affaires étrangères, et certainement le Sénat, voudront rendre hommage.

Nous enregistrons cette année une décision qui va au-devant de nos désirs en ce qui concerne les boursiers. En effet, le taux des bourses qui était fixé, depuis 1968, à 500 francs, 750 francs et 1 200 francs passera, à compter du 1^{er} janvier 1975, à 700 francs, 1 000 francs, 1 100 francs et 1 500 francs. Nous accordons 9 173 bourses d'études cette année, soit une augmentation par rapport à l'année dernière, et 4 130 bourses de stages. Là aussi, il convient d'ajouter à ces 13 000 boursiers ceux qui ont obtenu 5 500 bourses au titre du ministère de la coopération. On peut ainsi dire que 18 000 étrangers auront bénéficié de bourses. Là aussi, la République fédérale d'Allemagne, avec 14 000 bourses, et la Grande-Bretagne, avec 13 000 bourses, arrivent après la France.

Tous les rapporteurs précédents ont souligné le grave problème des relations avec l'O. R. T. F. et de l'action culturelle de la France par les moyens audiovisuels à l'étranger.

L'année dernière, vous vous en souvenez, mes chers collègues, notre commission avait déposé un amendement sur l'incohérence qui présidait au fonctionnement de cette direction qui a changé douze fois de directeur en vingt ans. Le ministre des affaires étrangères avait d'ailleurs abondé dans notre sens et, effectivement, cette année, la direction générale n'existe plus. Mais nous avons l'impression de nous trouver devant un néant et notre commission s'est beaucoup inquiétée de ce problème.

M. le secrétaire d'Etat à l'information a acquiescé bien volontiers à notre demande de l'entendre. Mais nous aimerions savoir de vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, quelles sont vos intentions, car si M. le secrétaire d'Etat à l'information peut nous faire connaître les moyens techniques qu'il met à votre disposition, il est bien évident qu'il appartient au ministre des affaires étrangères et au Gouvernement en général de redéfinir notre politique dans ce domaine. Qui voulons-nous toucher à la surface du globe et que voulons-nous lui dire ? Je crois que cela reste à préciser à l'occasion des nouveaux rapports qui doivent s'instituer entre le ministère des affaires étrangères et les organismes de l'O. R. T. F.

Nous nous inquiétons aussi de savoir si la continuité des opérations de diffusion des programmes sera assurée car, dans quelques semaines, nous serons au 1^{er} janvier. La D. A. E. C. va disparaître. Or, une information nous a appris qu'un comité devait être constitué au ministère des affaires étrangères pour s'occuper de ce problème. Nous souhaiterions connaître vos intentions à ce sujet.

Ce n'est pas la suppression de quelques bureaux de l'O.R.T.F. à l'étranger qui vaut réforme profonde. La quasi-totalité des postes de correspondants de radio va être supprimée. Le bureau de production de New York sera fermé au profit de deux bureaux d'information à Washington. Je suppose que notre collègue M. Habert vous en parlera tout à l'heure. De même seront fermés les bureaux de Rio de Janeiro, de Tokyo et d'Abidjan. En ce qui concerne le bureau de Rio de Janeiro, mon observation rejoint celle de M. le président de la commission des finances.

En définitive, vous nous demandez de voter, les yeux fermés, le crédit de 55 millions de francs qui représente la somme versée l'an dernier pour l'O. R. T. F. Cette somme, sur les 144 millions de francs consacrés à l'action de la France à l'étranger par l'O. R. T. F. représente le tiers des dépenses. Nous voterons volontiers ces crédits, car une certaine continuité est nécessaire. Mais nous voudrions bien savoir quel usage vous allez en faire.

Quant à la francophonie, elle nous paraît bien se comporter en cette année 1974. Le budget de l'agence de coopération francophone passera, l'an prochain, à 25 645 000 francs. La France assume à peu près 45 p. 100 des dépenses de cette agence qui fut créée en 1970.

Voici quels sont, cette année, les quelques points forts de l'action de la francophonie.

C'est d'abord le succès du premier festival francophone de la jeunesse qui s'est déroulé à Québec en août dernier. Deux mille athlètes venus de vingt-cinq pays, membres de l'agence francophone, se sont produits devant un million de spectateurs. Par ailleurs, le français est devenu, cette année, la seule langue officielle du Québec.

Nous soulignons également l'importance de l'association internationale des parlementaires de langue française qui s'est réunie à Bruxelles en 1974. A cette occasion, d'excellentes choses ont

été dites sur la francophonie, mais le plus important, à mon avis, est de noter que les parlementaires francophones sentent qu'ils resteront impuissants à conserver au français sa qualité de langue transnationale s'ils n'ont, au préalable, participé à la solution des grands problèmes mondiaux qui sont la faim, la santé, l'hygiène, le logement, l'emploi. Ainsi, pour tous ceux qui à l'étranger aiment la France, et qui pratiquent sa langue, le français est, selon la formule de l'abbé Grégoire, la langue de la liberté.

Enfin, nous avons noté que, le 21 août dernier, à l'occasion de la réunion du conseil des ministres, le Président de la République avait souhaité que s'engage une réflexion sur les problèmes de la francophonie qui, disait-il, prêtent quelquefois à des équivoques. Il ajoutait que la francophonie n'était pas le développement massif de la langue française, mais sa préservation comme véhicule culturel et de formation permettant notamment l'apprentissage de notre langue par des cadres supérieurs de pays étrangers. Nous répondons à cet appel et notre commission des affaires étrangères serait heureuse de pouvoir un jour se livrer à cette réflexion que recommande le Président de la République.

J'en arrive à quelques observations de caractère général.

En conclusion, je crois qu'il convient de savoir et, par conséquent, de dire que la France demeure le premier pays du monde pour le nombre d'établissements et d'enseignants à l'étranger et pour l'accueil de boursiers étrangers. On peut être mécontent, souligner des insuffisances, mais lorsqu'on compare notre effort à celui des autres pays, on constate que nous sommes les premiers au monde dans ce domaine et il faut le dire.

La répartition géographique des dépenses demeure déséquilibrée et nous le regrettons. En effet, 41,81 p. 100 des crédits seront réservés en 1975 aux pays du Maghreb. Cette proportion, loin de diminuer augmente légèrement puisque l'année dernière, elle était de 41,37 p. 100. Le personnel détaché dans ces pays s'élève encore à plus de 70 p. 100. Comme toujours, le Maroc est la partie prenante la plus importante. Il nous semble, par conséquent, que nous sommes pour ce pays, encore très loin des objectifs fixés par la convention de janvier 1972.

Ajoutons que les Etats du Maghreb devraient désormais, grâce à l'augmentation du prix des matières premières, pouvoir consentir un effort plus important, ce qui nous permettrait de reconsidérer notre implantation dans le monde et de fortifier notre position, par exemple, en Amérique latine, comme le demandait M. le président Bonnefous, tout à l'heure. Je crois que, dans ce domaine, nous devrions secouer la routine et nous adapter aux évolutions politiques. Par exemple la Grèce revient à la démocratie ; il faudrait qu'immédiatement notre action culturelle fût plus bienveillante et plus généreuse à l'égard de ce pays.

De même, il faut considérer que psychologiquement, dans certains pays africains, on risque de connaître un phénomène de rejet si les coopérants restent trop nombreux et trop voyants.

Enfin, se pose, une fois de plus, le problème, je ne dirai pas de la dualité, mais du partage des responsabilités entre les services du Quai d'Orsay et ceux de la rue Monsieur, car il y a un peu de confusion dans notre action. Il est toujours bon d'ajouter les efforts du ministère de la coopération à ceux du ministère des affaires étrangères.

Nous relevons que 20 p. 100 seulement des crédits de la direction générale des relations culturelles sont consacrés à la coopération technique et scientifique. Nous pensons qu'il faudrait renforcer notre action dans ce domaine, car on compte 35 p. 100 de professeurs pour toutes les disciplines de cet ordre, contre 32 p. 100 pour la littérature française.

On compte également 64 p. 100 de professeurs d'enseignement secondaire général contre 8 p. 100 seulement de professeurs d'enseignement secondaire technique.

Beaucoup de nos collègues s'inquiètent de cette situation. Elle tient aux structures françaises elles-mêmes qui poussent à cette forme d'enseignement général, alors que nous risquons de former des intellectuels plutôt que les techniciens indispensables pour les pays que nous voulons aider.

Enfin il ne faudrait pas oublier que la construction européenne a des exigences et que c'est d'abord avec les pays qui sont à nos portes qu'il conviendrait de développer les échanges culturels, de développer le bilinguisme, notamment dans les régions frontalières. C'est pourquoi nous voyons avec quelque inquiétude cette année supprimer des instituts en Allemagne et en Italie.

Nous avons également jeté un regard sur la liste des 140 associations de la loi de 1901 dont le relevé figure dans le rapport de M. Marette à l'Assemblée nationale. Ces subventions nous paraissent réparties, selon des critères tout à fait incompréhensibles, à des groupements dont on se demande ce qu'ils viennent faire dans cette liste. Lorsqu'on voit le bouddhisme, la Croix-Rouge et même les collectivités locales subventionnés au titre du ministère des affaires étrangères, on peut penser que c'est là une sorte de fourre-tout.

Quant à l'aide accordée aux groupes d'amitié, on se demande pourquoi un seul pays reçoit une subvention aussi forte que celles des quinze autres pays réunis qui bénéficient également, à ce titre, de l'aide du ministère.

En ce qui concerne les échanges artistiques, nous avons relevé qu'il était consacré plus de crédits à la venue des étrangers en France qu'aux déplacements français à l'étranger, soit respectivement 19 millions de francs et 13 millions de francs, alors qu'il nous semble, pour des raisons évidentes, que ce devrait être le contraire. Le choix de ces échanges artistiques, effectué par l'association d'action artistique, nous laisse quelque peu perplexes. Est-il plus expédient d'envoyer la Comédie-Française à Rome, alors que cela coûte finalement plus cher, que d'envoyer les Ballets de l'Opéra au Japon ? Nos questions sont demeurées sans réponse.

J'insisterai maintenant sur le long échange de vues que nous avons eu en commission au sujet des Français qui, dans plusieurs pays, sont encore maintenus en détention. Nous connaissons vingt Français en Guinée, pour lesquels aucune décision favorable n'est intervenue. Nous connaissons la situation des quatre otages du Tchad, et nous sommes un peu vexés de savoir que l'otage allemand a été libéré alors que l'officier français, qui avait été envoyé pour parlementer avec les rebelles, a été capturé et que l'on a renvoyé le diplomate à pied. Il y a aussi les Français emprisonnés en Algérie. J'ai eu l'occasion de citer des cas que je connais personnellement.

Notre commission n'a pas cru devoir retenir la procédure du vote d'amendements tendant à supprimer certains crédits de coopération, comme l'Assemblée nationale a cru devoir le faire à propos du Chili. Le Sénat, dans sa sagesse, a pensé que le Gouvernement a le droit et le devoir d'obtenir par des démarches appropriées et effectuées directement auprès de ses partenaires, la cessation de poursuites injustifiées contre nos ressortissants. Nous vous demandons, à cet égard, d'agir avec fermeté, monsieur le ministre, et nous aimerions connaître vos intentions à ce sujet.

Sous le bénéfice de ces observations qui vous montrent, monsieur le ministre, l'intérêt que nous avons porté à l'examen de vos crédits, j'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous proposer l'adoption des crédits des relations culturelles. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les relations culturelles, scientifiques et techniques. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la première remarque que votre commission des affaires culturelles souhaite faire à l'occasion de l'examen de ce budget est l'insuffisance des crédits qui nous sont proposés. Les chiffres qui viennent d'être cités à cette tribune, et que je ne répéterai pas, tendent à montrer que, dans plusieurs domaines, les moyens existants de la D. G. R. C. S. T. — la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques — ont été diminués et que sa capacité d'intervention ne pourra donc être maintenue, en 1975, au niveau de l'an passé.

Il s'agit, tout d'abord, des effectifs. Il paraît clair, du moins d'après l'annexe « Services votés. — Mesures nouvelles », que les relations culturelles se voient retirer 477 emplois.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a bien voulu nous expliquer, en commission, qu'il fallait défalquer de ce chiffre 440 emplois transférés d'un chapitre à un autre et que la réduction ne portait, en fait, que sur 37 postes. Nous souhaiterions toutefois, monsieur le ministre, entendre, dans cette enceinte, confirmation de ce point précis, et obtenir quelques précisions sur la nature de ces transferts.

De toute façon, il y a réduction d'emplois, réduction du nombre des coopérants, notamment au Maroc. Votre commission des affaires culturelles a, au cours des années, recommandé, notamment par la voix de mon prédécesseur, M. Caillavet, la réduction des effectifs de la coopération en Afrique du Nord.

Elle l'a fait, non pour suggérer de simples suppressions, mais pour recommander une meilleure répartition globale. Ce que nous avons souhaité et souhaitons encore, c'est que, dès qu'il devient possible d'alléger notre engagement dans les trois pays du Maghreb, les coopérants et enseignants rendus disponibles soient envoyés dans d'autres régions du monde, notamment dans quelques pays d'Europe où les demandes sont nombreuses et surtout en Amérique du Sud où les besoins sont pressants, comme M. le président Bonnefous et M. Palmero le rappelaient tout à l'heure.

Or, si nous notons des suppressions d'emplois, nous ne voyons pas qu'elles correspondent ailleurs à des créations de postes. La redistribution que notre commission a préconisée ne semble pas se faire. Nous constatons une diminution d'un côté et nous le comprenons, puisque l'aide culturelle et technique n'est pas une fin en soi et que le but de la coopération est la fin de l'aide, mais en contrepartie nous ne trouvons pas d'augmentation de l'autre côté.

C'est de cet autre côté, marqué d'une certaine stagnation, que se situe notamment l'un des champs d'action essentiels de la D. G. R. C. S. T. : l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement a pris, d'année en année, une importance plus considérable, ne serait-ce que par l'augmentation du nombre des Français résidant à l'étranger qui, en huit ans, s'est accru de 250 000. Le nombre d'enfants scolarisables s'est élevé en proportion de plusieurs dizaines de milliers. Les Français expatriés souhaitant donner à leurs enfants un enseignement français, une politique d'ensemble s'avérait nécessaire. Dès que nos compatriotes devenaient assez nombreux, là où aucune école d'enseignement français n'existait, il convenait d'en créer, et là où se trouvaient des établissements il fallait élargir leurs capacités d'accueil, augmenter le nombre des classes, détacher des professeurs.

Or, qu'en a-t-il été ? Est-ce la politique qui a été suivie par la D. G. R. C. S. T. ? Des écoles — on les appelle « petites écoles » — se sont créées. On a même assisté à une véritable floraison puisqu'on en compte près de cent aujourd'hui, alors qu'elles n'étaient que 42 en 1963. Elles ont été créées sur l'initiative des communautés françaises qui en ont assumé les frais. Elles sont gérées par des associations de parents d'élèves qui doivent elles-mêmes payer les professeurs et, par des taux de scolarité très élevés, équilibrer leur budget. Le ministère de l'éducation, il est vrai, verse de petites subventions — nous en reparlerons un jour prochain dans la discussion budgétaire — mais le ministère des affaires étrangères ne participe au fonctionnement de ces écoles que par le détachement de personnel enseignant et administratif. Or, celui-ci, professeurs ou volontaires du service national actif, constitue moins de 10 p. 100 de l'encadrement. Aucun effort supplémentaire, aucune création de postes ne sont prévus pour 1975. Tout se passe comme si l'administration se satisfait, d'avoir délégué, en quelque sorte, la responsabilité de l'enseignement français à l'étranger aux Français de l'étranger eux-mêmes. Votre commission des affaires culturelles ne pense pas que cette situation soit normale : ces écoles doivent être mieux encadrées et davantage aidées.

Les lycées et collèges relevant directement de la D. G. R. C. S. T. sont au nombre de 41, auxquels s'ajoutent 19 établissements relevant d'organismes subventionnés tels que l'Alliance française, la Mission laïque, l'Alliance israélite universelle et 23 écoles privées auxquelles le ministère apporte son concours. Le bilan 1973 de la D. G. R. C. S. T. — il faut regretter à cet égard que des chiffres récents n'aient pas été fournis ; nous souhaiterions, au moment de la discussion budgétaire, que des chiffres portant par exemple sur le mois de juillet précédent aient été communiqués au Parlement — le bilan de la D. G. R. C. S. T. pour 1973 dis-je, accuse, pour un total d'élèves étrangers et français dépassant 113 000, une diminution de plus de 3 000 ! Fait singulier, lorsqu'on entend dans plusieurs pays les plaintes de nos compatriotes qui ne peuvent faire entrer leurs enfants dans des lycées complets et lorsqu'on sait qu'il n'y a pas de désaffection des étrangers pour notre enseignement, puisque de longues listes d'attente existent. C'est qu'à côté de grands établissements modernes, dont nous pouvons être fiers, il en subsiste d'autres, devenus vétustes : Pondichéry, par exemple, où la situation s'avère affligeante ; ailleurs, des bâtiments ont dû être désaffectés, les salles de classes sont bondées et partout les proviseurs ont dû faire appel au recrutement local pour la plus grande partie de leur corps enseignant.

Pour ces établissements, votre commission des affaires culturelles estime qu'une politique plus active s'impose. Elle s'impose dans le domaine du personnel : c'est dans les établissements français qu'il faudrait en priorité transférer les emplois supprimés ailleurs. Des postes doivent être créés.

Certes, nous n'ignorons pas que nous traversons une période d'austérité financière. Mais sans dépenses nouvelles, un glissement de certains crédits de la coopération vers ce que la D. G. R. C. S. T. appelle la « diffusion » n'est-il pas possible ?

Sans aller jusqu'à retirer à l'une pour donner à l'autre, ne pourrait-on dès à présent faire en sorte que les agents de la coopération rémunérés par le ministère reçoivent des instructions qui leur permettraient d'accorder quelques heures de leur temps, chaque semaine, à un service relevant de la diffusion, enseignement français par exemple ? En bien des pays, notamment dans l'étranger dit traditionnel, il apparaît souvent que, pour le même salaire et sans pour autant négliger aucune des fonctions dont il serait investi, un détaché pourrait servir à la fois en coopération et en diffusion. N'y aurait-il pas intérêt à prévoir cette double tâche chaque fois que cela serait possible ? Cette politique nouvelle, qui aurait le double avantage de soulager le budget des établissements scolaires et d'augmenter la qualité de l'enseignement, n'entraînerait en retour aucune dépense supplémentaire de la part de l'Etat.

Une politique plus active semble également souhaitable à votre commission dans le domaine des investissements scolaires. Ceux-ci, dans le cadre de l'accroissement démographique, pourrissent d'ailleurs vite s'avérer payants. A ce sujet, c'est avec satisfaction que nous avons noté, dans le projet de budget qui nous est soumis, des crédits pour plusieurs agrandissements et construction d'établissements à Quito, Montréal, Washington, Rio de Janeiro. Nous espérons que ces actions ponctuelles, loin d'apparaître comme des exceptions, seront généralisées et poursuivies systématiquement partout où l'accroissement des possibilités de l'enseignement français s'avère nécessaire.

Ces possibilités, en effet, sont la condition de la présence française à l'extérieur de nos frontières et les établissements français en constituent les plus solides points d'ancrage. Cette présence est indispensable à l'essor économique de notre pays. Le culturel et l'économique se trouvent ici intimement liés, ils marchent de pair ; sans subordonner l'une à l'autre, une politique d'expansion économique ne saurait se passer d'une politique d'expansion culturelle.

Parmi les autres moyens de cette nécessaire extension se trouvent le livre, la presse, la radio, les films. Il serait trop long d'en parler à cette tribune. Votre rapporteur a reçu mission de regretter, une fois de plus, que les livres, journaux et périodiques français ne puissent pas, malgré quelques progrès accomplis, être acheminés plus rapidement et que leur prix de vente reste souvent exorbitant. En ce qui concerne le domaine audiovisuel, longuement évoqué par les orateurs précédents, votre commission attend des indications sur la façon dont l'action du ministère des affaires étrangères va s'orienter, en liaison avec les structures nouvelles prévues par la loi du 7 août 1974 sur l'O. R. T. F.

Ces dernières interventions nous amènent à évoquer très brièvement la situation de la langue française dans le monde. Votre commission a noté, dans le projet de budget qui vous est soumis, que les actions relevant de la francophonie seront continuées : elles ont donné des résultats encourageants, en Louisiane, par exemple, et au Québec. Dans cette optique, certains pays comme le Viet-Nam, le Laos, Haïti, la Tunisie bénéficient d'un traitement privilégié et de mesures que votre commission approuve.

Mais, tandis que se poursuivent ces actions lointaines — nous regrettons, une fois de plus, que l'Amérique latine n'y tienne pas une place plus grande — attache-t-on assez d'importance à ce qui se passe à nos frontières mêmes ? Dans les pays du Marché commun, la place de la langue française ne semble nullement s'élargir. Dans les Flandres, des mesures restrictives, conséquence de la politique bilinguistique de la Belgique, l'ont placée dans une situation catastrophique. En Allemagne fédérale, on ne note guère de progrès : les lycées de Berlin, de Sarrebruck gardent des dimensions modestes, les écoles françaises se développent peu et, dans le projet de budget qui nous est proposé pour 1975, deux de nos instituts sont supprimés, à Mannheim et à Tübingen. Malgré les nécessités d'allègement invoquées par le ministère, cette mesure appelle la plus extrême réserve de la part de notre commission. En Italie également, on prévoit un « resserrement » de nos centres culturels.

Alors que nous nous efforçons de faire pénétrer notre langue dans tous les continents, notamment dans les régions les plus reculées d'Afrique, ne sommes-nous pas en train de perdre la partie à nos portes, en Europe occidentale ? Votre commission des affaires culturelles souhaite que la plus grande attention soit portée à cette question.

Une action renforcée, plus diversifiée, pourrait, croyons-nous, être mise en œuvre par l'intermédiaire des étrangers professeurs de français. Ceux-ci, bien que bénéficiant du soutien de nos

services culturels, s'estiment parfois négligés, en particulier pour la fourniture de matériel pédagogique. La fédération qui regroupe leurs associations, la fédération internationale des professeurs de français, ne pourrait-elle pas obtenir utilement une attention comparable à celle qui est accordée, par exemple, à l'association des universités entièrement ou partiellement de langue française ou à l'association des parlementaires de langue française ?

Pour ces professeurs étrangers de français, il est vrai, des stages ont été organisés et ils vont pouvoir profiter, s'ils viennent étudier en France, des bourses que des mesures nouvelles rendront plus substantielles en 1975. Votre commission des affaires culturelles se réjouit de l'augmentation de ces bourses, dont le montant était resté le même depuis 1968, et elle approuve les orientations prises à cet égard par la D. G. R. C. S. T. Il est d'une grande importance, en effet, qu'une élite étrangère continue à être formée dans notre enseignement supérieur.

Le Gouvernement ne doit pas être moins attentif à la formation des jeunes Français dans les universités étrangères. Les bourses permettant aux étudiants du troisième cycle, particulièrement aux jeunes chercheurs, de poursuivre leurs études aux Etats-Unis, en Angleterre ou en Allemagne — pour ne citer que ces pays — devraient être plus nombreuses et sans doute devrait-on prévoir, notamment par l'équivalence des diplômes, que les connaissances acquises par ces jeunes gens soient mieux utilisées à leur retour en France, dans l'intérêt même du pays.

Les échanges humains d'ordre culturel constituent l'une des conditions fondamentales du progrès de la science. A cet égard, la D. G. R. C. S. T. poursuit une série impressionnante d'actions dont vous pourrez, mes chers collègues, trouver le détail dans mon rapport écrit. La France maintient des liens avec les nations industrielles avancées par des actions bilatérales et unilatérales. Votre commission regrette, à ce sujet, la suppression de quelques postes d'attaché scientifique. Elle pense, par ailleurs, qu'un effort d'harmonisation pourrait être accompli dans les interventions des différents organismes internationaux. Elle croit aussi que le ministère des affaires étrangères a un rôle important à jouer, avec la délégation à la recherche scientifique, pour que soient mieux conjugués les efforts conduits à l'échelon national et ceux qui sont entrepris à l'échelon communautaire ou multinational.

A une époque où la crise de l'énergie, notamment, oblige les pays d'Europe et bien d'autres à prendre conscience de leur solidarité, peut-on espérer qu'ils se convaincront de ne pouvoir retrouver force et grandeur qu'en se groupant d'abord en une communauté culturelle, scientifique et technique ? La recherche poursuivie en commun pourrait leur permettre de trouver des solutions aux difficultés qui les confrontent.

Ce sont ces difficultés qui ont imposé au Gouvernement une politique d'austérité financière dont les crédits de la D. G. R. C. S. T. ont souffert. Votre commission déplore ces restrictions et suppressions qui risquent de limiter l'action poursuivie, mais la situation actuelle appelle la retenue.

Dans ces conditions, malgré les réserves exprimées, votre commission donne un avis favorable à l'adoption du projet de budget pour 1975 du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les rapporteurs que nous venons d'entendre me paraissent avoir, particulièrement cette année, fort judicieusement présenté au Sénat les budgets qu'ils avaient la charge de rapporter, suivant la vocation de la commission à laquelle ils appartiennent. Ils ont ainsi soulevé devant vous, monsieur le ministre, toute une série d'interrogations auxquelles, je pense, il sera dans un instant répondu.

Je n'avais pas l'intention d'y ajouter, mais cependant, l'actualité me contraint devant vous, ce matin, à soulever fort brièvement trois interrogations.

La première concerne ce qu'on appelle la conférence au sommet, c'est-à-dire, en termes plus rigoureux, la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, que M. le Président de la République me paraît avoir convoquée, à Paris, pour les 9 et 10 décembre prochains.

Bien entendu, je ne vais pas m'y étendre longuement, étant donné que j'avais pris l'initiative, la semaine dernière, d'engager un débat, qui fut très vaste, au Sénat, sur la crise de l'Europe et les chances que nous pouvions cependant avoir de poursuivre l'œuvre de réalisation de la Communauté européenne.

Cela étant, prenons bien conscience que si par malheur la conférence au sommet n'avait pas lieu, ce serait pour la France, ce serait pour le monde, un très grave échec. Mais il serait également redoutable que la conférence au sommet n'aboutisse pas à des conclusions positives, chargées d'espoir, provoquant ainsi dans les populations européennes les désillusions qui ont suivi la conférence de Paris, comme elles avaient suivi la conférence de La Haye. (*Très bien ! au centre.*)

Or, un journal du soir, en date du mercredi 27 novembre, c'est-à-dire hier, disait à l'issue de la réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne, à Bruxelles : « M. Jean Sauvagnargues, le ministre français des affaires étrangères, interrogé par les journalistes, semblait peu confiant. » Et ce journal rapportait ainsi les propos du ministre français des affaires étrangères : « Je crois qu'il y aura un sommet. On va voir. Pour l'instant, je préfère demeurer prudent. » Et, monsieur le ministre, vous ajoutiez : « Nous pouvons inviter des pays à y participer, mais nous ne pouvons pas garantir leur présence. »

Je ne suis pas en train de vous demander si vous confirmez ce propos. Mais, en cette fin du mois de novembre, le Sénat a le droit d'être informé des chances ou des risques de la réunion de cette prochaine conférence au sommet.

Or, la situation, apparemment, était simple, d'une simplicité presque aveuglante, comme nous l'avons dit mardi dernier. L'Europe s'était à elle-même, en octobre 1972, lancé quelques défis : l'union économique et monétaire, la politique régionale, la perspective de l'union européenne pour 1980. Elle s'est révélée incapable, elle-même de répondre aux défis qu'elle s'était lancés.

Puis l'évolution du monde lui lance d'autres défis, entraînant des répercussions graves sur la vie des populations et sur l'indépendance de chacun des Etats considérés.

Nous avons largement traité ce problème mardi dernier, il n'est pas question d'y revenir. Cependant il semble bien que l'un des problèmes qui fait difficulté et sur lequel il est bon de faire la lumière, celui qui est précisément le plus dangereux pour l'ensemble de nos Etats et pour la Communauté européenne, est celui de l'énergie, non pas tellement en ce qui concerne le volume des approvisionnements, mais en ce qui concerne le prix auquel le pétrole nous est livré.

Il est clair également que chaque Etat n'est pas en mesure de résoudre le problème de l'utilisation des masses de pétrodollars détenus par les pays producteurs. Cela est maintenant évident.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères. Seule une communauté plus vaste pouvait le faire et nous en avons l'instrument potentiel, la Communauté européenne.

Or ce même journal, qui relatait les propos du ministre français des affaires étrangères que j'ai cités, poursuivait son article en disant : « En matière de politique énergétique, la France, comme on pouvait s'y attendre, était isolée. En effet, les huit ministres souhaitaient que M. Sauvagnargues s'engage à participer aux travaux de l'agence internationale de l'énergie ». Et plus loin : « Mais celui-ci a répété lundi qu'il n'en était pas question. »

Alors, je souhaiterais, sans passion, monsieur le ministre, que l'on tente, au plan de la rigoureuse technique intellectuelle, de voir clair dans ce problème.

J'ai dit l'autre jour à cette tribune — et je le pense profondément — que l'attitude de la France, en ce qui concerne l'agence internationale de l'énergie, me paraît être le résultat des pesanteurs regrettables de l'histoire diplomatique récente et qu'en réalité c'était un héritage diplomatique encombrant.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères. Je vais tenter de justifier mon propos.

L'agence internationale de l'énergie a été créée formellement le 15 novembre dernier, dans le cadre de l'O. C. D. E., je dis bien dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques dont, bien entendu, la France fait partie.

Un président a été désigné, c'est un diplomate belge, et celui-ci a déclaré à la presse : « La crise de l'énergie a montré de manière évidente la nécessité de la coopération internationale dans ce domaine. L'accord relatif à un programme international de l'énergie est précisément le résultat d'un effort mené en commun en vue d'une coopération plus étroite entre les pays de l'O. C. D. E. ». Et il poursuit : « C'est un acte de rapprochement et de solidarité, dont toute notion d'antagonisme et de confrontation à l'égard de qui que ce soit est absolument exclue. »

Or, nous avons entendu pour justifier, ou plutôt pour tenter de justifier la position de la France, que ce que la France recherchait, c'était la concertation et non point la confrontation, qu'elle voulait rechercher la négociation pour éviter l'affrontement.

Cela me paraît être exactement la philosophie, la volonté de l'organisme en question, commentée par son président.

Si l'on se réfère de manière plus rigoureuse au texte de l'accord sur lequel est fondée l'agence internationale de l'énergie, ce n'est plus seulement la déclaration d'un président, c'est le texte de l'accord du 15 novembre 1974, dont je vais vous donner connaissance. Selon l'article 44 de cet accord, « Les pays participants s'efforceront de promouvoir des relations de coopération avec les pays producteurs de pétrole et avec les autres pays consommateurs de pétrole, notamment les pays en voie de développement. Ils suivront l'évolution de la situation dans le domaine de l'énergie en vue de déterminer les possibilités d'établir et de promouvoir un dialogue utile ainsi que d'autres formes de coopération avec les pays producteurs et les autres pays consommateurs. »

Quand j'ai réussi à me procurer ce document et que j'ai lu cet article de l'accord, je me suis demandé un instant si je ne rêvais pas. Ce texte de l'article 44 définissant l'accord qui est la base de l'agence internationale de l'énergie me paraît résumer, expliciter précisément la politique pétrolière que semble vouloir rechercher, heureusement, le Gouvernement français et qu'a définie de manière très exhaustive M. le Président de la République : pas de confrontation, mais la concertation ; et pas seulement la concertation des pays consommateurs, mais la recherche du dialogue avec les pays producteurs et les pays consommateurs, ceux industrialisés, mais également ceux du tiers monde. Cela me paraît correspondre très exactement aux principes et à la philosophie qui inspirent la politique française.

Alors je me demande s'il ne serait pas temps de décider que l'on met un terme à la guerre des mythes et de dire, notamment en vue de la prochaine conférence au sommet, que la France tient à ce que soit définie une politique communautaire de l'énergie et que cet effort, poursuivi par les Neuf, permettra à la Communauté européenne en tant que telle de faire partie de l'agence de l'énergie, comme l'indique l'article 3 d'une délibération de l'O. C. D. E. : « La présente décision » — concernant l'agence — « est ouverte à l'adhésion des Communautés européennes. »

Telle est précisément la thèse, la méthode que je me suis efforcée de défendre ou de définir ici, dans la situation difficile où se trouvent les Neuf Etats de la communauté, pour tenter de servir toutes les chances que se tienne la conférence au sommet et qu'elle aboutisse à des résultats positifs.

Tentons, dans cette période où, hélas ! la ferveur européenne est tombée et où elle est trop souvent remplacée par le calcul, tentons, dis-je, d'éliminer de notre route ce qui fait obstacle à la chance pour la France de gagner la partie de la conférence au sommet.

Telle était la première interrogation, monsieur le ministre, que je devais vous présenter. Sur les deux autres, je serai plus bref.

Nous avons en effet fait allusion, dans le débat sur l'Europe, la semaine dernière, à l'ouverture de la conférence euro-arabe. Je vous disais même que cette conférence euro-arabe me paraissait s'ouvrir heureusement, notamment par le fait qu'elle n'avait pas été précédée de préalables politiques.

Or, récemment, la presse nous a fourni l'information suivant laquelle nos partenaires — tous ou certains d'entre eux — exigeraient, pour que soient poursuivis les travaux préparatoires à la tenue de la conférence euro-arabe, que l'Organisation de libération de la Palestine soit appelée à y participer.

Cela a soulevé, le le sais, des difficultés chez les neuf Etats de la Communauté européenne. Certains ont pu considérer, en effet, qu'il s'agissait là d'un préalable politique, étant donné la délibération prise aux Nations Unies. La presse soulignait d'ailleurs que, prise après l'intervention du représentant de l'O. L. P., cette délibération, cette résolution, ne mentionnait

pas le droit à l'existence d'Israël. Cela représente, sans doute pour vous, monsieur le ministre, une difficulté. Je n'ai pas le dessein, ici, de compliquer votre tâche, bien au contraire. Il me paraissait cependant de mon devoir, étant donné les responsabilités que j'exerce, de soulever ce problème, car j'attache pour ma part beaucoup d'intérêt à cette conférence euro-arabe. Je l'avais d'ailleurs dit la semaine dernière.

J'en viens à ma troisième question, voisine de celle-ci. Nous avons appris qu'un membre du Gouvernement avait refusé, ces jours derniers, en raison d'un vote intervenu, le 21 novembre, à la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., de participer à une réunion parallèle tenue sous les auspices de cette organisation.

Quel était ce vote ? Je cite la presse : « La conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. a refusé, par 48 voix contre 33 et 31 abstentions, d'inclure Israël dans une région du monde déterminée... ». Elle poursuit : « Le vote a pour résultat d'exclure en fait Israël de toutes les activités régionales de l'Organisation ».

Cette délibération de la conférence générale de l'U.N.E.S.C.O., s'ajoutant à tant d'autres, notamment au vote des Nations Unies, a créé dans l'opinion française, au Parlement, en tout cas certainement au Sénat, une émotion dont je me devais de me faire l'écho avant même que vous n'interveniez, monsieur le ministre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite, ainsi que sur les travées socialistes.*)

Je l'ai fait, je crois, avec la modération de forme qui correspond aux responsabilités que j'exerce au Sénat. Cependant, je ne peux pas vous cacher, monsieur le ministre, à quel point nombre de mes collègues m'ont fait part de l'émotion qu'ils avaient ressentie.

Je termine ainsi, monsieur le ministre, en revenant à mon premier propos.

Si vous regardez la scène du monde, sur laquelle les Français ne jettent peut-être pas suffisamment leurs regards, si vous voulez franchement que la France y joue le rôle conforme à ses traditions, à ses possibilités, à sa jeunesse et à ses ambitions, croyez-moi, monsieur le ministre, il n'existe qu'un chemin : c'est celui de la construction de la Communauté européenne.

Tous nos vœux vous accompagnent pour que ce rêve, qui n'est pas du domaine de l'utopie, ne soit pas une nouvelle fois déçu. J'espère que le ministre des affaires étrangères de la France, qui exerce la présidence du conseil de ministres de la Communauté jusqu'à la fin de cette année, apportera à la France et au Sénat la fierté qu'une conférence au sommet s'achève sur des conclusions positives. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Permettez-moi de vous dire combien je suis sensible à l'honneur qui m'échoit aujourd'hui d'exposer devant le Sénat de la République, devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, qui suivez notre politique extérieure avec l'attention, la sagesse et la compétence dont vos rapporteurs et le président de votre commission viennent à nouveau d'apporter une si éclatante démonstration, quelques-unes des principales orientations de notre action diplomatique et aussi mes propres réflexions sur les problèmes auxquels je suis quotidiennement confronté depuis six mois.

Puisqu'il faut toujours partir de définitions, je dirai que notre action diplomatique, comme toute action diplomatique qui se veut lucide, ouverte aux évolutions du monde, donc apte aux changements, aux mouvements, comporte toujours deux démarches étroitement liées. Il s'agit, en premier lieu, de défendre nos intérêts nationaux permanents, notre sécurité, notre prospérité, les valeurs que la France incarne, en même temps que notre manière d'être et de penser, notre mode de vie, de défendre aussi les principes auxquels nous sommes fondamentalement attachés ; au premier rang de ces principes, je placerai la souveraineté de nos décisions à laquelle un pays comme le nôtre ne saurait renoncer sans se perdre.

En second lieu, il s'agit, en même temps et de manière indissoluble, de promouvoir et, si besoin est, d'imaginer et de proposer des procédures, des solutions de concertation, de coopération, seules susceptibles de porter remède aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, et de faire tout ce qui dépend de nous pour rendre la vie internationale plus pacifique, plus consciente, plus confiante et plus juste. Bien entendu, cette action ne peut pas se développer dans le vide et dans l'abstrait. Elle doit s'intégrer dans l'espace et le temps, s'adapter à

l'évolution de l'environnement international, savoir tirer profit et enseignement des difficultés rencontrées, des déconvenues et, je dirai même, d'éventuels échecs.

Comment apparaît ce monde dans lequel doit s'insérer notre action diplomatique et, concrètement, le travail de nos représentants et de nos agents à l'étranger ?

Est-il besoin de rappeler que ce monde est en pleine transformation, travaillé en profondeur par un processus de mutations et d'ajustements dont les manifestations dangereuses sont les crises auxquelles nous assistons : crise du Proche-Orient, crise de Chypre, crise de l'énergie. Certaines de ces crises n'en finissent pas de finir, d'autres éclatent, d'autres se rallument.

Malgré le dialogue entre les deux super-puissances, qui comporte les aléas que l'on sait mais qui vient de se manifester de manière positive dans la mesure où il a peut-être, ces derniers jours, contribué à écarter une menace qui pouvait être imminente, le feu couve toujours au Proche-Orient et la trêve précaire établie à Chypre peut à tout moment être rompue.

La situation en Méditerranée, d'une manière générale, n'est pas sans comporter des motifs d'appréhension et d'inquiétude.

Par ailleurs, l'utilisation de l'arme du pétrole par ceux que l'on avait trop longtemps ignorés a bien évidemment déterminé une crise encore plus grave dans la mesure où celle-ci atteint la majeure partie de la communauté internationale et lance de plein fouet un défi à nos sociétés qu'elle laisse en plein désarroi.

Pour surmonter ces crises, pour répondre à l'appel des jeunes pays qui demandent leur place à la table des décisions des grands, la France peut et doit jouer un rôle capital parce qu'elle s'est elle-même transformée, parce qu'elle est redevenue une nation jeune et dynamique, parce qu'elle est capable de faire entendre certains principes vitaux dont la méconnaissance ne peut engendrer que rivalités, conflits et aggravation de la situation internationale.

Ces principes, vous les connaissez, mais sans doute n'est-il pas inutile de les rappeler à cette tribune.

La France est attachée, peut-être plus qu'aucun autre pays, parce qu'elle a été la première à le proclamer et à le vivre, à ce grand principe qu'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des peuples à choisir leur destin et à l'assumer librement.

En un mot, la France — et M. le Président de la République l'a rappelé dans son allocution au corps diplomatique, le 20 juin dernier — entend assumer une indépendance qui est à la fois indispensable et naturelle.

De ce principe premier découlent naturellement tous les autres : l'idée que chaque pays, quelle que soit sa force, quelle que soit sa dimension, a sa part de responsabilité dans le maintien de l'équilibre, dans le progrès, dans la paix du monde ; la nécessité de la coopération internationale, notamment de la solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement ; la volonté de promouvoir la détente et d'approfondir l'entente entre tous les peuples sans que les différences de systèmes politiques, économiques et sociaux puissent être considérées comme des obstacles à cet effort.

Quant aux intérêts, vous n'avez pas été surpris par le fait que j'ai placé au premier rang d'entre eux le souci de notre sécurité sur le plan de la défense comme sur celui de l'économie. A ce souci répond notre fidélité à l'alliance atlantique, où nous entendons être des partenaires à part entière, mais aussi, dans une mesure égale, la volonté de la France de posséder ses capacités de défense propres, et cela sous la forme moderne qu'exige notre époque, c'est-à-dire celle d'une force nucléaire indépendante de dissuasion.

Mais nos intérêts économiques ne sont pas moins importants. La crise de l'énergie, comme je l'ai déjà dit, a montré combien des pays comme le nôtre sont vulnérables. Il est donc nécessaire que ces intérêts économiques guident notre attitude tant sur le plan multilatéral que sur le plan de la Communauté économique européenne. Mais, comme vous le savez, cette dernière ne saurait se réduire à l'organisation d'un marché commun. Sa finalité est politique, elle constitue un maillon d'une œuvre de longue haleine qui est l'union de l'Europe dont nous avons fixé l'horizon en 1980. C'est l'objectif vers lequel nous avons entamé une marche dont nous n'entendons pas ralentir le rythme. Nous voulons travailler sans relâche à la construction de cette Europe et nous avons utilisé la présidence des Neuf, qui nous est revenue cette année, pour la faire progresser, car cette œuvre répond, non seulement aux intérêts de la France et à ceux de nos partenaires, mais aussi à nos engagements.

Nous aurons, au cours d'un mois de décembre particulièrement chargé en rencontres diplomatiques, à soutenir ces principes et à faire valoir ces intérêts. Les 3 et 4 décembre, le Premier ministre du Québec se rendra à Paris. Le 6 et le 7 décembre, M. Léonid Brejnev confèrera avec le Président de la République. Le sommet des Neuf est prévu pour le 9 et le 10 décembre. Enfin, le Président de la République recevra, à la Martinique, les 14, 15 et 16 décembre, le Président des Etats-Unis. Les grands problèmes de l'actualité internationale seront évidemment abordés au cours de ces rencontres. Nous avons déjà eu, le 19 novembre, en réponse aux questions de MM. Colin, Caillavet et Pintat, un échange de vues particulièrement fructueux sur deux d'entre eux : la construction européenne et la crise de l'énergie. J'en parlerai néanmoins, ne serait-ce que pour vous apporter les éléments nouveaux apparus au cours de ces derniers jours d'intense activité diplomatique. Je traiterai ensuite, brièvement, du problème angoissant du Proche-Orient et des rapports Est-Ouest. Je consacrerai, enfin, le dernier chapitre de mon exposé à nos relations culturelles, scientifiques et techniques.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant le Sénat la place éminente de la construction européenne dans la politique extérieure de la France. J'ai expliqué le sens des initiatives que le Gouvernement a prises depuis le début de la présidence française, particulièrement au cours des dernières semaines, pour favoriser un resserrement de la solidarité des Neuf.

Le président de votre commission m'a, à cet égard, posé deux questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

Laissez-moi vous dire, tout d'abord, que je relève avec une certaine perplexité les commentaires contradictoires que nos initiatives et plus particulièrement nos suggestions en faveur de la réunion de ce que l'on appelle un sommet, mais qu'il conviendrait plus exactement de qualifier de conférence présidentielle, continuent de susciter. Le Gouvernement français ne pouvait pas, ne devait pas se dérober en ce domaine à ses obligations. La conférence de Copenhague confiée à chaque président la responsabilité de convoquer ou de ne pas convoquer une conférence présidentielle. Nous avons estimé que dans la conjoncture présente nous devons convoquer cette conférence. Il faut, en effet, face à une situation dont chaque pays peut mesurer la gravité, que l'Europe se retrouve, réagisse, ne serait-ce que pour prouver qu'elle existe, qu'elle est capable de survivre, et peut-être même de progresser. Sur ce point, seule une réunion au plus haut niveau des responsables des neuf Etats peut apporter l'affirmation de cette volonté politique. C'était donc un devoir pour la France d'utiliser les responsabilités confiées à la présidence et de convier ses partenaires à se retrouver à Paris.

Vous avez, monsieur le président, cité quelques propos de journalistes sur ce point et évoqué une réponse qui, d'ailleurs, a été inexactement rapportée.

Il est exact que la France ne peut pas garantir l'acceptation des invitations qu'elle a lancées ou qu'elle va lancer. Nous convoquons un sommet, comme c'est notre devoir et notre responsabilité de le faire. Il appartiendra à nos partenaires de déterminer s'ils se rendront ou non à notre invitation. Mais, en la matière, il ne faut ni sous-estimer la gravité de ce que vous appelez un échec, c'est-à-dire la non-réunion de ce sommet, ni, en exagérant par avance les résultats qu'on peut attendre d'une telle rencontre, compliquer gravement son déroulement.

Il faut bien reconnaître que la situation est telle, que les difficultés que nous rencontrons sont d'une telle ampleur que nous pourrions tout au plus amorcer certaines solutions plutôt que de résoudre tous les problèmes qui se posent.

L'important, en ce qui concerne ce sommet, c'est d'abord qu'il se tienne. Cela est important non pas pour la France, qui ne recherche en ce domaine aucun avantage particulier et n'est donc nullement en position de solliciteur, mais pour l'Europe, pour l'affirmation de l'identité européenne.

Ceux-là qui manifestent aujourd'hui quelques réticences sont les mêmes qui auraient été les premiers — nous en sommes convaincus — à nous reprocher l'inaction si nous n'avions pas fait ce que nous avions le devoir de faire. Ce sommet doit se tenir — je ne dis pas qu'il se tiendra — et qu'il se tienne ne serait pas en soi négligeable, surtout si l'on mesure les conséquences politiques et psychologiques que comporterait un procès-verbal de carence de l'Europe des Neuf. Mais il faut aussi, bien entendu, s'il se tient, qu'il aboutisse à des résultats concrets et, à cet égard, nous avons fait des propositions que j'ai eu l'honneur d'exposer ici même la semaine dernière.

Là encore, nous ne sommes pas en position de demandeurs. Nous avons simplement émis des suggestions qui nous semblent raisonnables parce qu'elles tiennent compte de l'expérience, en ce qui concerne aussi bien le fonctionnement des institutions européennes que la substance même de l'action communautaire, c'est-à-dire le resserrement de la solidarité des Neuf. Ces propositions répondent, selon nous, aux nécessités de l'heure.

Certains de nos partenaires — on pouvait s'y attendre — ont également souligné que certains problèmes devaient recevoir une solution à ce sommet. Nous avons admis sur certains points qu'en effet ces problèmes devaient être tranchés.

Après la préparation très approfondie à laquelle nous nous sommes livrés avec mes collègues, je peux vous dire que, contrairement à la version volontairement pessimiste qui a pu être donnée, je considère que d'ores et déjà le travail de préparation effectué justifie pleinement la réunion des plus hauts responsables de l'Europe.

Bien sûr, je ne peux pas préjuger entièrement le contenu, ni la portée de ces décisions. Si tout était réglé entre les ministres des affaires étrangères, la réunion des chefs de Gouvernement n'aurait, à vrai dire, plus guère de raison de se tenir, mais quelques choix, certes, restent à faire, après un travail de préparation dont je viens de souligner la solidité et le sérieux. Mais j'ai de bonnes raisons de penser que les orientations précises qu'il a été convenu d'arrêter entre responsables européens se feront effectivement lors de la conférence au sommet qui peut, et doit être, l'occasion du sursaut que les peuples européens attendent.

Bien sûr, comme vous l'avez dit, quelques divergences subsistent, d'abord sur la politique régionale, ensuite à propos de l'énergie.

En matière de politique régionale, deux pays, l'Italie et l'Irlande — dont la situation particulière, à cet égard, est d'ailleurs reconnue par des protocoles annexés respectivement au traité de Rome et à l'acte d'adhésion — exigent, et à notre sens à bon droit, que l'engagement pris depuis deux ans de créer un fonds communautaire de développement régional soit, en fait, tenu. Nous sommes, pour notre part, décidés à faire en sorte que des décisions concrètes soient prises les 9 et 10 décembre. Cela ne signifie pas, bien entendu, que tout doit être décidé sur ce plan avant la réunion.

En ce qui concerne l'énergie — sur ce point, j'aborderai la question posée par M. Colin — je signalerai, d'abord, que la crise sonne effectivement pour l'Europe l'heure de vérité.

Très franchement, je suis un peu étonné de constater la surprise ravie avec laquelle M. le président de la commission des affaires étrangères a retrouvé, dans le texte du traité portant création de l'agence internationale sur l'énergie, l'expression de « dialogue avec les producteurs ». Ce n'est guère étonnant, car, comme vous le savez, la conférence de Washington avait, à l'origine, pour principal objet de préparer ce dialogue entre producteurs et consommateurs. Mais l'idée en a été un peu oubliée entre-temps puisque la principale fonction de l'agence internationale sur l'énergie était de déterminer la répartition du pétrole en cas de crise ou dans l'éventualité, en fait catastrophique, d'un nouvel embargo. Le mot « dialogue » figure en quelque sorte pour mémoire. Je regrette donc votre question car elle m'engage à aborder le problème sous un angle quelque peu polémique.

Au cours de mes entretiens, notamment avec le ministre des affaires étrangères japonais, M. Kimura, nous avons, l'un et l'autre, constaté qu'il n'y avait aucune contradiction entre les positions défendues par le Gouvernement français et celles qu'avait prises le Gouvernement des Etats-Unis, position auxquelles certains de nos partenaires européens sont sensibles pour les raisons que vous connaissez.

En cette affaire, une première priorité s'impose et vous l'avez vous-même fort bien dit, monsieur le président : c'est la nécessité pour l'Europe d'avoir sa propre politique énergétique dans les domaines des réductions de la consommation et du développement de sources nouvelles d'énergie. L'Europe qui se trouve tout particulièrement dépendante de l'extérieur doit s'attaquer à cette situation qui menace ses œuvres vives.

Vous savez que nous avons obtenu de nos partenaires qu'ils souscrivent à une déclaration annonçant notre intention de nous engager dans cette voie. Il ne vous échappera pas, monsieur le président, qu'au moins à cet égard, l'entrée sans condition de la France dans l'agence internationale sur l'énergie aurait pour effet de transférer au plan des Seize — c'est-à-dire d'un ensemble bien évidemment dominé par le poids des Etats-

Unis — un faisceau de décisions appelant une coopération entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon, laquelle, à notre sens, devrait d'abord être fondée sur un effort et une coopération propres à l'Europe. En effet, si la coopération s'instaure d'abord à l'échelon des Seize, on peut craindre à bon droit qu'elle ne puisse jamais intervenir à celui des Neuf.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire observer — en souriant, bien entendu — à mes collègues qu'on ne peut manquer d'être frappé par la facilité avec laquelle certains souscrivent des engagements dans le cadre de cette agence internationale sur l'énergie alors qu'ils les refusent énergiquement dans celui des Neuf. Il y a là une sorte de contraste frappant qui est tout à fait regrettable. Devons-nous en tirer la conclusion qu'il faut dénoncer hautement nos partenaires européens et les placer en quelque sorte devant ce choix entre Washington et Paris ou entre Washington et l'Europe qui a pu être évoqué en d'autres temps ? Bien évidemment, non.

C'est la raison pour laquelle nous avons constamment souligné que si la France était décidée à ne pas entrer actuellement dans cette agence, dont l'objet ne nous paraît pas répondre aux nécessités de l'heure, c'est parce que cet organisme ne traitait pas le vrai problème, celui des prix, plus précisément celui de l'éventualité de nouvelles hausses de prix, épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes, car tel est le problème.

Le Gouvernement des Etats-Unis, considérant qu'on n'obtiendra pas de baisse de prix du pétrole, a proposé que l'on s'occupe d'abord du resserrement de la cohésion entre les consommateurs. Nous nous bornons à faire observer que s'il est difficile, et peut-être effectivement impossible à l'heure actuelle, d'obtenir des baisses de prix, sans doute serait-il utile de mettre en place des structures de dialogue pour nous prémunir contre de nouvelles hausses décidées unilatéralement. C'est cela le problème.

Autrement dit, le problème du prix doit être réglé. Ce règlement ne peut intervenir que dans le cadre d'un dialogue. Que ce dialogue ne soit pas exclusif d'une concertation étroite entre les consommateurs au sujet des positions qu'ils défendront à ce moment-là, cela tombe sous le sens. C'est précisément la raison pour laquelle la proposition faite par M. le Président de la République d'une conférence sur l'énergie a été formulée en deux temps. Dans un premier temps, une réunion préparatoire a pour seule mission de définir l'ordre du jour et de préciser les conditions de réunion de la conférence proprement dite. Dans un deuxième temps, la conférence se réunit dans les conditions prévues, la discussion s'engage entre les consommateurs et les producteurs et elle a, bien entendu, comme il est normal, été précédée de concertations entre les producteurs, d'une part, et les consommateurs, d'autre part.

Les Algériens ont l'intention de convoquer un « sommet » de producteurs au début du mois de janvier à Alger. Non seulement nous n'y voyons aucun inconvénient, mais nous estimons que c'est au sein de l'O.C.D.E., organisation dans le cadre de laquelle s'exerce l'activité de l'agence internationale sur l'énergie — je vous fais remarquer au passage que nous n'avons pas fait obstacle à ce rattachement — que cette concertation doit intervenir.

Il y a donc un parallélisme entre la concertation des consommateurs et le dialogue, mais il faut mettre en place, aussi vite que possible, des structures de dialogue et non pas subordonner le démarrage de celui-ci — comme je le crains et comme l'hypothèse en a été émise — à l'établissement d'une coopération, au sens large du terme, entre les consommateurs, et à la mise en œuvre de mécanismes de coopération qui devraient être d'abord européens et d'un système de coopération poussée en matière de consommation de l'énergie et de recyclage de l'euro-dollar.

Si l'on subordonne l'ouverture du dialogue à cette mise en place cela veut dire que le dialogue est renvoyé aux calendes grecques...

M. Pierre Giraud. La réciproque est vraie. Vous renvoyez aussi aux calendes grecques la concertation en la subordonnant au dialogue.

M. le président. Monsieur Giraud, n'interrompez pas M. le ministre !

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je ne vois pas en quoi la réciproque est vraie, puisque, je viens de vous l'expliquer, nous n'entrons pas dans l'agence internationale sur l'énergie pour deux raisons : d'abord parce que nous n'avons pas de garantie quant au démarrage de la politique énergétique

européenne et que l'entrée de la France dans l'agence supprimerait les possibilités de développement d'une politique énergétique européenne ; ensuite parce que, à tort ou à raison, cette formule est actuellement considérée par les pays producteurs comme une formule de confrontation. Ce n'est pas l'expression de notre jugement, c'est un fait, un fait politique constaté.

Le Gouvernement français ne cherche aucune querelle à l'agence internationale sur l'énergie et notre position se résume en deux termes fort simples : il n'y aura de confrontation ni avec les producteurs, ni avec les grands pays industrialisés et nous entendons mener de front et concilier — cela nous semble non seulement possible mais tout à fait aisé — le démarrage d'une structure de dialogue et la concertation entre les consommateurs sur les positions que nous aurons à défendre, car nous avons, bien entendu, des intérêts communs qui sont ceux des consommateurs.

Ce qu'il s'agit d'établir, au cours de cette concertation, ce n'est pas une coopération complète en matière de conservation de l'énergie et de développement de ressources nouvelles, coopération qui ne peut se pratiquer qu'à long terme, mais c'est la définition de positions et d'idées communes.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je constate le scepticisme de certains d'entre vous. Pour essayer de le vaincre, je me bornerai à vous informer que de semblables propos, que j'ai tenus à mon collègue nippon M. Kimura, au cours de mon voyage au Japon, ont paru trouver chez lui un écho tout à fait favorable et que, à la suite de mon passage, M. Kimura a rencontré M. Kissinger et, d'après celui-ci — selon les télégrammes qui nous parviennent de Tokyo — si une certaine concertation intervenait entre consommateurs, on pouvait ne pas exclure l'idée d'un dialogue dans un délai pas trop éloigné.

Encore une fois, mesdames, messieurs, nous nous bornons à analyser et à proposer. Nous ne pouvons pas garantir le succès des deux procédures de concertation que nous avons avancées, mais ce que nous savons avec une totale certitude, c'est qu'il ne suffit pas que les consommateurs s'unissent en un cartel étroitement lié pour que les prix baissent comme par miracle ni que de nouvelles hausses se précipitent. C'est assez évident.

Il faudra donc en venir un jour au dialogue entre les producteurs et les consommateurs et nous estimons que le plus tôt sera le mieux, car, comme le dit la sagesse orientale « il est toujours plus tard que tu ne crois ». Il faut que nous préparions sérieusement ce dialogue. Nous devons nous montrer conscients que le problème d'ensemble est celui de la gestion rationnelle d'une ressource qui, par définition, n'est pas inépuisable, à savoir le pétrole.

Il faut donc que, sur le plan interne, comme sur le plan international, nous agissions en conséquence. Je crois pouvoir dire que nous le faisons et même que nous avons ouvert la voie. Car, des deux dernières propositions du secrétaire d'Etat américain sur les réductions de consommation et sur le recyclage, au moins la première est d'origine française.

A l'intérieur, les diverses mesures prises par le Gouvernement français montrent bien notre volonté d'économie et de développement de substituts.

Dans les instances de la Communauté, nous prôtons avec vigueur, et depuis longtemps, la mise en œuvre d'une politique énergétique cohérente et efficace, propre à exploiter au maximum toutes les potentialités de la Communauté dans divers domaines — hydrocarbures liquides ou gazeux, charbon, nucléaire — propre également à promouvoir la recherche de nouvelles sources d'énergie, propre enfin à assurer au mieux les approvisionnements extérieurs de l'Europe.

Autrement dit, une solution de conciliation est, me semble-t-il, possible ; elle est nécessaire et j'ai bon espoir que la question sera relancée, dans ce sens, au « sommet ».

Nous avons donc non pas des certitudes, mais des espérances et, en tout état de cause, de la patience.

Même si le « sommet » ne répond pas à notre espoir, s'il ne constitue pas, à lui seul — qui aurait la naïveté de le croire ? — un remède miracle, il sera la première étape d'un chemin sur lequel les Neuf reprendraient enfin la marche en avant après avoir tant tardé et parfois reculé.

Si le « sommet » décevait nos espérances, ce que je veux exclure, nous dirions qu'une occasion a été perdue de réaffirmer que l'Europe est capable de répondre aux défis de son temps.

La France et son Gouvernement sauront, en tout cas, qu'ils ont tout fait — et ils sont décidés à poursuivre, à l'avenir, leurs efforts — pour que la construction européenne, principal acquis, comme on l'a si bien dit, de ce dernier quart de siècle,

soit sauvée, renforcée, développée et, pas à pas, approfondie, avec la conviction que là se trouve pour notre pays — comme pour ses partenaires — la clé de son avenir et qu'il n'existe pas de solution de rechange pour assurer son indépendance et sa liberté.

M. Auguste Pinton. Des mots !

M. Jean Sauvagnargues, *ministre des affaires étrangères.* J'en viens à une région du monde, le Proche-Orient, où la France possède des intérêts historiques et très actuels et dont l'évolution risque fort d'affecter notre destin à tous. Je serai relativement bref car j'ai à diverses reprises traité ce sujet ; je ne reviendrai donc pas sur les éléments de base, qu'il s'agisse des accords de désengagement que nous avons salués comme un premier pas positif et encourageant ou qu'il s'agisse de nos inquiétudes devant l'enlèvement de la dynamique de la paix et des risques d'une nouvelle explosion.

L'évolution récente n'a fait que nous confirmer dans notre conviction qu'il ne saurait y avoir de règlement stable qui ne tienne compte de deux éléments fondamentaux : ce règlement devra à la fois tenir compte des droits du peuple palestinien et le droit à l'existence d'Israël dans des frontières sûres et reconnues qui, à notre sens, ne peuvent être que celles de l'Etat d'Israël de 1948 à 1967, c'est-à-dire les frontières antérieures à la guerre des Six jours.

Je l'ai déjà dit, ce sont ces données objectives, et non le souci de prendre des initiatives spectaculaires, de rechercher les faveurs de tel ou tel pour nous assurer des avantages économiques particuliers, qui ont déterminé la position de la France, en fonction de l'objectif qu'a défini M. le Président de la République en ces termes : « contribuer à faire en sorte que — je ne dis pas faire en sorte, car cela ne dépend pas principalement de nous — mais contribuer à faire en sorte que puisse s'établir une paix durable au Proche-Orient ».

Quant aux moyens et à la procédure en vue de parvenir progressivement à cette indispensable solution pacifique, nous n'avons pas de remède miracle, ni de recette à proposer. Nous n'entendons pas jouer un rôle actif dans les tractations en cours et nous ne cherchons pas à nous imposer.

Mais nous sommes convaincus que nul ne peut se désintéresser de cette affaire et que la France — tout comme l'Europe qui a adopté la déclaration commune du 6 novembre 1973 — doit, par les moyens appropriés, faire entendre sa voix dans le sens d'une appréciation réaliste de la situation par toutes les parties.

C'est cette conviction de la nécessité de concilier les deux éléments fondamentaux que j'ai évoqués — droits du peuple palestinien, droit d'Israël à l'existence — qui a inspiré nos démarches de ces derniers mois et qui m'a inspiré lors de mon voyage au Proche-Orient au cours duquel, pour la première fois, un ministre français des affaires étrangères se rendait au Liban, en Jordanie, puis en Israël.

Au cours des différentes étapes de mon voyage, j'ai tenu partout un langage identique : il faut la paix sur la base des deux conditions fondamentales que je viens de mentionner.

Plus récemment, après que la France se soit abstenue pour les raisons, que j'ai eu l'occasion d'exposer devant l'Assemblée nationale, après qu'elle se fût prononcée pour l'audition, par l'Assemblée générale des Nations Unies, des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine, la France s'est, par contre, abstenue le 22 novembre, comme ses partenaires du Marché commun, sur la résolution présentée par les délégations arabes et destinée à clore le débat sur la question palestinienne.

Nous nous sommes abstenus car ce texte était déséquilibré. Il ne tenait pas compte de tous les éléments de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui au Proche-Orient. Il ne faisait pas mention de l'ensemble des résolutions adoptées par le conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et notamment de la résolution n° 242 du 22 novembre 1967.

Pour pouvoir rallier nos suffrages, le projet de résolution présenté aurait dû, en effet, stipuler expressément, ce qu'il ne faisait pas, qu'une paix juste et durable devait être recherchée dans le cadre d'un règlement respectant l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région, et d'abord de l'Etat d'Israël.

Au même moment où les Nations Unies se penchaient sur le problème palestinien, la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. a décidé de suspendre l'aide apportée par cette organisation à Israël, en raison des fouilles effectuées par cet Etat à Jérusalem.

La France, mesdames, messieurs, s'est prononcée contre ce projet de résolution qui, finalement, a été voté. Nous avons estimé que l'U. N. E. S. C. O. ne pouvait prendre une telle décision à l'égard d'un de ses membres et nous avons voulu réagir contre la tendance effectivement très dangereuse de l'U. N. E. S. C. O. à politiser ses débats, tendance qui risque de nuire à la haute mission spirituelle et intellectuelle de cette organisation.

Nous avons fait ce qui dépendait de nous pour manifester notre désapprobation. De nous on ne pouvait, je crois, attendre rien de plus.

En revanche l'U. N. E. S. C. O. ayant eu, peu avant, à se prononcer sur l'appartenance des Etats-Unis, du Canada et d'Israël au groupe régional européen, notre délégation s'était abstenue pour des raisons de principe, à savoir le maintien du critère purement géographique pour l'inscription de tel ou tel Etat dans les groupes régionaux. Nous ne pouvions voter en faveur de l'inscription d'Israël dans le groupe européen alors que nous nous étions précédemment abstenus lors de la demande présentée par d'autres Etats amis, comme le Canada et les Etats-Unis.

M. Colin s'est référé au dialogue euro-arabe et aux difficultés qu'il rencontre en raison de la demande présentée par la ligue arabe de faire participer un observateur palestinien à nos débats.

Monsieur Colin, nous attachons, comme vous, la plus grande importance à ce dialogue qui nous paraît constituer une entreprise extrêmement originale et féconde. Pour ce qui concerne la demande présentée, nous déplorons qu'effectivement elle risque de politiser quelque peu une entreprise que nous souhaitons centrée uniquement sur le dialogue économique. La question est actuellement étudiée au sein des Neuf. Je veux croire que sa solution ne viendra pas faire obstacle au développement d'une coopération qui nous paraît conforme aux intérêts de l'Europe, comme à ceux des Arabes, de nature à apporter une contribution très féconde à la solution de certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale.

J'aborderai maintenant le sujet des relations Est-Ouest. Comment, en abordant cet important chapitre, ne pas évoquer la mémoire du général de Gaulle qui a été l'initiateur de la politique de détente, d'entente et de coopération, ouvrant ainsi des perspectives entièrement nouvelles aux relations et à la coopération entre les deux moitiés de l'Europe ? Que cette politique soit maintenant menée en commun, en étroite concertation entre nous et nos alliés, est un phénomène singulièrement positif qui garantit et crée les conditions de succès de cette entreprise de très longue haleine. Cela d'ailleurs ne doit diminuer en rien l'originalité et la valeur de notre propre démarche. Nos relations bilatérales avec l'Europe et les pays de l'Europe orientale, notre effort actuel à la C. S. C. E., notre position à l'égard des négociations sur le désarmement et la réduction des forces répondent, malgré la diversité des problèmes traités — je me réfère à ce sujet à certaines des questions posées par MM. les rapporteurs — répondent à un objectif commun, celui d'une vraie détente qui aille plus loin qu'un équilibre fragile entre blocs rivaux.

Les relations franco-soviétiques sont à l'ordre du jour. M. Brejnev arrive en France dans une semaine pour une rencontre de travail avec M. le Président de la République. Sans préjuger du résultat des conversations approfondies qui auront lieu à cette occasion, je peux cependant vous dire, dès maintenant, qu'il est important que les responsables suprêmes de l'Union soviétique et de la France se réunissent fréquemment de façon amicale et informelle afin de faire le point des grands problèmes internationaux et des rapports bilatéraux.

La convergence fréquente des analyses politiques, notamment à propos du Proche-Orient, le souci commun d'intensifier une coopération économique qui a certes enregistré des progrès, mais qui pourrait progresser plus vite encore dans les années qui viennent, voilà ce qui sera réaffirmé à Rambouillet, et il est bon que cela le soit. Si j'ai parlé en premier de l'Union soviétique, c'est à cause du calendrier et non en raison d'une priorité qui serait tout à fait contraire à notre volonté de voir s'établir des relations amicales et étroites avec tous les pays de l'Est de l'Europe, qu'ils soient grands ou petits.

Je voudrais dire mon optimisme et notre volonté d'aller toujours de l'avant. Optimiste sur l'état actuel des choses ? Comment ne le serais-je pas, quand à l'occasion de très nombreux contacts que j'ai pu avoir avec mes collègues des pays de l'Est, notamment aux Nations Unies et plus récemment au cours de visites à Paris, je constate l'importance des atouts dont dispose la France dans cette partie du monde : prestige politique et

prestige culturel. Ils doivent nous aider à réaliser avec ces pays, qu'ils soient anciennement industrialisés comme la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'Allemagne de l'Est ou sur la voie d'une industrialisation rapide comme la Roumanie et la Bulgarie, une coopération beaucoup plus intense qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il est vrai que vis-à-vis de certains pays de l'Europe de l'Est le développement de nos exportations depuis quelques années a été remarquable : doublement de 1971 à 1973 avec la Pologne, doublement de 1969 à 1973 avec la Roumanie. Mais il faut faire plus et mieux. A l'exemple de l'Allemagne fédérale, il faut que nos exportations de biens d'équipement progressent considérablement et que le grand projet de coopération industrielle voit le jour. C'est le souhait de ces pays. Il faut qu'à ce souhait réponde notre dynamisme industriel et commercial. Dans la conjoncture actuelle nous estimons que c'est une chance à ne pas laisser passer.

Pour ma part, j'entends en tout cas accorder toute l'importance qu'elle mérite à notre coopération politique, économique et culturelle avec des pays qui nous sont proches par la géographie, par l'histoire et surtout par le cœur. Les nombreux projets actuellement en préparation de voyages à l'étranger et de visites à Paris, tant au niveau des chefs d'Etat qu'à celui des ministres, marqueront l'an prochain l'intensification d'une amitié durable et d'une coopération souhaitée par tous.

Cette même volonté se retrouve dans l'attitude que nous avons vis-à-vis de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont certains déplorent les lenteurs, mais au démarrage de laquelle nous avons puissamment contribué. Nous ferons tout ce qui dépend de nous pour qu'elle aboutisse sur une base raisonnablement équilibrée dans des délais aussi rapprochés que possible.

La France, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour que la phase finale de cette conférence puisse se tenir avant le printemps prochain à un niveau qui sera déterminé par les résultats obtenus.

Cette conférence finale ne sera d'ailleurs qu'un nouveau départ vers une forme constitutionnelle permanente, qui n'aura pas le défaut de la lourdeur et de la rigidité, et qui donnera un nouvel élan à la coopération Est-Ouest, souple, varié, multiforme, plus riche et plus fécond.

J'en viens maintenant à la négociation sur la réduction des forces et sur la difficile question du désarmement pour souligner la profonde cohérence de notre position.

Nous avons refusé de participer à la négociation de Vienne, principalement en raison du risque qu'elle nous paraît comporter de création au centre de l'Europe d'une sorte de « ventre mou ». Un statut particulier mettrait en péril les perspectives de l'Union européenne, qui reste, au-delà de toutes les péripéties, de tous les obstacles, un objectif fondamental de la politique française. Il n'est pas exact de dire qu'en agissant ainsi nous rompons le front des Neuf. Certes, nos partenaires de la Communauté participent à cette négociation, mais de plus en plus clairement ils perçoivent les dangers que nous avons dénoncés depuis le début et essaient d'agir en conséquence. On pourrait presque parler, à la limite, non d'une opposition des points de vues, mais plutôt d'une répartition des rôles, et je dirai par parenthèses que notre position, sur ce point, n'est pas finalement différente de celle que nous avons prise sur l'énergie. Certes, la France peut éventuellement bénéficier des efforts déployés par nos partenaires au sein de l'agence internationale sur l'énergie, mais nos partenaires bénéficient au moins autant de la position particulière que nous conservons, du fait que nous sommes en position d'être entendus par les uns comme par les autres.

Notre position sur le désarmement rejoint les mêmes préoccupations. Le désarmement est un objectif essentiel pour l'avenir de l'humanité, mais ne saurait être réduit à la seule perspective d'un équilibre fragile entre deux blocs ou deux grandes puissances. Je m'empresse d'ajouter sur ce point que cela ne signifie pas que nous regardions d'un œil critique les négociations Salt entre les Russes et les Américains. Nous considérons, bien au contraire, ces conversations comme importantes pour la paix du monde et souhaitons leur succès.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous leur reconnaissons le caractère d'une véritable entreprise de désarmement. De même, s'agit-il du vrai désarmement au comité de Genève, coprésidé par les Etats-Unis et par l'Union soviétique, mais en butte à l'hostilité de la Chine et à la méfiance de la plupart des pays du tiers monde ? Nous ne voyons pas l'intérêt qu'aurait notre participation à cet exercice sans grande signification. Mais

il en va tout autrement du projet de conférence mondiale de désarmement qui répond à notre souci d'un désarmement universel, général et contrôlé. Nous soutenons ce projet, à condition bien sûr que toutes les puissances nucléaires y participent.

J'en viens maintenant à une préoccupation d'actualité et d'importance, à savoir la non-prolifération des armes nucléaires. Nous ne sous-estimons nullement l'importance de ce problème. Nous avons, au contraire, profondément conscience des responsabilités que confère le statut de puissance nucléaire qui est le nôtre. Aussi, en refusant de signer le traité de non-prolifération, traité que, au demeurant, maints pays se sont gardés soit de signer, soit de ratifier, avons-nous solennellement proclamé que nous nous comporterions comme si nous en étions signataires.

La question n'est pas de savoir si nous adhérons ou non, ou si nous envisageons d'adhérer ; cette question est tout à fait dépassée et nous paraît dépourvue de signification. Il nous faut reprendre toute l'affaire de plus loin et de plus haut, comme l'a proposé M. le Président de la République le 23 octobre dernier, non seulement en imposant des contrôles stricts et sévères pour l'utilisation des équipements et des technologies nucléaires que nous exportons mais aussi et surtout, sans d'ailleurs nous refuser à un effort de concertation internationale, en définissant les assurances et les garanties qui convaincraient les pays tentés de fabriquer des armes nucléaires de l'inutilité et du danger d'une pareille initiative.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne voudrais pas quitter cette tribune avant d'avoir abordé devant vous un élément de notre politique extérieure dont votre Haute assemblée a constamment souligné l'importance : je veux parler de notre action culturelle, scientifique et technique.

A cet égard, je n'aurai garde d'oublier que le Sénat de la République assure la représentation des Français établis hors de France qui sont, à mes yeux, les fers de lance de cette présence et de cette influence et qui méritent, à ce titre, que le ministre des affaires étrangères porte un intérêt particulier à leurs problèmes qui, je le sais, sont nombreux et souvent difficiles. Pour contribuer à les résoudre, j'entends que les relations étroites qui se sont établies, notamment par l'intermédiaire du conseil supérieur des Français de l'étranger, entre les représentants des Français établis hors de France et mon département soient maintenues et, chaque fois que nécessaire, renforcées.

Dans le combat qu'ils mènent à travers le monde pour développer la part de la France dans les échanges internationaux, aussi bien sur le plan intellectuel que sur le plan économique, les Français de l'étranger peuvent compter sur l'appui résolu de la diplomatie française.

Si j'avais à définir d'un mot notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger, je dirai que c'est une action d'implantation : rendre la France, et singulièrement la France d'aujourd'hui, présente ainsi que sa pensée, sa langue, sa force d'invention, ses capacités d'aider et de servir partout où celles-ci sont réclamées.

Nous ne devons nous imposer nulle part. Nous n'avons d'ailleurs guère à le faire puisque de nombreux pays réclament cette présence française. La demande est plus forte que l'offre puisque celle-ci est, hélas, limitée par les moyens dont MM. les rapporteurs ont déploré l'insuffisance.

Quels sont ces moyens ? Ce qui frappe tout d'abord, c'est leur diversité. Nous disposons, d'une part, de tous ces moyens lourds que sont les services publics français et, d'autre part, de tous les moyens de l'initiative privée ou semi-privée : les associations, depuis les plus grandes comme l'Alliance française, que nous aidons de notre mieux, jusqu'aux plus petites, celles qui se forment spontanément, en France ou à l'étranger, et qui sont si utiles. C'est seulement par l'adjonction de l'action de l'Etat et de celle d'individus ou de groupes, que nous pouvons nous faire une idée de l'ampleur de la présence de la France à l'étranger et concevoir plus clairement les méthodes qui doivent nous permettre de la soutenir, la renforcer et l'orienter.

Définir une politique de la présence française, c'est se fixer des objectifs et trouver les moyens de les atteindre.

Nos objectifs sont, comme dans beaucoup d'autres domaines, non seulement de maintenir, mais d'adapter et de renouveler pour maintenir.

La défense et l'illustration de la langue française dans le monde est un chapitre essentiel de notre action. Nous avons, seuls avec quelques rares pays, le privilège d'une langue parlée par des populations nombreuses en dehors et parfois très loin de nos frontières. Cette situation exceptionnelle permet, quelles

que soient les différences de vie, une spontanéité de contacts, une aisance et une compréhension incomparables. Nous devons conserver cet atout et, pour ce faire, sans cesse adapter nos attitudes et nos méthodes.

Nous devons enseigner notre langue par la voie des écoles et de la formation permanente que viennent soutenir aujourd'hui les moyens audiovisuels. Nous devons également, par la voie de la coopération, des échanges commerciaux, des échanges technologiques, scientifiques, artistiques, rendre notre langue toujours plus vivante, c'est-à-dire plus attirante et plus utile.

C'est donc par la combinaison de moyens divers que nous assurerons le maintien et l'expansion de la langue française.

Cela est encore plus vrai là où notre langue entre en concurrence avec les autres grandes langues. Dans les vastes régions du monde où les masses s'éveillent à la culture, la France ne sera présente que si elle s'affirme physiquement, commercialement et intellectuellement. Dans ces régions, notre réussite résultera d'une étroite imbrication de l'action de nos grandes entreprises, de celle de nos savants ou de nos techniciens, de celle, enfin, de nos enseignants et de nos coopérants techniques.

Dans une troisième zone, notre action en faveur de la langue revêt un nouvel aspect : l'Europe, celle définie géographiquement et, à l'intérieur de celle-ci, l'Europe des Neuf.

Ici, nos institutions, nos lycées, nos salles de lecture doivent s'entourer d'un réseau de plus en plus dense d'échanges — échanges de jeunes, échanges de chercheurs, échanges d'informations — de façon à créer, susciter ou maintenir cette conscience d'une appartenance commune, fondement de toute action politique dans l'Europe de la Communauté, de la détente et de la sécurité.

Ce que j'ai dit de la langue, je le dirai aussi de la coopération.

Il faut développer nos actions de coopération technique, en liaison avec l'effort que nous accomplissons dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel et, au niveau supérieur, dans le domaine de l'enseignement des sciences.

Il est évident que notre intervention ne peut avoir partout la même ampleur.

Nous ne devons pas juger de la coopération à travers le monde en fonction de circonstances éphémères. Nous ne devons pas non plus considérer comme acquises les implantations de coopération. Nous devons, dans ce domaine comme dans les autres, concilier la continuité et le renouvellement.

La redistribution des moyens, souhaitée par le Parlement comme par nous-même, n'est pas analysable en termes purement financiers. La coopération avec les pays en voie de développement est coûteuse, car elle nécessite des infrastructures assez lourdes ; elle ne se compare pas, en termes budgétaires, avec la coopération entre pays développés. Celle-ci est faite d'échanges que nous provoquons et qui, dans bien des cas, s'élargissent d'eux-mêmes ; elle joue le rôle d'amorce. Son succès dépend de l'ampleur de la convergence des intérêts. C'est ainsi que les cultures se rapprochent, se comprennent et se situent les unes par rapport aux autres.

Nous devons enfin prendre conscience que, dans l'extrême foisonnement des idées qui caractérise, avec le progrès technique, le monde moderne, la France est — de plus en plus peut-être — et restera au centre de l'actualité et de la curiosité.

Nous ne pouvons, en cette période de mutation fondamentale, être absents des grands débats qui agitent le monde. Chacun reconnaît que la France a su, au cours de ces débats, prendre des positions qui sont politiques et qui, si elles n'ont pas toujours été suivies, ont tout au moins retenu l'attention de tous.

Notre action culturelle doit venir étayer et sous-tendre notre action politique. L'homme n'aspire pas seulement au bien-être matériel ; il se nourrit d'idées qui alimentent sa culture et façonnent la conception qu'il a de la civilisation.

Réjouissons-nous que, dans ce domaine également, de nombreux pays dans la communauté mondiale se tournent vers la France.

Pour appliquer cette politique de présence, nos moyens — je le reconnais — sont très insuffisants et ne sont pas toujours adaptés.

Mais l'ensemble des éléments que je viens d'énumérer, s'ils résultent vraiment d'une volonté de présence, une et multiple, jamais imposée, mais toujours disposée à servir, constitue pour notre action diplomatique dans le monde, pour notre influence sur l'évolution du monde, un incomparable outil.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, me voici au terme d'un exposé qui a peut-être été un peu long, mais qui ne prétendait pas être exhaustif.

J'ai voulu mettre l'accent sur certaines des lignes de force de notre politique extérieure. Plusieurs thèmes essentiels n'ont pas été traités. Je n'ai rien dit, par exemple, de l'Afrique francophone, de l'Asie ; je n'ai rien dit non plus d'un thème pourtant fondamental, celui de nos relations avec les États-Unis d'Amérique, notre plus ancien allié, thème qui sera largement débattu lors des conversations entre le président Ford et M. Giscard d'Estaing.

Mon exposé a donc comporté des lacunes dont je vous prie de m'excuser. Vos questions me permettront de le compléter.

Laissez-moi conclure très brièvement en me référant à mon exorde et à deux aspects complémentaires que j'y évoquais de notre action diplomatique.

Dans le monde troublé où nous vivons, n'est-ce pas en encourageant des solutions de concertation et de coopération que nous sauvegarderons le plus efficacement les intérêts nationaux de notre pays ? A cette question, le Gouvernement français répond par l'affirmative. C'est cette conviction qui inspire et anime la conduite de notre politique extérieure. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. La commission des finances doit examiner trois amendements importants qui ont été présentés sur le budget que nous discutons en ce moment.

Je propose, en accord avec M. le rapporteur général, que la commission se réunisse à quinze heures et, en conséquence, que la séance ne soit reprise qu'à quinze heures trente.

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de M. le président de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente minutes, est reprise à quinze heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de procéder au renouvellement du mandat de son représentant au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac, en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

J'invite la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à présenter une candidature.

La nomination du représentant du Sénat à cet organisme extraparlamentaire aura lieu dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprendrons la discussion du projet de loi de finances pour 1975.

Affaires étrangères (*suite*).

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions concernant le ministère des affaires étrangères.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 14 novembre 1974 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

| | |
|--|-------------|
| Groupe des républicains indépendants..... | 52 minutes. |
| Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès | 50 — |
| Groupe socialiste | 48 — |
| Groupe de la gauche démocratique | 38 — |
| Groupe de l'union des démocrates pour la République | 35 — |
| Groupe communiste | 29 — |
| Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique | 28 — |

La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget des affaires étrangères nous donne l'occasion non seulement de présenter nos remarques sur les dépenses de fonctionnement et les moyens mis à la disposition des services, mais aussi celle d'émettre un jugement sur la politique étrangère pratiquée par notre pays.

Si j'émetts un avis favorable aux conclusions de nos rapporteurs concernant les questions d'intendance, je suis monté à cette tribune pour dire à titre personnel mon profond désaccord sur un aspect important de notre politique étrangère qui, sur le sujet que je vais traiter, me paraît particulièrement affligeante et pénible. Il concerne essentiellement l'attitude de la France sur toutes les questions touchant à l'existence et à la survie de l'Etat d'Israël.

Faut-il rappeler que la France tout d'abord a contribué à sa naissance et avait développé avec le jeune Etat des liens privilégiés, sans pour autant sacrifier ceux établis avec ses voisins qui aujourd'hui veulent le détruire ?

Traduisant alors le sentiment de la majorité des Français, le général de Gaulle l'avait appelé solennellement notre ami, notre allié, avant de prononcer par la suite contre le jeune Etat hébreu et le peuple juif un sévère réquisitoire, qui reste dans la mémoire de tous les amis d'Israël et dont je n'ai pas encore personnellement compris aujourd'hui la véritable motivation.

Mais laissons le passé et constatons seulement qu'à partir de ce moment l'attitude de la France officielle à l'égard de l'Etat hébreu s'est profondément modifiée pour devenir de plus en plus décourageante, non en paroles, mais — ce qui me paraît plus grave — en actes délibérés ou complices.

Tout d'abord, il y eut l'embargo et toutes ses chicanes, soi-disant pour ne pas peser unilatéralement sur l'équilibre des forces en présence sur le champ de bataille ; mais nous livrions à la Libye, adversaire déclaré de l'Etat d'Israël, les *Mirage* commandés. Vous savez, monsieur le ministre, ce qu'il est advenu de cet engagement de ne pas les utiliser hors des frontières. Qu'avez-vous fait ou plutôt qu'a fait votre prédécesseur ou que pouvait-il faire pour faire respecter l'engagement contracté ? Rien. Quoi qu'il en soit la politique de la France semblait avoir oublié qu'Israël, en 1967, était voué à la destruction totale par ses voisins en cas de victoire et qu'il a agi en état de légitime défense. Pour vous le rappeler, monsieur le ministre, je vous conseille de relire les discours du président Nasser de cette époque.

Puis, en France, cette année, une campagne électorale a été gagnée sur les thèmes de l'ouverture et du changement. Bien des espoirs étaient nés.

Si, pour le plan de sauvetage de notre économie, accidentée par les conséquences de la crise de l'énergie et de la hausse générale des matières premières, il est prématuré d'émettre un jugement, il n'en est pas de même pour la politique étrangère du Gouvernement, notamment à l'égard d'Israël, dont vous avez la responsabilité aujourd'hui, monsieur le ministre.

Je ne critique pas l'ensemble de la politique étrangère française qui a des aspects positifs. Mais, pour ce qui concerne notre attitude dans les problèmes touchant au Moyen ou au Proche-Orient et à l'Etat d'Israël en particulier, je ne trouve aucun changement dans la politique du Gouvernement, mais bien davantage une bien triste continuité...

M. Auguste Pinton. Même une aggravation.

M. Michel Kauffmann. En effet, vous vous désolidarisez, une fois de plus, des autres membres de la Communauté européenne, à part l'Italie, paralysée dans sa crise, et de l'Amérique. Par

habitude, vous avez fait voter la France en faveur du projet de résolution sur les droits du peuple palestinien sans en proposer aucune modification. Vous avez contribué à donner à M. Yasser Arafat le profil de chef d'Etat, sans pour autant que lui-même prenne un engagement.

Je suis moi aussi, je le précise, sensible à la situation des Palestiniens déracinés qui, dans mon esprit, doivent avoir une patrie. Mais avant d'aller aussi loin, j'aurais souhaité que l'O. L. P. prenne l'engagement de faire cesser à travers le monde ces actes de terrorisme et de piraterie aérienne qui touchent essentiellement des innocents.

Monsieur le ministre, cette résolution contient aussi le droit des déracinés de retourner dans les foyers et les terres dont ils ont été déplacés et chassés depuis un quart de siècle. Je veux bien, monsieur le ministre, mais alors je vous pose la question : y a-t-il à travers le monde deux droits, l'un pour les puissants et l'autre pour les misérables ? La deuxième guerre mondiale a déraciné en Europe même plus de quinze millions de personnes : Polonais, Allemands, Tchèques, Roumains...

M. Auguste Pinton. Bravo !

M. Michel Kauffmann. La Russie a annexé de vastes territoires pour protéger ses frontières contre une nouvelle agression et personne ne s'élève contre ce fait. Mais alors, monsieur le ministre, ou Israël a le droit aussi de conserver les territoires qui assurent sa défense, comme c'est le cas pour la Russie, ou les déracinés européens, nos frères, en somme, ont aussi le droit de retourner, comme le précise la résolution que vous avez votée, dans les foyers et les terres dont ils ont été déplacés ou chassés.

Mais il y a pire, monsieur le ministre. Il y a votre attitude et votre vote — ou celui de la France — à l'U. N. E. S. C. O. où, par votre abstention, c'est-à-dire votre complicité, vous avez déjà rayé virtuellement Israël de la carte du monde et des Etats soi-disant civilisés.

Le sujet est assez connu pour que je ne m'étende pas davantage sur la question. Cependant, quand on connaît l'immense contribution d'Israël au patrimoine culturel mondial, cela m'apparaît révoltant.

Bien sûr, vous me répondez que la France a toujours appuyé la requête d'Israël en faveur de frontières sûres et reconnues et qu'il n'est pas de solution à l'état de crise permanente au Moyen-Orient sans le règlement du problème palestinien. Mais l'un et l'autre me paraissent inconciliables en raison même de la résolution de l'O. N. U. que vous avez votée, des divisions internes de la résistance palestinienne et des déclarations encore récentes de M. Yasser Arafat qui vise toujours la destruction d'Israël.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, émettons l'hypothèse qu'Israël, convaincu par votre raisonnement, se retire de tous les territoires occupés, mais que ses voisins l'agressent, alors que ses frontières sont indéfendables. Que ferez-vous ? Sans doute éleverez-vous la voix, proposerez-vous une conférence, ferez-vous voter une résolution et ce sera tout. Car, une fois de plus, vous n'aurez pas les moyens de votre politique, c'est-à-dire les moyens nécessaires de dissuasion pour faire reculer l'agresseur. Mais, entre-temps, Israël sera mort, victime d'un nouveau génocide.

Or, Israël est une démocratie, monsieur le ministre, et la France a le devoir, si elle veut rester fidèle à elle-même, de défendre cette démocratie, dont vous avez pu vous-même constater la réalité, lorsque, dernièrement, vous avez rendu visite à ce pays après votre fameuse rencontre au Liban. Au lieu de faire chorus avec les adversaires déclarés du petit Etat, vous devriez soutenir ceux qui ont encore le courage de s'opposer aux décisions iniques le concernant.

Les Etats du Moyen-Orient, adversaires d'Israël, ont aujourd'hui les moyens de venir au secours de leurs déracinés, de leur donner à nouveau un foyer et des moyens d'existence, comme l'ont d'ailleurs fait en Europe les pays d'accueil des déracinés européens. Pourquoi ce qui a été possible en Europe ne le serait-il pas aussi au Moyen-Orient ou au Proche-Orient ? Cela permettrait, dans une première étape, de régler ce qui est le plus urgent et de trouver peut-être, les désespoirs étant apaisés, une solution politique à la situation présente ; l'Europe de la détente en a donné l'exemple.

J'ai toujours eu de la sympathie pour la culture des peuples du Moyen-Orient et le monde arabe en particulier et je pense que ce ne serait pas y manquer que de leur dire qu'Israël a, comme eux, des droits sur la terre de leurs ancêtres et qu'ils doivent renoncer à vouloir détruire ce jeune Etat.

Or, je crains, monsieur le ministre, que les votes émis par la France tant à l'O. N. U. qu'à l'U. N. E. S. C. O. n'aillent pas dans ce sens, mais n'attisent, au contraire, les antagonismes au lieu de les apaiser.

Ce sont les raisons pour lesquelles je ne m'associerai pas à une pareille politique, attitude que je manifesterai en votant contre le budget des affaires étrangères qui est aujourd'hui soumis à notre approbation. (*Vifs applaudissements à gauche et sur les travées socialistes, ainsi que sur de nombreuses travées au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le ministre, dans ce débat sur le budget des affaires étrangères, je ne vous poserai pas de questions pour deux raisons.

D'abord, parce que je n'ai pas la prétention de peser sur l'évolution de la politique étrangère de mon pays, politique dont je suis malheureusement toujours solidaire dès que j'ai franchi les frontières de la France — attitude à laquelle je n'ai jamais manqué — même si j'ai le droit et le devoir de l'apprécier à la place où je suis.

Je ne vous poserai pas non plus de question parce que, ce matin, il ne m'est pas apparu, mais peut-être ai-je mal entendu, que des réponses aient été apportées aux questions fort pertinentes émanant soit des rapporteurs, soit du président de la commission des affaires étrangères. Ce sont donc des réflexions que je vais vous livrer ; elles ont trait à trois domaines.

Dans les trois cas, nous allons nous trouver devant des situations dramatiques, dont souffrent des hommes et des femmes qui ne sont pas directement responsables, qui sont les victimes d'une grande politique décidée, appliquée en dehors d'eux. Ils en sont les pions, les jouets ; choisissez le terme que vous voudrez : le résultat est le même.

Je vais d'abord vous parler du drame de Chypre, que l'on a un peu trop oublié. Je sais d'ailleurs que, dans ce domaine, la France a fait ce qu'elle pouvait. Je voudrais qu'un instant nous réfléchissions sur cette île que j'ai eu le grand avantage de bien connaître. Elle a des problèmes très difficiles avec, en son sein, une minorité turque de 16 à 18 p. 100, des gens ayant parfois le sang un peu chaud, un équilibre difficile à trouver, compte tenu du fait que, pour plus de 80 p. 100 de ressortissants d'origine grecque, la mère patrie est éloignée de quelque 2 000 kilomètres.

On peut dire que le drame s'est déclenché par suite d'une erreur — vous voyez que j'emploie des termes diplomatiques — de la politique américaine. Le résultat, c'est approximativement cinq mille à six mille morts et deux cent mille personnes déplacées sur un territoire qui en comporte, je crois, entre 500 000 et 600 000. Ce drame est constant, permanent.

Les résolutions des Nations Unies sont inappliquées : les troupes turques occupent toujours la partie nord de l'île et les Grecs qui habitaient dans cette région campent quelque part ailleurs entre Limassol et Paphos, dans des conditions que l'hiver rendra difficiles et que les beaux jours n'atténueront plus car la ressource principale de Chypre, le tourisme, est morte. Un facteur de déséquilibre a donc été créé dans cette région, volontairement créé.

Seul résultat positif : nous avons été débarrassés du régime des colonels en Grèce. C'est un résultat non négligeable, mais qui n'atténuera pas la peine des Chypriotes.

Le deuxième sujet est encore un drame par personnes interposées. Mon collègue M. Kauffmann vient de l'évoquer dans des termes particulièrement pertinents, rigoureux et émouvants. Je vais y revenir non pour poser des questions à M. le ministre, mais pour éveiller nos propres consciences sur la situation actuelle de cette région où est née toute une civilisation, une civilisation dont nous sommes fiers et dont nous sommes un peu les gardiens.

Etant donné que les pays arabes ont refusé de faire mention de la survie de l'Etat d'Israël dans la résolution de l'O. N. U., nous sommes obligés d'en tenir compte. Les pays arabes ne veulent pas qu'Israël survive ou alors les mots n'ont plus de sens.

Dès lors, que va-t-il se passer ? Deux hypothèses : les Israéliens se résignent ou ils meurent sur place. Je vous le dis tout de suite : c'est la seconde qui se produira.

Si toutefois ils se résignaient, ce que nous pouvons envisager, quelles mesures seraient prises pour recueillir cette population qui serait dispersée, touchée par une autre malédiction que celle dont Hitler a voulu les frapper ? Je remarque — c'est abominable — que, chaque fois que des pays ont des difficultés,

ils en accusent les juifs. La notion de « péché d'Israël » est vraiment l'une des plus infâmes que l'on connaisse en matière de politique étrangère.

Deuxième hypothèse : les Israéliens ne se résignent pas. En fait, ils se batront jusqu'au dernier. Relisez l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand ; vous y verrez le récit de massacres de juifs à l'arme blanche. Lorsqu'on voit le comportement de certains fanatiques — que les organisations aujourd'hui au pouvoir récuse, mais qu'elles ont quand même un peu nourris dans leur sein — lorsqu'on voit abattre froidement des otages innocents, on devine ce que pourrait être l'envahissement de l'Etat juif et le nombre de morts qu'aucune VI^e flotte, aucun pouvoir militaire ou politique n'arrêtera.

Si ce drame se produisait, mes chers collègues, non seulement le feu prendrait, non seulement la guerre ferait ses ravages dans le monde, mais encore ce sang répandu le serait sur notre tête et celle de nos enfants, comme dit l'Écriture, jusqu'à la septième génération.

Voilà ce qu'il faudrait tout de même faire comprendre aux Etats arabes. Je n'ai contre eux aucun ressentiment, tant s'en faut. Je dirai même — je l'avoue très librement — que je me sens plus attiré par le Coran et la doctrine musulmane que par la doctrine juive. Mais il est des choses que je ne peux et ne pourrai jamais accepter.

Que l'on fasse comprendre aux Etats arabes que la coexistence est nécessaire, ne serait-ce qu'afin que le monde civilisé n'ait pas un jour honte d'avoir créé un Etat pour en faire ensuite un cimetière.

Cette réflexion que j'ai faite surtout pour libérer ma conscience m'amène à un sujet plus proche de nous où la politique se fait également par personnes interposées ; je veux parler de l'Europe.

Monsieur le ministre, il vous a été dit, par des orateurs qui siégeaient sur différents bancs de cette Assemblée, qu'à chaque fois, on manquait l'occasion de faire l'Europe. C'est vrai. Vous prenez le train largement en marche. Il y a certaines critiques que je ne saurais reprendre à mon compte, mais constatons que la politique ne se fait jamais en redistribuant les cartes à l'envers. Elle ne se joue pas comme une partie de bridge. On la prend où elle est, on essaie de la conduire là où elle peut aller.

Pour faire l'Europe, il faudrait que nous saisissions nos partenaires européens d'initiatives nouvelles car si, jusqu'à présent, l'Europe ne s'est pas réalisée, c'est parce qu'à une certaine époque, nous nous y opposions alors que nos partenaires le souhaitaient. (*Nombreuses marques d'approbation à gauche et au centre.*)

M. Pierre Giraud. Très bien !

M. Pierre Marcilhacy. Maintenant qu'il ne le souhaitent plus tellement, il faut leur montrer qu'ils y ont un intérêt et leur faire des propositions.

Ai-je mal lu ou mal entendu ? Que leur avons-nous offert, sinon de prendre en quelque sorte le leadership européen, alors que nous n'en avons absolument pas les moyens ?

Si nous voulons faire l'Europe, encore faut-il savoir si nous pourrions nous entendre sur un certain nombre de sujets graves. Je suis frappé — revenant au chapitre précédent de mon intervention — par le fait que la nation qui s'est la moins soumise au diktat des pays arabes, j'ai nommé les Pays-Bas, ne me semblait pas particulièrement mal servie en ce qui concerne le ravitaillement en pétrole. (*Nombreuses marques d'approbation.*) J'en ai déduit — peut-être audacieusement — qu'il convenait d'être ferme et qu'en tout cas, trop de mollesse et trop de complaisance n'inspiraient pas le respect aux gens avec lesquels on devait traiter.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Pierre Marcilhacy. Si vous avez une doctrine commune à offrir à l'Europe, il faudrait peut-être, avant de réunir les pays concernés, savoir si nous avons la volonté de créer, d'une part, une politique commune de l'énergie, d'autre part — et là nous débordons sur le domaine financier et je le fais prudemment — une Europe qui soit indépendante à l'égard des Etats-Unis d'Amérique, en dépit ou en fonction de la très grande amitié que nous leur portons.

Faute d'avoir défini votre position et d'avoir fait des propositions constructives, l'Europe ne se fait pas. Vous ne la ferez pas si vous maintenez ce cap.

Moi aussi, je vais parler en termes diplomatiques.

A notre égard, de jour en jour, on observe les sourires, puis les sourires méprisants, enfin les paroles plus ou moins aimables de certains de nos partenaires. L'une d'entre elles a été rapportée ce matin, je crois, dans un grand journal français. Quand on veut attaquer la France, on la taxe de nationalisme.

Eh bien ! ce qui est grave, c'est qu'on nous taxe de nationalisme alors que le Gouvernement français ne l'est pas. Peut-être même a-t-il eu le tort de ne pas profiter du renouveau des dernières élections pour essayer de ressusciter dans ce pays — M. le Président de la République, d'ailleurs, le regrettait indirectement récemment — cette bonne vieille et éternelle notion du patriotisme, c'est-à-dire de l'amour du pays. Cet amour du pays m'a conduit, comme un très grand nombre d'entre nous, à être Européen.

Je vous ai dit, monsieur le ministre, que je ne vous poserais pas de question. J'aurais préféré — c'est plus percutant pour un orateur — vous faire un discours un peu agressif. Hélas ! Je ne peux que me plaindre, je ne peux qu'être triste, je ne peux qu'être profondément déçu !

J'espère que j'aurai tort. Je l'espère pour mon pays, pour l'Europe et pour le monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de vous faire une citation. « Je sais bien que les Français ne regardent pas beaucoup le monde extérieur, mais je vous demande d'en écouter avec moi un instant l'immense rumeur. C'est dans ce monde que la France doit jouer son rôle et tenir sa place. » Ainsi s'exprimait mardi soir, s'adressant à tous les Français, M. le Président de la République.

Si je me suis permis pour commencer cette intervention de rappeler ces propos, et quoi qu'il faille placer cette phrase dans le contexte de l'allocution, c'est parce qu'elle traduit en peu de mots la politique que le Gouvernement entend mener.

Il est bien vrai que la France, plus que jamais, a un rôle à jouer dans le monde et que ce rôle peut et doit être considérable.

Mais pour jouer ce rôle et tenir sa place, il est nécessaire de faire de nombreux efforts, dans tous les domaines, non seulement en direction des étrangers vivant dans leur pays, mais également des Français qui y résident ; et cet effort doit être permanent et constant. En effet, il est inutile, par exemple, de participer à une exposition s'il n'est pas donné suite à cette manifestation par une présence. Et quelle est la meilleure présence, si ce n'est celle que peuvent présenter les émissions radiophoniques ?

Or, à la lecture de votre budget, je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, nos inquiétudes. Il semble, en effet, que la dotation prévue pour 1975 concernant les émissions radiophoniques vers l'étranger qui dépendent de votre ministère soit identique à celle qui avait été attribuée en 1974, ce qui, compte tenu de l'évolution normale du budget, est en réalité une diminution.

Si l'on tient compte du fait que ce budget a été établi avant l'annonce de la suppression de l'O. R. T. F. et des émissions à ondes courtes vers l'Est, cette inquiétude ne peut être que plus grande.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, l'abattement des crédits consécutif à cette suppression des émissions à ondes courtes en 1975 est évalué à 20 millions de francs, et rien ne laisse supposer qu'ils seront dépensés autrement.

Des déclarations de M. Rossi à l'Assemblée nationale, il ressort que l'éclatement de l'O. R. T. F. a des conséquences sur trois problèmes : l'institut national de l'audiovisuel, l'action internationale et la localisation des stations d'outre-mer.

En ce qui concerne l'action internationale, toujours selon M. Rossi, la disparition de la direction des affaires extérieures et de la coopération a suscité également quelques craintes.

A la vérité, ce ne sont pas quelques craintes que cette disparition suscite, mais de très grandes et très graves inquiétudes.

Il est inutile d'insister sur l'importance et le rôle de la D. A. E. C., importance et rôle d'autant mieux compris par votre département que son directeur n'était autre qu'un haut fonctionnaire des affaires étrangères. Qui donc va dorénavant se charger de ces émissions ? La situation future de ces dernières vers l'extérieur est fort préoccupante.

Il n'y a plus aujourd'hui de responsables de la double activité, si importante, de la direction des affaires extérieures et de la coopération, direction qui avait à la fois, je le rappelle, la responsabilité des émissions radiophoniques vers l'étranger et celle de l'action internationale et assurait la diffusion de programmes gratuits de radio et de télévision, en particulier vers l'Afrique, la vente de programmes, la formation des techniciens étrangers, principalement africains, la fourniture de matériel, etc.

De même, le financement de cette double action était assuré par un apport du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, du ministère de la coopération, du ministère des affaires étrangères et de la publicité passant à la télévision. Qu'en sera-t-il désormais et comment allez-vous utiliser les crédits que vous nous demandez de voter ?

Tout comme notre collègue M. Palmero ce matin, je vous demanderai : une fois cette question réglée, quelle va être votre politique en la matière ?

Les émissions radiophoniques vers l'étranger ont, me semble-t-il, quatre objectifs.

Le premier d'entre eux, c'est de maintenir liés à la France les Français résidant à l'étranger dans tous les pays du monde, la presse écrite arrivant très tardivement.

Ces Français — près d'un million et demi et leur nombre va croissant — sont très attachés au développement des émissions vers l'étranger, non seulement parce qu'ils veulent rester informés de la situation de la France, mais aussi parce qu'ils souhaitent que par des émissions en langue française et en langues étrangères, les étrangers au milieu desquels ils vivent et travaillent connaissent les progrès de notre pays et son point de vue dans les problèmes internationaux.

Le second objectif est de soutenir l'œuvre de rayonnement culturel et de coopération poursuivie par le Gouvernement français. N'oublions pas que plus de 40 000 enseignants et coopérants sont détachés par la France.

Ces émissions servent également à soutenir l'effort d'exportation indispensable à notre pays, surtout dans les circonstances présentes, par des informations économiques continues et en particulier avant, pendant et après les grandes expositions françaises à l'étranger, et à maintenir, comme je l'ai déjà dit, l'effort de propagande pour nos produits et nos services.

Enfin, elles servent à exposer le point de vue de la France sur les grands problèmes internationaux pour combattre les déformations et les attaques dont elle est l'objet, en langue française et dans les langues étrangères, par les radios concurrentes ou adverses, beaucoup mieux captées à l'étranger que les émissions françaises.

Pour réaliser ces objectifs et faire passer la France du vingtième rang des pays émetteurs vers l'étranger — car nous sommes au vingtième rang après des pays comme l'Espagne, le Portugal, l'Albanie, l'Equateur, et j'insiste sur cette place qui n'est pas digne de nous — à un niveau comparable à celui des autres pays d'importance semblable, il semble nécessaire non seulement de maintenir, mais surtout d'accroître fortement toutes les émissions vers l'étranger. Je n'évoquerai pas ici les moyens techniques adéquats, ce qui fera l'objet d'un débat lors de la discussion du budget de l'information, mais j'insisterai auprès de vous, monsieur le ministre, pour qu'un effort très grand soit fait par votre ministère pour atteindre le but que nous recherchons tous.

En particulier, au lieu de diminuer le nombre de langues étrangères utilisées, il faudrait l'accroître en fonction du nombre des populations à toucher et, par conséquent, posséder une bonne équipe de rédacteurs et de speakers. De même, il faudrait constituer des équipes de rédacteurs spécialisés dans les différents domaines — lettres, économie, sciences politiques intérieures et internationales, et j'en passe — connaissant les différents problèmes qui intéressent les populations des grandes régions du monde, car le contenu des émissions n'est pas moins important que la puissance de l'émission et le confort d'écoute.

Lors de votre intervention à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1974, vous avez déclaré, monsieur le ministre, que les émissions sur ondes courtes vers d'autres destinations, qu'il s'agisse des émissions relayant France-Inter ou des émissions spécifiques en langues étrangères, sont difficilement audibles et ne semblent guère écoutées, ce qui laisse supposer votre approbation de la suppression des ondes courtes.

Je ne puis approuver ce point de vue, car diffuser France-Inter, même difficilement audible, vaut mieux que le silence

et permet, en attendant une amélioration technique des émissions, de garder les longueurs d'ondes réservées à la France qui sont volées, il n'y a pas d'autre mot, par nos concurrents.

Quant au contenu des émissions, il doit être aussi varié que possible, et celui des émissions destinées à l'Amérique du Sud, par exemple, ne doit pas être le même que celui des émissions dirigées vers l'Asie. L'émission faite pour tous n'est valable pour personne.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions concernant la politique qui me semble devoir être suivie par votre département.

Quand on pense que les émissions en ondes courtes, déjà très peu nombreuses, sont encore amputées géographiquement par la suppression de l'axe Est au bénéfice de l'axe africain, on peut se demander qui entendra la voix de la France en Europe orientale, dans les Amériques et l'Asie, au moment où la nécessité d'exporter plus est un impératif national.

Je n'ai pas évoqué les problèmes sociaux, qui seront sans doute débattus lors du budget de l'O.R.T.F. que va poser la suppression de ces émissions; mais ils n'ont pas moins également graves et préoccupants. En particulier, j'ai lu hier qu'une centaine de journalistes de la D.A.E.C. avaient été licenciés alors qu'il faudrait, au contraire, en augmenter le nombre.

Nous attendons avec un vif intérêt et, je le dis franchement, une certaine appréhension, vos réponses. Vous savez que dans la mesure où vous ferez un effort vrai, conforme à nos intérêts et à nos besoins, vous pouvez compter sur l'appui de tous nos compatriotes résidant à l'étranger.

Mais ne les décevez pas, car alors ils ne manqueront pas de mettre en parallèle, avec toutes les conclusions qu'ils en tireront, les déclarations faites par M. le Président de la République et la politique menée par votre ministère, et qu'ils vivent tous les jours. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le ministre, la mineur de votre budget, sa modestie par excellence n'appellent pas de commentaires particuliers. Au surplus, tout a été fort bien dit à ce sujet par les différents rapporteurs. Il est un aspect de ce budget que je pourrais aborder, mais ce serait pour exprimer un regret. D'ailleurs, et nous le sentons bien depuis ce matin, cet aspect n'est pas essentiel. Seule compte l'action qui le justifie.

Ainsi l'examen de votre budget est-il avant tout pour le Sénat l'analyse de la politique étrangère de notre pays, de cette difficile confrontation entre des principes et des événements.

Ce débat se situe à une période de l'année particulièrement chargée et importante sur le plan des événements et des rencontres. Visites, discours, échanges ne manquent pas, chaque jour, d'émouvoir l'opinion, de l'inquiéter, de bousculer l'actualité par une série de faits qui nécessitent à la fois information et réflexion. Vous les évoquiez ce matin, monsieur le ministre. C'était, il y a quelques jours, la rencontre du président Ford et de M. Brejnev; ce sera, demain, le sommet européen que vous avez eu raison de qualifier de rencontre présidentielle. Il faut bien reconnaître que, depuis quelques années, on a fait un usage souvent abusif du mot « sommet ». Chaque rencontre internationale était toujours un sommet, quel que soit le moment, quelles que soient les circonstances, quelles que soient aussi les personnes qui étaient appelées à se rencontrer. Dans le vocabulaire diplomatique, le mot « sommet » a été un peu galvaudé. Il faudrait le ramener à sa véritable signification.

Ce sera également la visite à Paris, dans quelques jours, de M. Leonid Brejnev, puis la rencontre, à la Martinique, entre le Président de la République française et le président des Etats-Unis. Il y a là autant de raisons de s'interroger sur la signification réelle de ces conférences et sur la portée des accords, mais aussi sur la signification des désaccords. Le spectaculaire choc des petites phrases et des sorties de petits déjeuners ne saurait jamais dissimuler la réalité des oppositions, le heurt des intérêts et des antagonismes et la fragilité des équilibres.

En 1975, deux préoccupations devraient dominer vos initiatives. La première, c'est l'action des Neuf, c'est-à-dire l'influence que la France peut exercer à l'égard de ses partenaires pour les amener soit à prendre des positions communes sur la politique mondiale, soit, au contraire, à progresser dans la recherche de solutions aux problèmes qui assaillent tous les jours notre Communauté.

La deuxième préoccupation, c'est la défense — on y a insisté à juste raison — de la culture et de la langue françaises dans le monde.

Sur le premier point, il me paraît préférable de parler des « Neuf » plutôt que d'employer le terme plus conventionnel d'« Européens » ou d'insister sur le mot « Communauté » car, sur le plan international, les Neuf sont une réalité. Dans les organismes internationaux, leur groupe pèse, ils sont consultés, interrogés, en fin de compte leur décision est attendue même si, dans des votes spectaculaires, leur unité n'a pas toujours été démontrée.

Il s'agit là, monsieur le ministre, d'un résultat positif dont le mérite revient à votre département ministériel, résultat peu connu mais dont l'importance ne saurait être niée.

Il y a une dizaine de jours, nous avons longuement parlé de l'Europe dans cette enceinte et vous nous avez longuement répondu. Je reconnais qu'à la veille de cette rencontre présidentielle que j'évoquais au début de mon propos, il semble difficile de vous interroger à nouveau. Nous connaissons les difficultés auxquelles va se heurter cette rencontre en raison, d'une part, de l'attitude de certains de vos partenaires, d'autre part, des questions qui vont y être soulevées.

Sans vouloir aggraver les divergences, il convient d'admettre que la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne ne facilitent pas la progression européenne. En matière d'énergie, de politique agricole, d'institutions, des divergences profondes existent quant à l'appréhension des problèmes.

La mise au point d'une politique commune de l'énergie est recherchée depuis plus d'un an. A Bruxelles, en septembre, les Neuf en ont affirmé le principe, mais la volonté d'aboutir n'est pas apparue. Il serait vraiment indispensable à ce sujet que les Neuf soutiennent de la façon la plus ferme, non seulement lors des rencontres au cours desquelles vous représentez la France, monsieur le ministre, mais à l'occasion de réunions avec d'autres pays étrangers, la suggestion d'une conférence internationale tripartite. Pour renforcer la crédibilité de cette conférence, les partenaires intéressés à son résultat devraient pouvoir constater chez les Neuf non seulement une volonté très ferme mais surtout un espoir dans ses chances de réussite.

La politique agricole, qui a représenté pendant longtemps, elle aussi, une grande espérance et qui semblait devoir être la source de prospérité et surtout d'unité, est, à l'heure actuelle, contestée et remise en cause. Les notions de régulation des cours, de production, de prix moyens, sont devenues maintenant relatives. Les règles du Marché commun, appliquées avec un certain arbitraire après des discussions très pénibles, sont toujours à la veille d'être récusées par tel ou tel pays.

Le problème des institutions est une fausse querelle. En le posant une nouvelle fois clairement devant l'opinion, il prendrait sa véritable dimension et l'appréciation en serait rendue plus facile par la connaissance de la réalité des positions prises par certains pays au cours des années passées et des évolutions qui s'y sont produites. On permettrait ainsi à l'opinion publique française de juger réellement les positions et la volonté des uns et des autres.

L'action des Neuf pourrait également se révéler essentielle dans deux directions où les Français, au cours de ces dernières années, avaient pris des initiatives particulièrement remarquées; je veux parler de la détente internationale et de la sécurité en Europe.

Il serait souhaitable, puisque les positions de la France ont été claires et que nous avons été, à un moment donné, isolés parce que nous avions pris des initiatives — il ne faut pas l'oublier aujourd'hui — que les Neuf mènent une action commune pour essayer d'améliorer et d'intensifier les rapports entre l'Est et l'Ouest.

Et puis, nous avons une autre préoccupation: le conflit du Proche-Orient. Encore aujourd'hui, on est obligé de parler de conflit et, sans faire preuve de pessimisme, personne ne peut affirmer qu'une reprise des combats est impossible ou que cette idée doit être écartée. Il y a quelques jours encore, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique considéraient cette hypothèse comme vraisemblable. Sans doute, la rencontre de Moscou de la semaine dernière a-t-elle apporté au monde l'espoir d'une nouvelle trêve, mais il conviendrait d'utiliser cette trêve. Sur ce point, je ne partage pas l'opinion des deux orateurs qui m'ont précédé et qui ont été éloquentes et touchants. Je ne souscris pas à leur appréciation sur la politique française au Proche-Orient. En effet, notre politique a été courageuse et, à court terme, l'évolution des faits lui a donné, malheureusement, raison.

M. Marcel Champeix. A court terme !

M. Pierre-Christian Taittinger. A l'heure actuelle, l'isolement diplomatique que subit injustement Israël — je partage votre avis sur ce point — fait comprendre aux Israéliens et à leur gouvernement que la position de la France n'était pas animée par des sentiments hostiles à son égard, mais qu'elle reposait sur des motifs sérieux et graves, sur la prise en considération d'une évolution à laquelle, malheureusement, les faits la condamnaient.

Quelle est aujourd'hui la situation ? Elle est fragile, incertaine, dangereuse. D'un côté, il y a l'angoisse d'Israël qui se sent menacé dans sa propre survie, qui réclame son droit à l'existence à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties ; de l'autre côté, il y a le peuple palestinien qui entend faire reconnaître aussi sa personnalité et sa volonté d'avoir un jour un territoire. Seule une politique de négociations, de concertation, et non de confrontation, pourrait être valablement soutenue et là le rôle des Neuf ne doit pas être négligé.

Il convient de rappeler que de bonnes relations avec Israël ne sont nullement incompatibles avec des relations normales avec le monde arabe. L'Europe a eu, au cours de son histoire, des relations avec les pays méditerranéens dans un état d'esprit qui, aujourd'hui, leur permettrait de prolonger l'action qui avait été tentée par la France. Mais aucune solution ne pourra être dégagée si l'on ne tient pas compte du problème palestinien, même si ce problème a été créé un peu artificiellement lors de rencontres internationales qui remontent maintenant à de nombreuses années.

Quel peut être le rôle des Neuf, leurs responsabilités ? C'est d'amener les représentants du peuple palestinien et les dirigeants d'Israël à se rencontrer, à négocier, même si Israël, à juste titre, pense que l'O. L. P. a des responsabilités dans les crimes de Lod, de Munich, de Qiryat Shemona et de Maalot, même si, de l'autre côté, l'O. L. P. garde son puissant désir de rejeter Israël à la mer.

Préserver l'avenir, aujourd'hui, c'est réaffirmer, garantir le droit d'Israël à l'existence. C'est aussi proclamer que la solution du problème palestinien ne passera pas par le fatal anéantissement de ce pays. C'est la position que vous avez défendue à l'O. N. U. et qui a été très mal comprise. L'évolution de nos partenaires européens sur ces points a fait naître un réel espoir.

Importante également peut être l'action des Neuf dans un autre domaine, beaucoup moins spectaculaire et beaucoup moins sensible à l'opinion — celui de la lutte contre la faim et les calamités.

Pourquoi ne mène-t-on pas une politique collective d'efforts pour aider les pays dans le besoin ? Pourquoi les Neuf donnent-ils souvent l'impression, soit d'une certaine indifférence, soit au contraire d'une certaine surenchère ?

Je crois qu'une politique concertée, qui viserait surtout à aider plus qu'à essayer de s'affirmer sur le plan international, donnerait une meilleure représentation de ce que doit être la Communauté européenne.

Je voudrais insister sur un dernier point que l'on considère habituellement comme étant d'ordre budgétaire alors que je crois qu'il s'agit, au contraire, d'un élément marquant de la politique extérieure de la France : la défense de la culture et de la langue françaises. Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens, mais aussi de volonté et d'effort.

La démonstration que les rapporteurs nous ont faite ce matin a été remarquable, impitoyable et convaincante. La bonne volonté ne suffit plus et l'ensemble de votre politique culturelle doit être revu. Son enjeu est capital. De lui dépendra, en fin de compte, dans le monde de demain, la place de la France.

Nous manquons de matières premières. Nous sommes limités à la fois dans nos ambitions économiques et dans notre volonté d'expansion technologique et industrielle. Il nous reste, par contre, ce champ déterminant de la culture et de la vie de l'esprit. Il a été démontré, au cours de ces dernières années, que le français — et je reprends là une pensée chère au Président de la République Georges Pompidou — n'était pas seulement un véhicule littéraire, un véhicule élégant de conversation et d'une certaine forme d'usages qui ont peut-être tendance à disparaître, mais qu'il était également un important moyen d'expression technique, scientifique. Il est admis dans les conférences internationales de haut niveau et a réussi à faire sa place. Alors je crois que cette chance qui nous est donnée dans cette seconde partie du xx^e siècle, nous n'avons pas le droit de la laisser échapper.

Monsieur le ministre, j'accorde un préjugé favorable à la politique que vous nous proposez parce qu'elle repose sur des principes auxquels beaucoup de Français sont attachés et qu'elle maintient un certain nombre d'options fondamentales auxquelles nous croyons.

Alors, dans cette pérégrination le long des chemins hasardeux que la vie politique va offrir en 1975, nous vous suivrons volontiers en espérant surtout que cette politique aboutira aux résultats positifs que la France actuelle espère. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. ainsi que sur plusieurs travées à droite et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Auguste Pinton. Monsieur le président, monsieur le ministre, des chers collègues, mon excellent collègue M. Taittinger ne s'étonnera sans doute pas que je n'arrive pas exactement aux mêmes conclusions que lui.

Mon intention n'est certes pas d'éplucher les chiffres qui nous sont proposés — la commission des finances l'a fort bien fait — mais dans un débat forcément très large et, par conséquent, limité dans ses développements et compte tenu du temps limité dont nous disposons, je voudrais essayer de dégager quelques lueurs sur le comportement de la France dans le monde.

Je ne puis ici que remercier et féliciter M. le rapporteur Mont ainsi que M. le président de la commission des affaires étrangères, et s'il m'arrive de reprendre leurs propos je les prie de m'en excuser, n'ayant aucune envie de les contredire, mais je souhaiterais au moins que ces répétitions soient utiles parce que, jusqu'à présent, appartenant aux différents groupes de cette Assemblée, les intervenants ont exprimé les mêmes inquiétudes. Et cela devrait faire réfléchir le Gouvernement de la France sur certains problèmes qui nous préoccupent tous.

Ce qui frappe, dans ce budget, c'est qu'évidemment il apparaît en retrait dans un grand nombre de chapitres, non seulement en francs constants, mais souvent même, dans les chiffres qui nous sont proposés par rapport à l'année dernière. S'il ne nous apparaissait pas que les principales réductions de crédit portent sur les dépenses culturelles, c'est-à-dire l'unique moyen qui nous demeure, dans les circonstances actuelles, d'assurer un rayonnement, donc une présence de la France dans le monde, on serait quasiment tenté de s'en réjouir. En effet, à travers tant de déclarations, de discours, quelquefois de rodomontades ou d'exhibitions spectaculaires — je pense en particulier à la visite de Sa Majesté le shah d'Iran, dont aucun détail ne nous a été épargné et qui fut d'ailleurs sans suite sérieuse — existe-t-il une politique extérieure de la France ?

J'ai, monsieur le ministre, dépouillé le discours que vous avez prononcé à l'Assemblée nationale. J'ai essayé, sans insister d'ailleurs, de prendre ce matin, en vous écoutant, un certain nombre de notes, mais, je l'avoue, mon interrogation reste entière.

Certes, dans quelques jours, outre les différentes manifestations ou rencontres internationales dont vous avez énuméré la liste ce matin pour « couronner » la présidence française de l'Europe, se tiendra la conférence de Paris qu'il faut peut-être appeler sommet.

Si elle se tient — puisque vous paraissiez vous-même un peu incertain à cet égard — je dois reconnaître que les suggestions que vous-même avez faites quant au programme de cette rencontre me conviennent parfaitement. Si, par hasard, je m'étais trompé, je serais le premier à venir ici faire amende honorable. Mais vous me pardonneriez mon scepticisme puisque, hélas, j'ai bien l'impression que vous le partagez.

Vous avez dit : « La France peut et doit jouer un rôle clé dans l'effort commun en vue de promouvoir des solutions de concertation aux difficultés de notre temps ».

Un rôle clé ! Un simple regard sur ce qui se passe semble, hélas ! indiquer que ce terme est bien présomptueux. C'est ce que je vais tenter d'examiner en évoquant successivement non pas tout ce qu'il y aurait à dire, mais trois points qui me paraissent les plus actuels : nos rapports avec les pays de l'Est, l'Europe et le Moyen-Orient.

Je n'aborderai guère le problème des rapports avec les pays de l'Est. Au demeurant, c'est le domaine où la position de la France est la plus justifiée, sans doute parce que c'est celle qui est suivie par tous nos partenaires européens occidentaux, avec un succès au moins égal, sinon supérieur au nôtre.

Quoi qu'il en soit, je puis vous affirmer, au nom de mes amis, que tout ce qui sera fait dans le sens de la détente et de la collaboration pacifique, aussi bien économique que culturelle, obtiendra notre accord.

Mais, dans cet ordre d'idées, que pensez-vous d'une récente polémique intérieure ? On a vu un ministre français — le plus important, dit-on — à l'occasion d'une attaque virulente contre un parti politique français, déborder largement nos frontières et lancer des flèches guère émoussées, mais plutôt empoisonnées, en direction du système politique de ces mêmes Etats dont on prétend cultiver l'amitié. Et chacun a pu constater que les autorités de ces pays n'ont pas accueilli les propos de ce ministre français avec une parfaite longanimité.

Sans doute, ne convient-il pas de dramatiser à l'excès et l'on peut être assuré du réalisme de nos interlocuteurs, mais vous admettez, même si vous n'y êtes pour rien — ce que je reconnais volontiers —, que ce ne sont pas là des moyens de conforter une politique à laquelle vous dites attacher, et à laquelle nous attachons ici, beaucoup d'importance.

Et maintenant, abordons le problème de l'Europe.

Sans doute allons-nous accueillir, dans quelques jours, nos hôtes européens. J'ai dit ce que je pensais de ces échanges, mais où en sommes-nous ?

Pour le moment, il n'y a aucune unité politique, même en perspective. Et combien de fois, depuis des années, l'Europe a-t-elle été capable de présenter un visage uni face aux problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui au monde ?

Il n'existe guère davantage une unité économique. On sauvegarde, à force d'acrobaties, un semblant d'unité industrielle et commerciale. Mais, chaque jour, le Marché commun agricole est remis en question et menacé d'effondrement. Et il en sera ainsi aussi longtemps que l'on n'aura pas pris à bras le corps le problème de la monnaie européenne et que l'on naviguera, de dévaluation ici en réévaluation ailleurs, et autre part, c'est-à-dire, chez nous, en flottaison.

M. Lucien Grand. Très bien !

M. Auguste Pinton. Il est certain que les circonstances, à l'heure présente, ne sont pas favorables, mais faudra-t-il attendre la catastrophe pour prendre enfin conscience des décisions nécessaires ?

Ce qui est grave, aujourd'hui, c'est qu'en fait l'Europe est rayée de la carte du monde où sont prises les décisions politiques.

Que ce soit dans les discussions sur les questions atomiques, que ce soit à propos du pétrole et des matières premières, qu'il s'agisse du drame si grave et si troublant du Moyen-Orient, tout se passe en dehors des pays de l'Europe occidentale, dont l'action va à hue et à dia, à la recherche d'une solution égoïste qui doit les placer fatalement sous la coupe de forces qui les dépassent.

Tout cela, monsieur le ministre, est bien triste. Mais, vous-même, faisant le bilan d'une année de présidence des institutions européennes, vous avez déclaré devant l'Assemblée nationale que les progrès réalisés, c'est l'espérance d'« une définition prochaine des relations des Neuf avec divers pays méditerranéens » et aussi que « la conférence de Kingston a apporté, dans le domaine des relations entre pays développés et pays sous-développés, des innovations qui pourraient se révéler d'importance majeure ».

Une espérance, un conditionnel, on a le droit de juger cela bien mince.

Certes, la France ne porte pas seule la responsabilité d'une situation dominée par des égoïsmes à courte vue. Cependant, — je voudrais reprendre ici ce que disait tout à l'heure M. Marcihacy — elle ne porte certainement pas seule aujourd'hui cette responsabilité ; mais n'est-ce pas elle qui, pendant dix ans, a lancé, avec des déclarations fracassantes, avec un complexe de supériorité, l'affirmation d'une indépendance absolue qui, vous le savez très bien, pour un pays comme la France, ne peut véritablement exister en dehors d'une politique commune de tous ceux dont la situation est la même en face des superpuissances ?

Je crois, certes, à la sincérité de votre pensée, monsieur le ministre, mais que pourrez-vous faire avec le refus permanent d'une solidarité véritable devant, d'une part, la pression américaine et, d'autre part, le chantage au pétrole auquel vous imaginez faire face par une capitulation permanente ?

Le Gouvernement pense que c'est du réalisme. Je ne le crois pas. En tout cas, c'est du réalisme à bien courte vue, mais ce n'est sûrement pas ce prurit de grandeur qu'on a voulu nous faire partager pendant seize ans et dont, j'ai le regret de le constater, la politique du Gouvernement actuel n'arrive pas à se débarrasser.

Si l'on en vient maintenant au Moyen-Orient, on touche à coup sûr au point le plus grave. C'est aussi le domaine — je le dis en pleine conscience du terme que j'emploie — où la politique de la France semble la plus aberrante.

Si l'on tient compte de son importance morale comme des risques qu'elle fait peser sur la paix du monde, cette affaire, dans le temps présent, est celle qui doit nous préoccuper au premier chef.

J'écoutais avec attention, tout à l'heure, un certain nombre des observations faites à ce sujet par M. Kauffmann et dont il faudra bien que nous reparlions un jour.

C'est pourquoi j'espère, monsieur le ministre, que vous accepterez, avant la fin de la session, de répondre — avec tout le développement qu'on ne peut évidemment lui donner aujourd'hui puisque nous discutons d'un budget qui englobe l'ensemble des problèmes — à la question orale avec débat que j'ai déposée à ce sujet. D'autres collègues vous ont d'ailleurs posé des questions identiques.

Aujourd'hui je serai bref mais également, du moins je l'espère, très net. Ce que l'on peut hélas ! constater, c'est que, chaque jour, le Gouvernement français, même si vous ne l'admettez pas, fait un pas supplémentaire dans le sens du nationalisme et de l'extrémisme arabes.

Pourquoi ? Le fait palestinien — on pourra en discuter et j'y reviendrai — il est, comme le disait tout à l'heure M. Kauffmann, largement artificiel. Mais il existe et, même s'il a été artificiellement créé, on ne peut plus aujourd'hui le nier.

Quelles que soient ma sympathie et mon admiration pour le peuple israélien, j'admets qu'il s'est créé un fait irréversible dont Israël doit tenir compte. Je déplore qu'entre 1967 et 1973 les sages de ce pays n'aient pu en convaincre leurs compatriotes. Mais était-ce une raison pour foncer dans la voie que vous avez choisie et s'y engager un peu plus loin chaque jour ?

En allant rendre visite — car c'est vous qui y êtes allé — à Yasser Arafat, vous avez sacralisé l'Organisation de libération de la Palestine. Personne avant vous ne l'avait fait. Les Russes l'avaient sans doute accueilli, mais ils n'allaient pas le voir. Je le regrette pour mon pays.

Si, comme je le souhaite, le drame du Moyen-Orient trouve sa solution, ce sera dans un accord — il n'y a pas d'autre issue — entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Ni la France ni aucun des autres pays d'Europe n'y seront pour quoi que ce soit puisqu'ils sont incapables d'agir ensemble.

Vous avez donc sacralisé l'O.L.P. Mais êtes-vous bien sûr qu'elle représente vraiment le peuple palestinien et qu'elle est en mesure de garantir cette paix que vous souhaitez très sincèrement ? Nous sommes en droit d'en douter, à constater les actes terroristes de ces derniers jours. L'O.L.P. réclame sans doute que leurs auteurs lui soient livrés, mais il est tout de même curieux de constater que l'un des membres principaux de sa délégation à l'O.N.U., une femme, avait participé à l'un des premiers détournements d'avion !

Vous voulez affirmer votre volonté de voir maintenue l'existence de l'Etat d'Israël, mais, que ce soit à l'O. N. U. ou à l'Unesco, vous vous abstenez sur des textes qui ignorent ou qui condamnent cette existence. Vous voulez maintenir l'existence d'Israël — et je crois à votre sincérité — mais en précisant « dans les frontières de 1967, sûres et reconnues ».

Considérez-vous cependant les frontières de 1967 comme des frontières naturelles ? Il suffit, monsieur le ministre, de regarder la carte.

En outre, vous parlez de frontières reconnues, mais reconnues par qui, et avec quelle garantie ? Sûrement pas celle de l'O. N. U. Nous avons vu le poids qu'elle avait en 1967 !

M. Pierre Giraud. Très bien !

M. Auguste Pinton. Et nous venons de le constater à Chypre ! Par conséquent, qui donnera la garantie et qui l'assumera ?

En réalité, nous sommes hors d'état de faire quoi que ce soit — je le regrette profondément car j'ai la fierté de mon pays — et vous donnez systématiquement des gages aux arabes parce que vous voulez du pétrole. Encore une fois, c'est peut-être du réalisme, mais sûrement pas de la grandeur !

J'ai quelque peine à constater, en suivant le déroulement des événements, les déclarations et les prises de position, que nous ne sommes plus que des mendiants du pétrole, prêts à courber l'échine pour obtenir notre part de pitance. (*Applaudissements à gauche et sur les travées socialistes.*)

C'est assurément sans joie que je terminerai ces constatations.

Mais, qu'il s'agisse du mythe de la « force de frappe » — puisque vous l'avez évoqué ce matin — qu'il s'agisse du refus de solidarité envers ceux avec lesquels nous devrions faire bloc, qu'il s'agisse de l'agenouillement devant les pays arabes, je cherche, sans la trouver, une politique extérieure française digne de ce nom !

Pour le moment, je sais bien que ni moi ni mes amis n'y pouvons rien changer. Du moins, accepterez-vous que je présente mes regrets, en espérant que ce ne sera pas, un jour, mon désespoir. (*Applaudissements à gauche et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, mon propos n'est pas d'examiner le montant et la répartition des crédits de ce ministère, mais de présenter quelques observations sur certains aspects de la politique extérieure du Gouvernement.

Je vous ai écouté ce matin, monsieur le ministre, et j'ai trouvé qu'il y avait dans vos propos certaines nuances de prudence par rapport à ce que vous avez dit devant l'Assemblée nationale où, en ce qui concerne la politique européenne, vous vous étiez lancé dans une sorte de fuite en avant, comme pour sauter par-dessus les obstacles que vous trouvez sur votre chemin quand il s'agit de résoudre les problèmes posés par la situation difficile du monde que vous avez évoquée ce matin.

Il n'en reste pas moins que la construction européenne constitue « la grande tâche » de votre politique extérieure et je veux retenir, à ce sujet, ce qui a été dit à propos des abandons de souveraineté au profit de l'Europe. M. Giscard d'Estaing déclarait le 20 avril dernier, alors qu'il n'était pas encore élu Président de la République : « La France, pendant qu'elle présidera le conseil des Communautés, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1974, devra proposer un calendrier et une méthode permettant d'aboutir à l'union de l'Europe en 1980. »

Aussi, est-il significatif que le débat de politique étrangère, à l'Assemblée nationale, ait porté principalement sur cette question et, tout naturellement, dans de telles conditions, sur vos déclarations relatives aux abandons de souveraineté.

Il vous a été reproché, monsieur le ministre, d'avoir déclaré devant le Parlement européen : « L'objectif reste une union européenne, fortement constituée, avec des abandons de souveraineté importants. » Votre déclaration avait été rapportée dans ces termes par la presse du 17 octobre dernier...

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Duclos ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. En vous reportant au compte rendu des séances de l'Assemblée nationale publié au *Journal officiel*, vous avez pu constater que j'avais lu le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de Strasbourg, dans lequel figurait l'expression, si je me souviens bien : « L'objectif, vers 1980, sera une évolution vers l'union européenne qui comportera certains abandons de souveraineté ».

M. Jacques Duclos. J'y arrive, monsieur le ministre ! Je suis très objectif dans mes propos. (*Rires*) Je vous ai lu très attentivement et je vous ai écouté, ce matin, non moins attentivement.

Vous n'avez pas jugé utile, après la publication par *Le Monde* de cette information, de faire la moindre mise au point, comme quoi vous avez eu tort ; mais il est vrai qu'au cours du débat à l'Assemblée nationale, le 6 novembre dernier, vous avez fait connaître les termes précis de cette déclaration. Il ne s'agissait pas, avez-vous indiqué, « d'abandons de souveraineté importants », mais de « certains abandons de souveraineté ». Je prends acte de la rectification, mais je constate qu'elle n'est pas génératrice de clarté, car on ne sait pas très bien ce qui se cache derrière le mot « certains ».

Quelques jours plus tard, vous avez dit ici même que « le Gouvernement n'envisage pas de se dessaisir à l'aveuglette, au profit d'institutions dites supranationales, de son pouvoir de décider ».

Sans doute n'aviez-vous pas oublié qu'à l'Assemblée nationale un député de la majorité, et pas n'importe lequel, M. Michel Debré, avait déclaré que « l'objet premier de notre politique extérieure... est d'affirmer notre capacité d'indépendance ». Vous n'aviez pas oublié non plus que M. Couve de Murville avait condamné ce que vous avez vous-même appelé « la fuite en avant institutionnelle ». Aussi avez-vous tenu à minimiser la portée de votre politique européenne et à atténuer le sens de vos propres déclarations.

La politique européenne qui était d'abord « la grande tâche » est ramenée à un niveau inférieur et est considérée comme un problème de « discipline commune ».

On vous a reproché votre intention de vous orienter vers l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel et, à ce propos, un député de la majorité a parlé d'une « assemblée illégitime où la France serait fréquemment mise en minorité, et avec, brochant sur le tout, des transferts importants de souveraineté ».

En présence de telles réticences, vous avez fait machine arrière. Vous dites que le Parlement élu ne se fera pas du jour au lendemain ou que cela pourrait même ne pas se faire du tout, parce que tel de nos partenaires y est opposé.

Votre position consisterait donc à donner un beau rôle à la France sans que cela risque de tirer à conséquence, mais alors, qu'entendez-vous par une union européenne « fortement constituée », ces deux mots étant de vous ? Vous reprochez-t-on de vouloir abandonner la règle de l'unanimité, vous vous en défendez en disant que c'est seulement pour des questions mineures. Ce serait en quelque sorte une simplification administrative. Mais il n'en ressort pas moins que vous voulez aller vers la consolidation de l'Europe des Neuf et que vous êtes prêt à consentir « certains abandons de souveraineté ».

Voyons, dans ces conditions, ce que l'on peut attendre de cette Europe face aux grands problèmes actuels.

L'Europe monétaire a produit le fameux serpent monétaire, qui ne signifie plus grand-chose aujourd'hui et rappelle le fameux monstre qui hante les lacs écossais et les imaginations de touristes. Le Marché commun agricole tourne au casse-tête, précisément en raison du flottement des taux de change. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il joue contre la France en un moment où nos exportations agricoles devraient normalement nous permettre de réduire le déficit du commerce extérieur.

Quant aux agriculteurs français qui subissent une importante réduction de leurs revenus, ils constatent que vous vous êtes aligné sur les autres pays européens pour leur refuser une plus juste rémunération de leur production.

Concernant le problème de l'énergie et notamment le problème du pétrole, autour duquel votre Gouvernement fait tant de bruit, on ne peut pas dire que l'Europe des Neuf ait répondu aux espoirs que certains avaient placés en elle. Tous nos partenaires européens sont allés à Washington pour s'accorder avec les Etats-Unis, le Canada et le Japon, c'est-à-dire pour s'aligner sur les positions américaines. Il est évident, en effet, que le Gouvernement américain mènera l'Agence internationale de l'énergie comme il l'entendra, il en a les moyens. Il s'agit là d'un problème d'autant plus grave qu'au-delà de l'important problème pétrolier, toutes les questions concernant la production d'énergie sous diverses formes sont en cause et notamment la construction de centrales électro-nucléaires dont on peut désormais penser qu'elle sera, pour les sociétés multinationales dominées par les groupes américains, une source de profits au moins aussi considérable que l'a été le pétrole. Dans de telles conditions, la dépendance énergétique de la France pourrait être à l'avenir aussi contraignante qu'actuellement. Tout cela est préoccupant, d'autant plus que s'il est vrai que la France n'a pas adhéré à l'Agence internationale de l'énergie, comme vous l'avez souligné ce matin, ne semblez-vous pas souhaiter l'y voir entrer, monsieur le ministre, par le truchement de la Communauté économique européenne ?

Ce serait là une différence de forme plus que de fond, compte tenu de l'attitude de nos partenaires de la Communauté. D'ailleurs permettez-moi, monsieur le ministre, de rappeler à ce sujet que vous avez vous-même minimisé les divergences de vues existant entre la France et les Etats-Unis sur la façon de traiter les problèmes pétroliers.

Vous avez parlé à ce propos « de différences d'approche, et de nuance d'appréciation ». C'est du moins ce qui ressort des dépêches d'agences en provenance de Tokyo où vous avez séjourné récemment, ce qui ne manque pas d'être inquiétant et appelle quelques précisions. Ce que M. Kissinger propose

c'est de créer un fonds des pays consommateurs, de mettre au point une stratégie relative à la coopération des pays consommateurs pour créer « les conditions objectives d'une baisse des produits pétroliers ».

Le chef du département d'Etat est même allé jusqu'à déclarer qu'à défaut d'une action commune, « les conséquences internationales les plus graves pourraient affecter les relations entre l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon ».

De tels propos nous donnent le droit de penser que les Etats-Unis pourraient envisager d'entraîner leurs partenaires du groupe des Douze dans on ne sait quelle opération. Aussi la France a-t-elle intérêt à développer, dans ce domaine comme en d'autres, une forme politique d'indépendance nationale. Ces problèmes seront très certainement examinés lors de la prochaine rencontre entre les présidents Ford et Giscard d'Estaing, mais il est important pour nous de savoir dans quel esprit cette rencontre se prépare.

Nous souhaiterions en tout état de cause que « l'image de la France souveraine dans ses décisions » y soit claire et nette. La formule n'est pas de moi, mais je la reprends.

En fin de compte, l'Europe des Neuf ne contribue à résoudre ni le problème de l'inflation, ni celui du déficit extérieur de la France, ni celui de l'énergie. Nos partenaires ont une si grande propension à s'aligner sur les positions américaines que tout abandon de souveraineté au profit de l'Europe reviendrait à un abandon de souveraineté au profit des Etats-Unis.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'une des causes essentielles de la crise actuelle réside dans la volonté des Etats-Unis de reporter sur les autres pays les conséquences de leur politique impérialiste, le poids de leurs dépenses improductives, le passif de leurs interventions militaires et autres dans le monde. En ne résistant pas à de telles prétentions les pays européens se privent des moyens de sortir de la crise et pour la France, il est bien évident que dans de telles conditions l'Europe ne saurait offrir une politique de rechange à sa propre politique d'indépendance. Mais, monsieur le ministre, vous nous dites que si l'Europe ne peut traiter actuellement des grands problèmes, elle peut, du moins, s'y préparer pour l'avenir. Il semble, bien au contraire, que son incapacité à traiter les grands problèmes actuels compromette ses possibilités ultérieures, tout au moins aussi longtemps que les grandes sociétés multinationales domineront l'économie européenne.

La question de l'indépendance énergétique, en particulier, est appelée à connaître des prolongements durables. Sans doute y a-t-il certaines institutions et politiques européennes sur lesquelles il ne peut être question de revenir. On ne reviendra pas, purement et simplement, au passé, mais il est évident que la fuite en avant européenne ne permettra pas de résoudre les grands problèmes actuels et ne créera pas des conditions saines de développement ultérieur.

Toujours au sujet de l'Europe, je dois dire que nous ne pouvons partager, en ce qui nous concerne, l'opinion récemment émise à Paris par M. Willy Brandt et dont on a beaucoup parlé.

Willy Brandt, par rapport à vous, a le mérite d'une plus grande clarté en disant que « la Communauté doit s'orienter vers une intégration graduelle ». Il précise que cette Communauté « a besoin d'un cabinet de crise permanent pour la gérer à chaque instant et solidairement ». Si je comprends bien, dans tout cela, il ne s'agit de rien d'autre que de faire supporter aux travailleurs européens les conséquences de la crise, ce que, pour notre part, nous n'admettons pas, les sociétés monopolistes devant, selon nous, faire les frais de la crise qui est la conséquence de leur politique.

Willy Brandt propose que soit mise sur pied une politique énergétique commune de la Communauté européenne. Mais si je suis bien informé le Gouvernement de la R. F. A. s'est déjà engagé à Washington dans la voie d'une politique commune avec les Américains. Nous considérons, pour notre part, que la politique définie dans le programme commun de gouvernement défend mieux et correspond mieux aux intérêts de notre pays et pourrait permettre de le dégager de la crise du système capitaliste.

S'agissant de la Communauté européenne, ce programme prévoit, en effet, qu'un gouvernement de gauche aura pour objectif : « de participer à la construction de la C. E. E., à ses institutions, à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de la libération de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires ». C'est cette orientation que nous préconisons dans la fidélité aux engagements pris devant les travailleurs et le peuple

de France, sans perdre de vue que près de 13 millions de Françaises et de Français se sont prononcés pour la mise en œuvre de cette politique.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Jacques Duclos. Un mot encore pour demander, à propos de l'Europe que le Gouvernement accorde tout l'intérêt qui s'impose à l'accélération des travaux de la conférence européenne pour la sécurité et la coopération. Le succès de cette conférence nous tient d'autant plus à cœur qu'il devrait permettre, après les progrès accomplis dans la voie de la détente en Europe, de tourner la page de la deuxième guerre mondiale et de jeter les bases d'une coopération fructueuse entre tous les pays de notre continent.

C'est là une circonstance exceptionnelle qui pourrait permettre au Gouvernement français de traduire concrètement l'intention manifestée de passer « de la détente à l'entente » avec nos partenaires de l'Est, pour reprendre les termes employés mardi dernier par le Président de la République à propos de la prochaine visite en France de Leonid Brejnev. Mais les bonnes paroles ne suffisent pas. Nous sommes de ceux qui pensent que les actes doivent être conformes aux déclarations.

M. André Aubry. Très bien !

M. Jacques Duclos. Voilà, monsieur le ministre, ce que je tenais à dire au sujet de votre politique européenne, et maintenant je voudrais dire quelques mots d'un problème important qui a fait l'objet de votes retentissants aux Nations Unies, je veux parler de la reconnaissance du fait national palestinien.

Les débats qui se sont déroulés à l'O. N. U. ont débouché sur la question des droits nationaux du peuple palestinien qui ont été reconnus, mais certaines interprétations du vote de l'O. N. U., et d'un vote de l'Unesco ont donné à penser que cette reconnaissance des droits du peuple palestinien pourrait avoir comme contrepartie la négation du droit à l'existence de l'Etat d'Israël.

Sur ce point, je tiens à expliciter la position du parti communiste français. Nous nous sommes toujours prononcés en faveur de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à une existence nationale et nous constatons avec satisfaction l'évolution qui s'est produite dans cette direction.

Nous disions, dès 1967, qu'il fallait reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien et il est évident que l'on s'achemine aujourd'hui vers la création d'un Etat pour le peuple arabe de Palestine.

Notre position sur cette question est une position de principe ; aussi est-elle demeurée inchangée.

Mais je tiens à rappeler, pour que l'information soit complète, qu'au mois de septembre 1967, le comité central de notre parti publiait un communiqué dans lequel nous préconisions « un règlement d'ensemble fondé sur le respect des droits nationaux du peuple arabe de Palestine et sur le respect du droit à l'existence de l'Etat d'Israël ».

Voilà qui est parfaitement clair. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

C'est également sur cette base que la gauche unie a défini sa politique dans le programme commun de gouvernement.

Aussi pensons-nous que l'action internationale de la France devrait se fixer pour objectif de contribuer à la recherche d'une solution négociée qui assurerait la sécurité et l'indépendance de tous les Etats au Moyen-Orient, y compris l'Etat d'Israël, en offrant au peuple arabe de Palestine la possibilité de créer un Etat indépendant. Par cela même, la France contribuerait à réunir dans cette partie du monde les conditions d'une paix juste et durable.

Avant de mettre un point final à mon intervention, je veux ajouter deux mots au sujet des pays d'Amérique latine.

Un amendement a été déposé par certains de nos collègues à l'article 22. Il tend à rétablir des crédits de coopération avec le Chili. Ces crédits, qui seraient inscrits au chapitre 42-23 « Aide au développement pour la formation et l'enseignement » et au chapitre 42-24 « Aide technique au développement », ont été supprimés par l'Assemblée nationale en raison de la politique de répression du gouvernement Pinochet.

Le groupe communiste combattra cet amendement, et il demandera un scrutin public pour permettre à chaque sénateur de se prononcer sur cet important problème.

La presse d'hier nous a appris qu'un pays comme le Mexique venait de rompre ses relations diplomatiques avec le Chili de Pinochet et les raisons qui ont motivé cette rupture ne sont

pas sans rapport avec le caractère fasciste du gouvernement de Santiago, dont on n'a pas oublié qu'il est sorti d'un bain de sang et qu'il est le produit d'une intervention de la C. I. A.

De la sorte, le Mexique a manifesté sa volonté d'indépendance ainsi que son hostilité au fascisme. Il ne serait pas sans intérêt de savoir ce que l'on pense de cela dans les milieux officiels de la France où l'on parle volontiers d'indépendance dans le même temps où on la brade et où des propos contre le fascisme peuvent recouvrir des actes autoritaires.

La France n'a pas de faveur particulière à accorder au Chili de Pinochet où, après les militants de l'Unité populaire, des leaders de l'aile gauche de la démocratie chrétienne sont contraints à l'exil, tandis que des journalistes sont emprisonnés, que des dirigeants syndicaux font l'objet d'arrestations scandaleuses et que de nombreux antifascistes vivent dans la clandestinité.

Nous voulons espérer que le Sénat ne voudra pas se donner, devant le pays, le visage d'une assemblée plus réactionnaire que l'Assemblée nationale et qu'il ne rétablira pas les crédits supprimés au palais Bourbon.

Il faut que chaque sénateur prenne ses responsabilités sur cette question, le Gouvernement ayant déjà montré, en proposant ces crédits, que la collusion avec les fascistes ne pose pas pour lui de problèmes particuliers.

Le rapport de M. Gustave Héon mentionne, à la page 40, le Chili de Pinochet dans la liste des pays bénéficiant de l'aide militaire de la France.

Telles sont les remarques que je voulais présenter, au nom du groupe communiste, sur votre politique extérieure, monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention — la septième consécutive sur le budget des affaires étrangères — aura la même structure que les précédentes : après avoir rapidement traité des problèmes spécifiquement budgétaires, je me permettrai d'aborder un certain nombre de questions d'actualité sur lesquelles je me réserverai le droit d'apporter l'appréciation du groupe socialiste.

Comment apprendre à un ministre des affaires étrangères — surtout s'il est lui-même de la carrière — la modicité, l'insuffisance des moyens budgétaires qui sont mis à sa disposition pour remplir une tâche de plus en plus lourde et difficile ?

La centaine d'Etats est largement dépassée à l'O. N. U. Les organisations internationales se multiplient et leurs structures s'alourdissent. Les problèmes à résoudre sont de plus en plus complexes, les déplacements de plus en plus fréquents. Aussi, le budget qui nous est soumis est-il peu satisfaisant.

Je ne citerai que les insuffisances budgétaires ayant des implications politiques.

Il est nécessaire de développer et de soutenir l'information française à l'étranger. Or l'exploitation et la diffusion de la documentation en provenance de vos services, monsieur le ministre, ou d'autres ministères restent insuffisantes ; de nombreux documents ne peuvent être diffusés dans les postes diplomatiques faute de moyens.

En outre, la disparition de l'O. R. T. F. risque de diminuer encore l'impact que l'information française pouvait avoir dans les différents endroits du monde. Nous pouvions espérer que, dans les années à venir, les services de presse de votre ministère, grâce à la rapidité, à la concision et à la précision des informations, seraient mieux à même de faire connaître la place que joue notre pays dans la vie internationale et comment se développe sa politique. Or, nous avons l'impression que le budget qui nous est soumis ne vous permettra pas de mener les actions indispensables pour parvenir à un tel objectif. Nous connaissons tous les contraintes d'une conjoncture difficile ; nous pensons cependant que le budget des affaires étrangères n'a pas été spécialement bien traité.

J'aborderai maintenant les problèmes politiques.

Je voudrais tout d'abord insister sur ce que l'on pourrait appeler l'isolement de la France — je ne dirai pas qu'elle est seule contre tous, mais seule en face de tous.

Cette situation est vivement et unanimement regrettée parce que la tradition diplomatique mondiale réserve à la France une place de choix qui ne cesse d'être remise en cause.

De cet isolement, vous me permettrez de relever un certain nombre de signes, non point pour m'en réjouir, mais pour les constater.

Que vous le vouliez ou non, les autres membres de l'Alliance atlantique considèrent qu'une action commune reste toujours préférable. Ils estiment, à tort ou à raison — je ne porte aucun jugement de valeur — que le maintien des troupes américaines en Europe est un facteur de sécurité et de stabilité et qu'il faut faire porter tous les efforts sur la préservation de la cohésion de cette alliance.

Au niveau de la communauté des Neuf — c'est un sujet dont nous avons discuté à plusieurs reprises, monsieur le ministre, au Sénat ou au Parlement européen — il est certain que le Gouvernement est trop souvent en complet désaccord avec ses partenaires. Vous avez craint, par exemple, qu'une adhésion à l'agence de l'énergie — à laquelle faisait allusion, ce matin, M. le président Colin — ne soit interprétée comme une manifestation d'hostilité vis-à-vis des pays producteurs de pétrole.

Pensez-vous que des pays comme l'Autriche, la Suède et la Suisse, qui pratiquent, traditionnellement, une politique de neutralité, auraient accepté de participer à une pareille agence s'ils y voyaient une arme contre les puissances productrices de pétrole ? Même si vous estimez que la France ne doit pas directement adhérer à cette agence, il serait, à mon avis, souhaitable, pour la cohésion de l'Europe, que la Communauté économique européenne puisse y travailler en tant que telle.

Isolement, enfin, pour toute une série de problèmes généraux qui ont déjà été évoqués ici : refus de ratifier le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, refus d'adhérer au traité sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, refus d'adhérer au traité sur les armes biologiques, refus de participer aux négociations sur la M. B. F. R., négociations certes difficiles, mais tout le monde doit penser qu'un accord pour une réduction, même limitée, des armements en Europe ne pourrait que faire avancer la détente sur notre continent.

Ainsi, dans de multiples domaines, le Gouvernement français fait cavalier seul. C'est une attitude qui, sur le plan sentimental, peut paraître satisfaisante. Mais peut-être sur le plan des faits et de l'efficacité devrait-elle faire place à une politique de coopération plus poussée.

J'en viens maintenant à l'essentiel de mon exposé : la violence et les négociations dans le monde.

Une nouvelle vague de violence déferle actuellement sur le monde. On continue à arrêter et à torturer dans l'Espagne franquiste. On arrête, on torture, on exécute dans le Chili de la junte — je dirai à ce propos à nos collègues et, en particulier, à M. Duclos, que le groupe socialiste a déposé une demande de scrutin public sur l'amendement prévoyant le rétablissement de la subvention au Chili.

M. Jacques Duclos. Je vous en remercie.

M. Pierre Giraud. On exécute par dizaines en Ethiopie et je voudrais, s'il en est encore temps, sans m'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, à l'heure où les dernières vagues de la décolonisation déferlent sur l'Afrique, plaider pour la clémence à l'égard d'un vieil homme qui, voici près de quarante ans, sous les sarcasmes des pseudo-réalistes déjà séduits par le fascisme apparemment triomphant, fut un jour, à Genève, avec une grande dignité, le porte-parole de la sécurité collective contre l'agression. Il fut, ce jour-là, un moment de la conscience universelle. (*Applaudissements sur toutes les travées.*)

Cette violence à l'égard des individus, nous la retrouvons, dans la politique internationale, entre les Etats.

Nous avons eu la satisfaction, depuis le dernier budget des affaires étrangères — il faut bien en noter une de temps en temps — de voir changer la situation au Portugal. Nous y saluons le retour de la démocratie. Nous saluons l'action courageuse pour la décolonisation.

Nous avons eu aussi la satisfaction du retour de la démocratie en Grèce, berceau de la démocratie dans le monde, qui a donné son nom à ces institutions qui sont les nôtres. Nous avons eu la satisfaction de voir, dimanche dernier, des élections libres se dérouler dans ce pays qui, pendant de longues années, avait subi la dictature des colonels ou des généraux.

Mais à côté de cette satisfaction, combien d'angoisses ! Angoisse d'abord à propos de la situation en Irlande. On peut se demander qui pousse les extrémistes des deux parties à réveiller la violence et la guerre civile quand des possibilités de négociations entre modérés des deux parties semblaient possibles. Peut-être

une des explications pourrait être donnée par une information de presse suivant laquelle, en Libye, des représentants de l'I. R. A. et les extrémistes protestants avaient discuté et négocié. Nous pensons, quant à nous, et c'est pourquoi nous sommes si favorables à la politique régionale de la communauté européenne, qu'il revient à l'Europe des Neuf, et en particulier à la France, d'aider les deux parties séparées de l'Irlande pour que ce pays retrouve, sinon immédiatement son unité, tout au moins une paix qui l'éloigne des massacres qui à l'heure actuelle le ravagent de part et d'autre de la frontière.

Deuxième endroit où la violence s'exerce : Chypre. Ce n'est pas une question nouvelle. Beaucoup d'entré nous avaient pu espérer que ce que l'on appelait « la solution chypriote » était la bonne solution pour la coexistence sur le même territoire de deux communautés différentes. En fait, nous voyons maintenant qu'il n'en est rien. La question qui se pose, et pour laquelle nous souhaitons que le Gouvernement français exprime clairement son opinion, peut-être en s'engageant moins que les semaines dernières en faveur de l'un des deux camps, est de maintenir une unité politique indépendante pour cette île qui ne peut être divisée.

Nous constatons que, pendant une dizaine d'années, la partie turque de la population a été écartée du pouvoir et lanternée par le chef du gouvernement de l'île. Les promesses qui découlaient du traité n'ont pas été réalisées et, sous la pression des militaires d'Athènes, la venue au pouvoir d'un nouveau responsable grec faisait présumer un nouvel assaut de la violence. Les Turcs alors sont intervenus et, si j'étais méchant, je dirais qu'ils sont intervenus « à la turque », c'est-à-dire avec une brutalité un peu écrasante. Mais il est certain que leur trésor de patience avait été épuisé par une trop longue attente.

Aujourd'hui, nous avons une activité à mener à Chypre sous deux aspects. Le premier sur lequel l'accord est général, c'est une pression dans un but humanitaire. C'est assez facile à réaliser, encore que les conditions politiques locales ne s'y prêtent pas toujours : Le deuxième c'est l'aspect politique à court terme. Le groupe socialiste souhaite le retrait des troupes étrangères dont la présence ne peut en rien faciliter les solutions. A la longue ces troupes devraient être entièrement retirées.

Pour ce qui est de la solution de fond, je crois, par des conversations que j'ai pu avoir aussi bien avec des parlementaires grecs que des parlementaires turcs, que se développe dans les deux pays l'idée qu'une vie commune est possible dans cette île. Mais il y a deux solutions bien différentes.

La première consisterait à regrouper dans une partie de l'île tous les Turcs sans minorité grecque et à regrouper dans une autre partie de l'île tous les Grecs sans une minorité turque. C'est une solution chirurgicale, c'est une solution affreuse, car elle multiplierait, dans les deux camps, le nombre des réfugiés.

Je pense que le Gouvernement français aurait avantage à soutenir l'autre solution qui consiste, tout en reconnaissant qu'il y a deux administrations côte à côte dans l'île de Chypre, à admettre qu'il subsiste dans les deux parties de l'île une minorité disposant des droits et des libertés que tous les hommes doivent avoir. Je dirai brutalement qu'avec une pareille solution, chacune de ces minorités serait une sorte d'otage pour l'autre car il ne pourrait pas y avoir de mauvais traitements pour les Grecs si de l'autre côté il pouvait y avoir une rétorsion pour la minorité turque. Je pense que le Gouvernement français dans ce domaine devrait appuyer toute solution de bonne volonté.

Plus largement, puisque je viens d'aborder le problème de Chypre, je voudrais dire que le groupe socialiste pense que nous devrions tenter de nous pencher sur le problème de l'Europe du Sud, qu'il s'agisse du Portugal, de la Grèce ou de la Turquie, et, éventuellement, de l'Espagne lorsqu'elle sera débarrassée de Franco, pour apporter à cette Europe, dont le niveau de vie est incomparablement inférieur à celui de l'Europe du Nord, une aide massive de solidarité pour empêcher cette opposition entre les deux Europe. Ce déséquilibre croissant des économies industrielles du Nord et des pays à prédominance agricole du Midi est intolérable. Elle entraîne des tensions. Elle compromet la détente, et je pense que le Gouvernement français devrait, là aussi, faire des propositions pour une aide collective de la Communauté européenne à ces pays du sud de l'Europe.

J'en viens maintenant à un problème qui a déjà été évoqué par plusieurs de nos collègues et dont tout le monde sait qu'il me tient plus particulièrement à cœur : le problème du Moyen-Orient.

Une fois encore, hélas, le Moyen-Orient est revenu au premier plan de l'actualité. Jamais peut-être, en dehors des guerres ouvertes, la situation n'a été aussi grave. Le terrorisme multiplie

ses attaques meurtrières, et les décisions et attitudes prises par diverses institutions internationales ne font rien pour détendre les oppositions et faciliter la négociation. Tout ce qui est excessif ne comptant pas, nous pourrions considérer les dernières décisions prises par l'U. N. E. S. C. O. comme dénuées d'importance.

Si je n'étais pas avant tout un militant antiraciste, je poserais seulement la question suivante : qui a chassé de l'U. N. E. S. C. O. le peuple de la Bible, le peuple du livre ? Mais il ne suffit pas de pareilles affirmations. Il faut aller plus loin. Il s'est trouvé une majorité pour exclure pratiquement Israël de l'U. N. E. S. C. O. sous prétexte de fouilles entreprises dans la vieille ville avec un soin religieux — j'emploie le terme à dessein — avec un luxe de précautions reconnues par tous les hommes compétents.

Eh bien ! l'U. N. E. S. C. O., qui blâme Israël de faire des fouilles archéologiques, a-t-elle pris position lorsque les Jordaniens utilisaient les pierres tombales du cimetière juif du Mont des Oliviers, le plus sacré de tous, pour construire des latrines pour l'armée jordanienne ? L'U. N. E. S. C. O. a-t-elle protesté quand toutes les synagogues de la vieille ville de Jérusalem ont été rasées ? L'U. N. E. S. C. O. a-t-elle protesté lorsque les Lieux saints étaient interdits à de nombreuses catégories de pèlerins ? L'U. N. E. S. C. O. ose aujourd'hui condamner à l'isolement, sur le plan scientifique, artistique, culturel, comme sur les plans agricole, technologique, social ou pédagogique, le pays qui, compte tenu de ses ressources et de sa population, a fait le plus pour les pays du tiers monde, qu'il s'agisse de l'Afrique noire au sud du Sahara, de l'Asie des moussons, voire même de l'Amérique latine, le pays qui a su faire revivre une langue morte, ce qui est un excellent exemple pour beaucoup de pays en voie de développement.

Mais là n'est pas la question. L'aspect U. N. E. S. C. O. est un aspect secondaire. Le problème essentiel est maintenant celui de la survie d'Israël, victime d'une nouvelle menace de génocide. Et là, j'ai le regret de dire que l'attitude du Gouvernement français, du chef de l'Etat, du ministre des affaires étrangères et d'autres autorités de l'Etat, reconnaissant l'O. L. P. comme le seul représentant des Palestiniens, ne peut être acceptée facilement.

M. Edmond Barrachin. Très bien !

M. Pierre Giraud. Soyons clairs. Israël est un pays membre de l'O. N. U., qui l'a d'ailleurs créé. Il a donc le droit, comme tout autre Etat, au respect de son existence et de sa sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Pierre Giraud. On peut parfaitement reconnaître le fait palestinien sans mettre en cause l'existence de l'Etat d'Israël. C'est d'ailleurs l'attitude du Gouvernement israélien lui-même, qui a toujours admis, et il a été le seul, le partage de l'ancienne Palestine en deux Etats, comme l'avait décidé, dès l'origine, l'Organisation des Nations Unies. Ce sont les Etats arabes qui ont toujours refusé l'idée même de ce partage, l'idée même de l'existence d'Israël dont ils envisagent, dans des textes récents, la destruction par tous les moyens.

Quand Israël récuse l'O. L. P., ce n'est pas pour refuser le fait palestinien, c'est simplement pour refuser la conversation avec un groupement terroriste dont l'objectif ouvertement déclaré est la destruction, pure et simple, de l'Etat d'Israël. Voilà comment se pose la question.

La France, semble-t-il, en reconnaissant l'O. L. P., a voulu lui donner la respectabilité et en même temps l'amener à se conduire en groupe respectable. L'échec semble total. Le récent massacre de Beith Shean et les événements qui se sont déroulés sur l'aérodrome de Tunis en sont la preuve.

En fait, on a désavoué les prises d'otages et le massacre d'un otage à Tunis ; mais, si je suis bien informé, Yasser Arafat lui-même serait directement responsable de l'assassinat de diplomates belges et américains à Karthoum. Y aurait-il donc de bons attentats ? Y aurait-il donc un bon terrorisme ? On bénirait celui-ci, on condamnerait celui-là ?

Pour nous, socialistes, et certainement pour la majorité du Sénat, le terrorisme, de la part de qui que ce soit et en quelques circonstances que ce soit, n'est jamais une méthode de Gouvernement. (*Vifs applaudissements sur de nombreuses travées.*)

La France, ainsi que l'Europe, se devrait d'orienter leur politique, dans la mesure où les deux superpuissances leur en laissent encore la possibilité, vers un rapprochement des points

de vue et une pression sans hésitation en faveur de la négociation. Rien n'empêche, dans les jours ou les mois à venir, qu'une négociation soit ouverte entre Israël et les représentants des populations intéressées.

Une idée a été lancée, celle d'un Etat laïque et démocratique, sur l'ancienne Palestine. Comment un socialiste, comment un laïque, comment un démocrate pourrait-il ne pas applaudir à pareille proposition : un Etat idyllique groupant arabes et juifs ?

En fait, nous savons que la conception de l'Islam admet difficilement la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La plupart des pays musulmans ont une religion d'Etat et la font appliquer avec une certaine rigueur. Quand nous savons combien de temps il a fallu à la France pour accepter et admettre, dans son sens profond, la notion de laïcité, on peut être un peu sceptique sur un Etat laïque au Moyen-Orient.

Pour ce qui est de la démocratie, quand on connaît le régime qui préside à la plupart des Etats du Moyen-Orient, on peut être, là aussi, quelque peu sceptique : il suffit de penser au traitement que les majorités font subir aux Kurdes ou aux Druzes, lorsqu'elles les ont sous leur contrôle !

Si cette solution d'Etat unique palestinien peut être envisagée pour l'avenir — les Israéliens eux-mêmes n'y seraient pas fondamentalement opposés — pour l'instant, le problème n'est pas là. Il est d'accorder à l'Etat d'Israël des frontières sûres et reconnues, la possibilité pour Israël de vivre comme la possibilité pour les Palestiniens de retenir le régime de leur choix.

Entre ces Etats voisins, mais pas forcément hostiles, une politique « des ponts ouverts », telle qu'elle existe à l'heure actuelle, devrait être maintenue. Il ne s'agit pas de recréer au Moyen-Orient un nouveau ghetto où Israël serait enfermé.

Espérance, semble-t-il, car je ne suis pas sûr que les cendres de six millions de juifs pèsent autant que les millions de barils de pétrole. Cela n'empêche point les socialistes et sans doute la majorité de cette assemblée de penser que nous devons tout faire pour aider à la solution pacifique de ce problème.

Voilà quelques années, je m'étais permis d'écrire et de dire que la négociation seule était révolutionnaire. Elle est révolutionnaire car seule elle permet de dégeler les situations qui semblent immuables.

Dans ce domaine, au Proche-Orient comme ailleurs, le groupe socialiste attend du Gouvernement français que, fidèle à la tradition de notre pays, il évite toute action, toute décision, tout vote qui puisse bloquer la négociation. Nous souhaitons au contraire que toutes les prises de position de la France au Moyen-Orient comme dans le reste du monde favorisent l'établissement d'une paix honorable et définitive pour toutes les parties en présence. (*Applaudissements sur de très nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Pado.

M. Dominique Pado. Monsieur le président, monsieur le ministre, j'interviens à cette tribune à titre personnel et je dois dire que j'en sens l'obligation. L'appartenance sincère à la majorité parlementaire — les groupes qui en font partie en donnent l'exemple — ne saurait empêcher les interrogations et les réflexions individuelles. Le Gouvernement a tout autant besoin de notre franchise que de notre soutien.

En vérité, monsieur le ministre, dans ce monde malheureux que le Président de la République a remarquablement décrit un jour, la politique étrangère de la France ne nous réchauffe pas le cœur. Il lui manque un je ne sais quoi d'allant, de clarté, de générosité et finalement de passion qui donne sa pleine dimension à la cause que l'on entend défendre.

Les Français, dans leur immense majorité, souscrivent au principe fondamental de l'indépendance nationale et l'idée leur en paraît à ce point naturelle que vous ne pourrez les mobiliser sur ce thème que si vous trouvez certains accents. Sinon, on a vite tendance à considérer qu'un matérialisme égoïste est son principal inspirateur.

La diplomatie perd de sa mission, de sa crédibilité et en tout cas de sa vertu lorsque ses obligations donnent l'impression d'être essentiellement commerciales. A suivre vos déplacements et ceux de M. le secrétaire d'Etat Ségard, j'en suis sincèrement à me demander quel est celui qui précède l'autre.

Il est vrai que vous n'êtes point le seul à succomber à ce vertige des temps modernes et que les échanges jouent un rôle important dans la détente et dans les ententes entre nations. Il convient de se féliciter que, par cette interpénétration, la paix du monde s'accroche un peu plus aux réalités de la vie.

Il vous faut cependant prendre garde de perdre tout dessein véritable et toute ligne logique si la recherche de contrats, parfois très hâtivement qualifiés de fabuleux, est votre motivation dominante. Dès lors, votre politique ne serait plus que celle de la nécessité et notre indépendance deviendrait aussi fictive et aussi déplorable que celle des temps où les présidents du conseil et les ministres étaient obligés de franchir l'Atlantique pour quémander les prêts de notre survivance.

Le monde ayant été bouleversé depuis par la révolution énergétique que l'on sait, on peut se demander à certaines de vos attitudes si vous n'êtes pas, d'une certaine manière, en train de recommencer les erreurs des autres, en vous constituant progressivement prisonnier d'autres horizons. On perçoit le poids déjà lourd de ces liens excessifs que vous avez tissés.

L'Europe ne s'est, en fait, jamais remise des concessions politiques affligeantes qu'elle a dû faire, en grande partie sous notre pression, voilà un an, aux producteurs de pétrole. D'un seul coup, toute la portée de l'initiative du président Pompidou à La Haye a été gommée et vous constatez encore aujourd'hui que vos efforts, combien louables, pour la relance européenne se heurtent à des réticences, voire à l'indifférence. Nos partenaires vont sans doute venir à Paris, mais ils viendront les pieds lourds, plus soucieux de leurs propres problèmes présents que de bâtir un avenir commun.

Lorsque viennent dans les assises internationales les moments, certes difficiles, où les Neuf devraient parler ensemble, vous en êtes réduit à nous présenter comme un succès authentique le fait qu'ils se soient, toujours sous votre influence, mis d'accord pour n'être finalement ni pour, ni contre et pour s'abstenir de voter. C'est un inquiétant symbole. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

L'abstention semble d'ailleurs, en cette période, la manifestation la plus constante de votre engagement. Vous vous contentez de vous abstenir aux Nations Unies lorsqu'une résolution ne fait pas état, directement ou indirectement, de l'existence d'Israël. Mais vous vous abstenez aussi à l'U. N. E. S. C. O. lorsque cette organisation, qui vient de se déconsidérer aux yeux du monde entier et dont je me demande pourquoi nous financerions encore la passion partisane, nie à Israël toute existence (*Applaudissements à droite, au centre, à gauche et sur les travées socialistes*) et, en niant son existence, en fait une sorte d'Etat errant, sans terre ni peuple. Avouez que cette contradiction est pour le moins flagrante.

Je sais vos explications : vous n'avez pas voulu situer Israël quelque part, parce que vous n'êtes pas d'accord sur la répartition régionale des Etats. Je déplore personnellement que la France fasse de la procédure au moment où un petit pays courageux et peut-être excessivement téméraire en est à se demander s'il existera encore demain.

Le fait que seul Israël était visé et ne pouvait être que le seul atteint devait vous conduire à passer outre à vos idées arrêtées et à lui tendre la main. C'était à vous, plus qu'à tout autre, de le faire, car là nous aurions pu croire pleinement, sans réserve excessive en tout cas, à la politique que vous définissez aujourd'hui pour la recherche de la paix.

La rencontre que vous avez eue avec M. Arafat et sur laquelle je ne veux rien dire, me plaçant à un autre niveau du débat, aurait dû automatiquement vous conduire à écarter publiquement les craintes qu'elle avait fait naître. Vous aviez là, en vous dressant contre l'acte insensé de l'U. N. E. S. C. O., en le faisant solennellement, le moyen le meilleur et survenant d'ailleurs pour vous au moment propice de démontrer que non seulement l'on pouvait, mais que l'on devait croire à la rigueur de votre politique. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait...

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur Pado, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Dominique Pado. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. M. Pado paraît oublier que la France a voté contre cette résolution.

M. Dominique Pado. Quelle résolution ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Celle qui concerne les sanctions à l'encontre d'Israël à la suite des fouilles effectuées à Jérusalem.

M. Dominique Pado. Ce n'est pas la question. Je parle de l'existence d'Israël qu'on ne situe nulle part. La France s'est-elle abstenue lors de ce vote ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Sur cette résolution, oui.

M. Dominique Pado. Très bien ! Nous sommes d'accord.

Je regrette donc, même avec cette précision, que vous ayez ainsi donné l'impression désagréable de faire passer l'intérêt avant la morale, la susceptibilité des uns avant la crainte des autres, la dépendance énergétique avant l'indépendance affirmée.

Il vous appartient, très rapidement, par toute initiative que vous pourrez prendre, de démontrer après cet impair que cette impression est totalement fautive. La solidarité ministérielle — indispensable, je le conçois — interdit à certains de vos collègues de manifester l'inquiétude qu'ils ressentent. Mais je sais qu'elle existe, vous le savez aussi, comme elle existe — c'est naturel — chez bon nombre de parlementaires qui soutiennent loyalement votre Gouvernement, comme elle existe aussi dans l'opinion publique hantée par certains souvenirs.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, par vos paroles et par vos actes, tenir désormais pour vrai que les Etats, comme les hommes, doivent, dans les moments de doute, faire autant de place au cœur qu'à la raison ! (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche, ainsi que sur de nombreuses travées socialistes.*)

(*M. Louis Gros remplace M. André Méric au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. LOUIS GROS,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Jean Périquier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, indiscutablement, un budget est l'instrument d'une politique et c'est surtout vrai pour le budget des affaires étrangères qui engage la politique internationale de notre pays.

Or, les socialistes sont en total désaccord avec la politique internationale qui a été pratiquée jusqu'à ce jour par notre chef de l'Etat et par notre Premier ministre qui, pendant longtemps — on semble l'oublier à l'heure actuelle — ont participé au Gouvernement du général de Gaulle dont ils ont approuvé sans réserve la politique internationale faite au nom d'une fausse indépendance et d'une fausse grandeur.

Pour nous cette politique a été mauvaise, parfois dangereuse, pour notre pays et nous la rendons responsable des difficultés que connaît aujourd'hui l'Europe.

La France a tout fait pour décourager nos partenaires. Elle a opposé très souvent un refus à toutes les initiatives et à toutes les propositions formulées pour essayer de construire une Europe forte et unie. Il ne faut donc pas aujourd'hui s'étonner si nos partenaires, découragés, imitant en cela l'exemple de notre pays, ont pris certaines initiatives contraires à l'unité européenne et s'ils ont tourné leurs regards vers d'autres pays, en l'occurrence les Etats-Unis, dont les intérêts sont parfois loin de coïncider avec ceux de l'Europe.

Il ne faut pas non plus s'étonner si d'autres pays, comme ceux en voie de développement, ont perdu toute confiance en l'Europe et si à leur tour ils ne comptent guère que sur les Etats-Unis ou l'U. R. S. S. pour les aider à résoudre leurs propres difficultés.

Peut-être n'est-il pas mauvais, d'ailleurs, de rappeler toutes les erreurs du passé qui constamment nous ont isolés de nos partenaires européens. Tout d'abord, nous avons refusé de signer le traité de Moscou sur la limitation des armes nucléaires, sous le prétexte que cela nous aurait empêché d'avoir une force de frappe aussi ruineuse qu'inutile. (*Murmures sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

En conséquence, nous avons poursuivi les essais nucléaires dans le Pacifique, ce qui nous a valu des difficultés avec des pays amis comme l'Australie à laquelle nous devons pourtant, pour une large part, notre liberté et notre indépendance.

Toujours pour la même raison, nous avons refusé de nous incliner devant la condamnation de la Cour internationale de justice de La Haye, dont nous avons pourtant accepté la création et où siège un magistrat français. Nous avons refusé aussi, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, de siéger à la conférence du désarmement.

De plus, la France crée des difficultés de tous ordres dans de nombreuses réunions tendant à rechercher, dans des domaines divers, l'unification européenne.

Au point de vue agricole, même lors des discussions sur la charte verte réclamée pourtant de toute urgence par le général de Gaulle, la chaise de la France est restée très souvent vide à Bruxelles.

Au point de vue monétaire, nous avons refusé le plan Werner qui, pourtant, en très grande partie, répondait favorablement à certaines demandes de la France.

Au point de vue de la défense, nous avons décidé de ne plus participer à l'O. T. A. N. et même, pendant un certain temps, à l'union de l'Europe occidentale. Certes, nous voulons bien admettre que la question de la participation à l'O. T. A. N. peut être sérieusement discutée, si l'on considère que cet organisme risque de tomber sous l'hégémonie complète des Etats-Unis dont, autant que quiconque, nous avons de bonnes raisons de suspecter les intentions. Mais il faudrait alors en tirer les conséquences logiques. On ne peut pas, en effet, accepter d'être dans le pacte Atlantique et refuser de participer à l'O. T. A. N., qui est l'organisation chargée d'appliquer les décisions du pacte Atlantique.

Il faut d'ailleurs qu'il soit bien entendu que, pour nous, socialistes si nous devons rester dans l'O. T. A. N., le rôle de la France ne devrait pas être de contribuer à faire de cet organisme une machine guerrière mais, au contraire, de l'inciter à prendre toutes les initiatives qui s'imposent pour faire disparaître tous les blocs antagonistes, tous les pactes militaires, qu'il s'agisse de l'O.T.A.N. elle-même ou du pacte de Varsovie.

La France a également soulevé de nombreuses difficultés pour empêcher la Grande-Bretagne de rejoindre le Marché commun, au point que le représentant de la France devait brutalement quitter la conférence, et cela au moment où l'on semblait sur le point d'aboutir.

Sans doute pourrait-on me faire remarquer que l'attitude du gouvernement travailliste actuel, présidé par M. Wilson, justifie en grande partie les craintes que la France pouvait avoir à l'époque. Mais si l'on avait accepté, à ce moment-là, la demande d'adhésion au Marché commun formulée par M. Wilson lui-même, peut-être aujourd'hui celui-ci serait-il beaucoup plus gêné pour remettre en cause cette adhésion. Nous ne participons pas non plus à l'agence chargée d'étudier les divers problèmes concernant l'énergie, créée à la suite de la réunion qui s'est tenue dernièrement à Washington, à l'initiative de M. Kissinger, qui comprend les principaux pays consommateurs de pétrole. Là encore, on pouvait discuter de l'opportunité de répondre à cette convocation. Mais à partir du moment où on l'avait acceptée, il est inadmissible que, par la faute de la France, une réponse commune n'ait pu être fournie par les Neuf pays du Marché commun.

Le principal reproche opposé par notre Gouvernement à cette conférence de Washington est qu'elle ne réunissait que les principaux pays consommateurs. Mais il fallait bien, tout d'abord, que ceux-ci procèdent à un échange de vues avec les Etats-Unis qui sont les mieux armés pour prendre la relève des pays arabes, si demain cela était nécessaire. Il n'était pas question pour autant, d'ailleurs, d'ignorer les autres pays. Mais dans l'immédiat, les principaux pays consommateurs de pétrole étaient bien les mieux placés pour étudier un plan de lutte contre les prétentions des émirs capitalistes et un plan de défense des prix. Sans compter qu'eux seuls, avec l'Amérique, avaient les moyens financiers nécessaires pour mettre sur pied une politique énergétique de recharge, à laquelle il faudrait maintenant penser sérieusement.

Il ne s'agissait pas pour autant d'exclure systématiquement l'utilisation de l'énergie nucléaire. Mais il n'était pas raisonnable que chaque pays européen prévoie son propre système, comme l'a fait la France avec l'Eurodif. Il fallait que les pays européens se mettent d'accord sur l'utilisation du système le plus efficace, le plus utile, le moins polluant et surtout le moins coûteux.

A ce propos, je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de nous indiquer si le Gouvernement entend poursuivre la réalisation du projet Eurodif, qui vient d'être abandonné par la Suède. Ne craignez-vous pas que cet exemple soit suivi par le

Bénélux, si bien que la France risquerait de se trouver seule pour la réalisation d'un projet très coûteux et qui, paraît-il, ne donnerait pas toutes les garanties nécessaires de non-pollution ?

Nous déplorons enfin la complaisance dont notre Gouvernement a toujours fait preuve à l'égard de pays totalitaires et racistes. Rarement la voix de la France s'est fait entendre pour condamner les atteintes dirigées contre certains pays démocratiques dont la dernière en date devait conduire à l'assassinat de ce grand patriote et démocrate qu'était Allende, président de la République du Chili. (*Applaudissements sur les traversées socialistes et communistes.*)

Nous aimerions connaître les initiatives que peut éventuellement prendre notre Gouvernement pour essayer de mettre fin au gouvernement fasciste du général Pinochet et rétablir la République, la démocratie et la liberté au Chili.

Bien mieux, nous apportons une aide importante à ce Gouvernement. D'ailleurs, vous avez indiqué, récemment, que des armes continueraient à être livrées au général Pinochet. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) Monsieur le ministre, j'ai lu dans un journal que des commandes d'armes seraient actuellement livrées au Chili fasciste. En tout cas, vous en livrez, vous le savez très bien, à d'autres pays. Il est choquant, qu'on le veuille ou non, qu'on puisse livrer ces armes qui, ensuite, serviront à mater les tentatives de rétablissement de la démocratie dans ces divers pays.

Il est lamentable que, pour combler le gouffre de notre balance commerciale, notre Gouvernement en soit réduit à se faire l'agent commercial de M. Dassault.

Voilà quelques-unes des erreurs qui ont été commises et que les socialistes ont toujours dénoncées. Elles ont conduit, je le répète, dans l'impasse où se trouve actuellement l'Europe. Indiscutablement, la responsabilité du chef de l'Etat et de notre Premier ministre se trouve engagée. Pour cette raison, nous ne voyons pas pourquoi nous leur ferions aujourd'hui confiance. Ce n'est pas la caution apportée par M. Lecanuet — qui, à l'époque, critiquait comme nous cette politique internationale — qui doit faire disparaître aujourd'hui notre méfiance.

J'entends bien qu'on nous dit : « Mais le budget ne sert pas uniquement à poursuivre une politique internationale déterminée ; il comporte d'autres crédits, par exemple ceux qui sont destinés à payer les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères. Et celui-ci existera toujours, quels que soient le régime et la politique internationale suivie ». On ajoute même : « Il comporte des crédits — que j'appellerai des « crédits de propagande » — destinés à poursuivre à l'étranger l'œuvre éducative, culturelle, artistique et touristique de la France, afin de mieux faire connaître et aimer notre pays ».

Le paiement des fonctionnaires — nous n'avons aucun souci à ce sujet — sera assuré, sinon ce serait la faillite de l'Etat. Quant aux crédits de propagande, nous les trouvons très insuffisants et souvent mal employés. Plutôt que de servir à faire connaître et aimer notre pays, ils sont utilisés pour défendre notre Gouvernement et sa politique ; c'est pour nous une raison supplémentaire d'émettre un vote hostile.

On nous reproche encore trop souvent de revenir sur le passé. Certains considèrent que la politique de notre chef d'Etat actuel n'est plus celle du général de Gaulle. On pourrait même, dans une certaine mesure, considérer certaines initiatives, certaines déclarations comme un démenti, parfois comme une critique sévère de la politique du général de Gaulle, notamment en matière européenne.

Il est vrai que c'est M. Giscard d'Estaing qui a lancé l'idée d'une conférence au sommet pour essayer de voir si un accord ne pourrait pas être trouvé avec nos partenaires, notamment sur le problème de l'énergie. Déjà, nous devons noter que cette initiative a été accueillie — sauf peut-être en République fédérale d'Allemagne — avec quelque réticence par nos partenaires qui voudraient savoir si une telle conférence a quelque chance d'aboutir. Si à celle-ci, comme cela s'est produit dans d'autres réunions internationales, doit se poursuivre un dialogue de sourds, au prétexte que la France sera intransigeante, qu'elle n'acceptera pas de faire la moindre concession, alors il vaudra peut-être mieux éviter cette conférence.

La situation actuelle est déjà assez compliquée sans qu'on l'envenime encore en faisant apparaître une fois de plus la division et l'impuissance de l'Europe.

Il est vrai que, pour la première fois — et nous y attachons une grande importance — à une conférence internationale, celle qui s'est tenue en 1973 à Tokyo, la France a accepté qu'un seul

représentant parle au nom des neuf pays du Marché commun. C'était là, par rapport au passé, une véritable révolution, car jamais le général de Gaulle n'aurait accepté que la voix de la France soit mêlée à celles d'autres pays. Il faut dire qu'en l'occurrence ce représentant des Neuf était un Français puisqu'il s'agissait de M. Ortoli, président de la commission européenne.

C'est vrai que la réponse faite aux difficultés soulevées par le Gouvernement actuel de la Grande-Bretagne pour le maintien de ce pays dans le Marché commun a été moins brutale que dans le passé. Pour une fois, notre Gouvernement ne tient pas à voir la Grande-Bretagne complètement nue ; il accepterait de lui laisser au moins un slip ! (*Sourires.*) Mais il nous plaît de souligner que, sans doute pour la première fois — pour nous, c'est ce qui est important — la réponse de la France a été à peu près conforme à celle des autres pays du Marché commun. Nous nous réjouissons chaque fois que nous pouvons constater une unité de vue entre les Neuf.

Enfin, nous n'oublions pas que c'est notre Premier ministre — je ne me souviens pas, je l'avoue, à quelle occasion, mais je l'ai lu dans la presse — qui, sans être partisan d'une supranationalité qui concrétiserait pourtant bien l'union de l'Europe, a déclaré que, dans des domaines bien précis, bien limités, il ne serait pas impossible d'envisager un certain abandon de souveraineté nationale.

Au fond, nous n'avons jamais dit autre chose car même les partisans les plus acharnés de la supranationalité savent très bien que l'on ne pourra y arriver que par étapes.

En attendant, nous n'en sommes qu'au stade des déclarations et des intentions. Il importe maintenant que notre Gouvernement prenne des initiatives et fasse des propositions précises pour arriver à une relance de l'Europe et, par conséquent, à l'union totale de celle-ci.

Il ne faut pas toujours rejeter sur nos partenaires la responsabilité des difficultés actuelles, mais il ne faut pas non plus contester qu'ils en ont une part. Il faut donc que la France fasse connaître ses intentions et c'est peut-être, monsieur le ministre, ce que vous allez faire dans un instant.

En terminant, je voudrais souligner les points sur lesquels la France devrait faire porter ses efforts.

Tout d'abord, il faut à tout prix qu'elle propose une négociation avec la Grande-Bretagne, car il est nécessaire que celle-ci reste dans le Marché commun. Il est vrai que cette négociation est liée, tout au moins pour les Britanniques, à la révision de la « charte verte ». A ce point de vue, il ne saurait être question — tel est bien notre sentiment — de remettre en cause le traité de Rome ou l'acquis de la politique agricole commune. Mais le traité de Rome a prévu des mécanismes pour pallier les difficultés qui pourraient surgir du fait de la différence existant entre les économies des pays du Marché commun.

En matière agricole, par exemple, il est difficile de mettre sur un pied d'égalité les pays producteurs et les pays consommateurs de produits agricoles ; mais, dans le cadre d'accords restreints, rien n'interdit de prévoir des concessions reposant sur l'équilibre et la réciprocité. On doit, par conséquent, trouver un terrain d'entente.

Il faut aussi mettre fin aux malentendus qui peuvent exister entre la France et les Etats-Unis. L'économie des deux pays est telle qu'ils ne peuvent se passer l'un de l'autre. Mais il doit être bien entendu que les discussions qui pourront avoir lieu ne devront porter que sur les questions commerciales, qu'en aucun cas elles ne devront être liées à des problèmes politiques et de sécurité internationale. Les autres questions, notamment les questions militaires, devront toujours être laissées de côté et la France doit toujours conserver sa liberté de critique à l'égard des Etats-Unis si, comme ils l'ont trop souvent fait, ils interviennent dans la politique intérieure de certains Etats, surtout s'il s'agit d'Etats démocratiques.

La France devra s'efforcer ensuite de faire adopter dans la plupart des domaines, notamment monétaire et énergétique, une politique commune. Aucun pays européen ne doit faire cavalier seul. Un pays qui prétend régler un problème unilatéralement avec un seul autre pays est par avance un pays vaincu. Seule une Europe forte et unie peut faire entendre sa voix et faire échec aux manœuvres et aux menaces de chantage. Sans doute cette union suppose-t-elle une certaine supranationalité ; mais nous avons vu, si nous en croyons les déclarations de M. le Premier ministre, que cela ne paraît pas impossible. Il suffit simplement de bien déterminer les domaines dans lesquels cette supranationalité pourra intervenir.

Enfin, il importe — ce sera ma conclusion — que la France prenne l'initiative de donner à l'Europe une autre physionomie que celle qu'elle a à l'heure actuelle. Il faut que, demain, l'Europe soit vraiment démocratique. A ce sujet, notre Gouvernement pourrait prendre l'initiative de proposer l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Mais il ne faut surtout pas que le marché européen apparaisse comme un simple marché d'intérêts capitalistes. L'Europe doit, certes, être économique, mais elle doit aussi être sociale; elle doit être avant tout l'Europe du monde du travail. Il est nécessaire, en effet, que les travailleurs européens sachent que, désormais, ils peuvent compter sur l'Europe pour les défendre, pour leur procurer du travail, pour faire vivre leurs enfants et leurs familles. Il importe également que les jeunes soient convaincus que l'Europe leur offre un noble idéal et non pas seulement l'image d'un marché d'intérêts plus ou moins sordides.

Tel est, à notre avis, le sens dans lequel le Gouvernement doit agir.

Après vos déclarations d'intention, monsieur le ministre, nous allons maintenant attendre vos actes et c'est sur ceux-ci que nous vous jugerons avec la plus grande impartialité. Nous souhaitons ne pas être déçus. En tout cas, nous sommes sûrs que si vous voulez nous suivre, alors oui, l'Europe revivra, alors oui, l'Europe sera unie et forte et, désormais, elle pourra faire entendre sa voix dans le concert international, désormais, il faudra l'écouter et elle sera écoutée, car les citoyens du monde comprendront qu'elle les conduit sur la voie du salut, c'est-à-dire la voie de la liberté, du progrès social et de la paix. *(Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche et sur plusieurs travées au centre et à droite.)*

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements aux rapporteurs qui ont, avec pertinence et sympathie, analysé mon budget et insisté sur les contraintes financières qui, il faut bien le reconnaître, pèsent sur notre action diplomatique. C'est le résultat de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement et dont nous devons nous accommoder. Je ne puis qu'espérer que le budget des affaires étrangères retrouvera très rapidement, dans les dépenses de l'Etat, une part plus compatible avec l'importance de la mission que nous assumons.

Diverses questions ont été posées par les rapporteurs et par le président de la commission des affaires étrangères. Contrairement à ce qu'un orateur indiquait — il s'agissait, je crois, de M. Marilhac — ces questions me paraissent avoir trouvé déjà une réponse assez complète, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'énergie, du dialogue euro-arabe, du désarmement, de la réduction mutuelle et équilibrée des forces.

Je passerai rapidement en revue un certain nombre de questions d'ordre culturel qui ont été évoquées par MM. Héon, Habert, Palmero, ainsi que par M. le président de la commission des finances.

Nous ne méconnaissons pas l'importance du redéploiement géographique de notre action culturelle. Nous avons commencé à y procéder en concluant avec le Maroc, en 1972, et avec la Tunisie, en 1973, de nouvelles conventions destinées à assurer une relève plus rapide de nos coopérants, tout en préservant, par la formation des formateurs, les intérêts de notre langue.

Cette action a déjà engendré des progrès substantiels en Tunisie. Elle a seulement démarré au Maroc où nous avons encore, je le reconnais, un nombre important d'enseignants. Mais il serait impossible de retirer brutalement les 6 000 enseignants que nous avons là-bas, car une telle décision créerait un hiatus extrêmement dangereux pour l'enseignement du français.

D'une manière générale, je suis d'accord avec les rapporteurs pour estimer que la coopération de substitution doit de plus en plus être remplacée par la coopération de formation. A cet égard, nos efforts en Amérique du Sud ne se sont nullement relâchés. C'est un continent auquel nous apportons toute l'attention que commande une tradition séculaire.

D'ailleurs, ce redéploiement géographique implique un redéploiement qualitatif. L'effort que nous faisons en faveur de la coopération scientifique et technique y participe.

Une question particulière a été posée sur la suppression de trente postes dans les établissements français du Maroc. Ces emplois ont été gelés pour éviter un dépassement de crédits mais, le budget de 1975 prévoyant les moyens d'ajuster les services votés aux dépenses réelles, il sera possible de réutiliser les postes dont le blocage avait été rendu nécessaire en 1974.

Une autre question au sujet de la suppression d'emplois d'enseignants a été posée par M. Habert. Je peux confirmer que sur les 477 emplois en cause, seuls 37 correspondent à des suppressions réelles. Les 440 autres sont transférés du titre III au titre IV pour régulariser une situation de fait.

Je voudrais m'étendre un peu plus longuement sur les questions posées par M. Habert et évoquées également par M. Taittinger, relatives à la langue française et à son rôle dans le monde.

Comme vous le savez, je souscris pleinement à l'analyse des deux orateurs. C'est là un élément fondamental, un élément capital pour notre pays.

M. Habert a souligné que nous assistions à un certain renouveau de la langue française. C'est exact et nous avons tout lieu de nous en réjouir. Je ne voudrais pas attribuer uniquement ce renouveau aux efforts que nous avons déployés. Cependant, ces efforts n'ont probablement pas été sans quelque influence. En tout cas, nous sommes bien conscients du fait que la partie n'est jamais gagnée et qu'un relâchement de nos efforts entraînerait immédiatement une régression. C'est donc à cet aspect des choses que, malgré la quasi-absence de mesures nouvelles dans le budget de cette année, pour nos affaires culturelles, nous consacrons la plus grande attention.

A cet égard, je peux seulement réfléchir à la situation présente qui est dominée par certaines constatations de fait: le nationalisme culturel se répand un peu partout dans le monde et chaque pays souhaite accorder la priorité à sa langue propre, à son génie propre, à sa culture propre. Les efforts considérables que chaque pays effectue en conséquence diminuent proportionnellement le nombre des élèves ou des étudiants dans les établissements étrangers d'enseignement, de quelque nationalité qu'ils soient. C'est ainsi que les élèves de nos établissements au Sud-Vietnam représentent moins de 0,5 p. 100 de la population scolaire vietnamienne dans le secondaire.

Considérant, comme M. le sénateur Habert, que l'enseignement français à l'étranger joue un rôle essentiel dans l'avenir de la France, je voudrais cependant souligner que ces constatations nous amènent à modeler notre action pour la promotion de la langue française sur ces nouvelles données. A cet égard, il ne peut y avoir de recette unique. Il convient d'adapter nos établissements d'enseignement à cette évolution du monde, de les rendre plus dynamiques, plus ouverts sur l'évolution moderne et de transformer leur environnement. Ces transformations passent par des interventions précises à l'intérieur même des systèmes d'éducation étrangers.

Mais comme il est bien évident que nous ne pouvons fournir autant de professeurs qu'il se crée de classes — et qu'il serait, au surplus, fâcheux que nous procédions ainsi — nous développons avec beaucoup d'énergie notre action de formation en vue de l'enseignement du français mais aussi des enseignements technique et professionnel.

Un autre aspect des choses qu'il ne faut pas négliger, c'est la nécessité de maintenir à l'étranger assez d'établissements français capables d'assurer la présence d'un nombre suffisant de coopérants ou de ressortissants de notre pays travaillant pour des firmes industrielles. Cet aspect des choses nous reste très présent à l'esprit. Nous lui accordons une grande attention et nous subventionnons les établissements en question.

J'en viens à la question évoquée à la fois par MM. Héon, Mont, Palmero, Croze et Giraud, qui concerne nos rapports avec l'O. R. T. F. et plus particulièrement nos émissions vers l'étranger.

Il est certain que ce qui a été dit à ce sujet par M. Croze rencontre ma totale approbation, dans la mesure où il a parfaitement défini ce qu'il était souhaitable de faire. Malheureusement, je ne puis considérer que ce qu'il est possible de faire avec les moyens qui me sont donnés.

Ces moyens sont de deux sortes. D'une part, une subvention d'environ 23 millions de francs qui sera versée à l'O. R. T. F. pour la distribution de programmes de radio et de télévision ainsi que pour le renforcement de certaines actions de formation de personnel étranger dans le cadre des accords de coopération. Ces actions seront maintenues et des discussions sont en cours, avec les responsables de la radio et de la télévision, afin d'arrêter un programme pour 1975.

D'autre part — et j'en arrive là aux problèmes proprement dits des émissions radiophoniques vers l'étranger — le ministère des affaires étrangères dispose d'un crédit de 11,9 millions de francs, égal à celui de l'année 1974, qui représente le tiers des crédits du chapitre 42-02, lequel regroupe l'ensemble des moyens affectés aux actions d'information et de documentation du ministère. Cette subvention ne pourrait couvrir que le quart du coût des émissions radiophoniques vers l'étranger et il faut nécessairement tenir compte de cette réalité. L'objectif est évidemment de faire tout ce qui dépendra de nous dans le cadre de ces disponibilités limitées.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, nous avons estimé qu'il fallait se concentrer sur l'essentiel. Partant de la constatation que la politique suivie jusqu'à présent avait donné des résultats inégaux et que les émissions sur ondes courtes vers d'autres destinations que l'Afrique étaient, en réalité, peu audibles et en fait non entendues, nous avons décidé d'agir sur l'axe sud, c'est-à-dire en direction de l'Afrique, ainsi que vers l'Est, en essayant d'améliorer la réception de France Inter.

Je sais, bien entendu, que la suppression de certaines de ces émissions en langue étrangère pose de très difficiles problèmes sociaux. Comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, j'ai cru pouvoir demander au Gouvernement que la situation des personnels concernés soit examinée et traitée avec un maximum de bienveillance. J'ai d'ailleurs proposé d'utiliser certains des personnels en question dans les propres services de mon ministère.

Le problème des Français détenus à l'étranger préoccupe non seulement M. Palmero, mais aussi le ministère des affaires étrangères et moi-même.

En Algérie, plusieurs de nos compatriotes sont effectivement incarcérés en raison de délits économiques commis depuis l'indépendance. Notre souci essentiel est d'obtenir leur libération ou, tout au moins, une atténuation des peines auxquelles ils ont été condamnés.

En Guinée, la situation est liée au problème général de nos relations avec ce pays. Certaines approches ont déjà été faites sur lesquelles je ne voudrais pas m'étendre pour ne pas compromettre un processus amorcé dans des conditions assez favorables. Cependant, je voudrais dire au Sénat que, dans notre esprit, l'établissement de relations diplomatiques avec la Guinée devrait, bien entendu, s'accompagner de la libération de ceux de nos compatriotes qui sont encore détenus dans ce pays.

En ce qui concerne l'affaire du Tchad, qui est très préoccupante, très difficile, mes services, comme ceux d'ailleurs de M. Abelin, suivent le problème de manière directe et constante. Etant donné le caractère très délicat de cette affaire et la susceptibilité des Etats concernés, vous comprendrez qu'en pareille matière la discrétion soit une condition du succès. Aussi, je vous demande de m'excuser de ne pouvoir insister, sachant que vous ne mettez en doute ni notre volonté ni notre persévérance.

J'en viens aux interventions de caractère politique. A vrai dire il me faudra répéter ce que j'ai dit ce matin car mes propos ne semblent guère avoir retenu l'attention, ou peut-être n'ont-ils pas été compris.

Aussi voudrais-je, de façon liminaire, remercier vivement M. Taittinger de l'analyse très fouillée et, à mon sens, très exacte, qu'il a bien voulu faire de l'action que nous nous efforçons de mener et du préjugé favorable qu'il lui accorde.

A l'intention d'autres orateurs, je me contenterai de noter que la critique est toujours utile quand elle ne donne pas l'impression d'être systématique ou de tendre à une déformation volontaire.

De plus, j'ai entendu des critiques parfaitement contradictoires, les uns me reprochant d'en faire trop vis-à-vis des Arabes, les autres de ne pas en faire assez vis-à-vis des Américains, d'autres encore faisant grief à notre pays, en des termes que je dois récuser de la manière la plus catégorique et la plus solennelle, de courber l'échine devant les Arabes. A cet égard — je le dis clairement devant cette assemblée — je n'ai de leçon de dignité ou de fermeté à recevoir de personne.

En entendant deux orateurs socialistes me conseiller « d'entrer dans le temps », M. Duclos me reprocher d'avoir parlé d'abandon de souveraineté et M. Périquier, au contraire, m'inviter à faire une relance européenne s'orientant vers une certaine supranationalité, puis d'autres orateurs reconnaître le droit des Palestiniens à avoir une patrie, et, en même temps, déplorer que la France ait reconnu Yasser Arafat, je me disais que cette

voie étroite et difficile que nous suivons, non sans mérites ni difficultés, devait sans doute être la bonne puisqu'elle suscite des critiques aussi incompatibles. Après tout, il doit bien y avoir une vérité dans tout cela et c'est précisément elle que nous cherchons à découvrir.

Quand j'entendais M. Marcellin me dire qu'il est solidaire de la politique de la France dès qu'il a franchi nos frontières, je me disais qu'après tout il ne serait peut-être pas mauvais qu'à l'intérieur de celles-ci, et au sein même de cette haute assemblée, dont j'ai tout à l'heure souligné la sagesse et l'expérience, dans ce monde si difficile où nous cherchons tous, laborieusement, une voie menant à la paix, la sécurité et la prospérité, les efforts loyaux d'un homme qui n'a pas brigué le poste qu'il occupe et qui agit avec cœur, soient reconnus avec plus de bienveillance, en tout cas plus de compréhension par tous les membres de la majorité car, mesdames, messieurs, dans tout ce qui m'est dit, je relève une série de déformations et d'erreurs de fait.

C'est d'abord M. Kauffmann, dont je respecte le courage et qui est certainement un homme honnête, qui m'a parlé d'un vote de la France favorable à la résolution palestinienne. Je regrette, mais à cette occasion nous nous sommes abstenus, comme d'autres orateurs ont bien voulu le dire, après avoir voté l'audition des représentants de l'O.L.P.

Puisque nous parlons du Moyen-Orient, traitons tout de suite ce sujet qui semble passionner cette assemblée, et je la comprends.

En entendant certains d'entre vous, je regrettais qu'ils n'aient pas été présents lors de mon voyage en Israël. Je leur rappelle — car ils semblent l'oublier — que c'était la première fois qu'un membre du Gouvernement français se rendait en Israël depuis vingt-six ans. Au temps où le gouvernement français de l'époque faisait l'opération de Suez, qui a eu de si heureuses conséquences pour les intérêts de la France comme pour ceux d'Israël, un ministre français se serait-il risqué dans les rues de Tel-Aviv, sans parler de celles de Jérusalem ?

J'ai été reçu par le gouvernement israélien au moment où nous commençons le dialogue euro-arabe, dialogue dont beaucoup d'entre vous ont reconnu qu'il présentait un intérêt essentiel pour notre pays, car il y a les intérêts d'Israël, mais aussi ceux de la France dont j'ai la charge et qui ne sont pas non plus sans importance.

En tout cas, il n'y a pas lieu de les mettre en opposition les uns avec les autres et, d'ailleurs, toutes les interventions ont précisément tourné autour des deux principes de la politique française : droits du peuple palestinien, droit d'Israël à l'existence. Aucun d'entre vous, mesdames, messieurs, n'a nié, en effet, que ces deux données fondamentales étaient à la base de la solution pacifique que nous devons rechercher au Moyen-Orient.

On a évoqué, tout à l'heure, les perspectives apocalyptiques d'un Massada où les Israéliens, le dos à la mer, se suicideraient pour ne pas succomber. De telles perspectives seraient, en effet, fort inquiétantes, mais, s'il y avait un Massada, ce serait un Massada pour l'Europe, car celle-ci serait entraînée dans le conflit au Moyen-Orient. Un tel affrontement ne pourrait pas facilement être limité.

Ce que nous défendons au Moyen-Orient, ce n'est donc pas seulement l'intégrité territoriale d'Israël, c'est aussi la possibilité de parvenir progressivement à une paix, c'est la nécessité d'éviter un conflit nous plongeant dans un incendie qui ravagerait tout le monde civilisé.

Voilà ce que nous avons défendu au Moyen-Orient et je trouve franchement grotesque de faire un amalgame de cette politique et du vote de procédure que nous avons émis à l'U.N.E.S.C.O. et qui portait sur la répartition géographique des pays dans les conférences régionales. Notre abstention dans ce vote a été motivée par des raisons de principe puisque c'est au nom d'un critère géographique que nous avons écarté des Etats amis de la France, comme les Etats-Unis et le Canada.

Il faut être logique avec soi-même. On ne peut pas sans cesse se déjuger. Dans ce vote de procédure, nous nous sommes abstenus, et cette attitude avait le même sens vis-à-vis d'Israël, des Etats-Unis et du Canada.

M. Dominique Pado. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pado, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Dominique Pado. Je voudrais relever un terme que vous avez employé. Je m'étonne que vous puissiez qualifier de « grotesque » la démonstration faite par un sénateur qui, en cette enceinte, exprime librement ses idées. Ce mot était de trop.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je retire le mot « grotesque » qui a, en effet, dépassé ma pensée. Monsieur Pado, vous constaterez que j'improvise et mon émotion a peut-être pris le pas sur ma pensée.

Mais mon émotion est compréhensible.

Ce vote de procédure était seulement un vote de procédure. Il ne portait pas sur l'autre projet de résolution, condamnant les fouilles auxquelles Israël procède à Jérusalem et qui, lui, comportait des sanctions à l'encontre de ce pays. Il s'agissait d'ailleurs, en l'occurrence, d'actes que nous réprouvons nous-mêmes, car nous sommes opposés aux fouilles actuellement entreprises à Jérusalem. Mais, je le répète, nous avons voté contre cette résolution.

Vous savez sans doute, monsieur Pado, que la position de la France sur Jérusalem ne date pas de la guerre du pétrole, mais de 1947.

A ce sujet, je ferai observer à l'assemblée que l'accusation selon laquelle la France prend cette position en fonction de ses intérêts pétroliers est tout à fait absurde. D'abord, la politique que nous défendons répond au sentiment de tous les groupes de cette assemblée puisque personne ici ne récuse le fait palestinien ni le droit à l'existence d'Israël. Cette politique est la nôtre depuis 1947, en tout cas depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Ensuite, je vous ferai observer que les pays producteurs de pétrole comprennent des pays non arabes, comme l'Iran et le Venezuela, et que notamment l'Iran joue un rôle absolument déterminant dans le problème de l'énergie.

Eussions-nous le désir de nous attirer les faveurs de tel ou tel Etat arabe que cela n'aurait aucun résultat pratique. Quand on vient nous reprocher de « mendier le pétrole », c'est tout simplement faux, parce que sans signification.

Je m'étonne donc un peu de constater la quasi-unanimité des membres de cette assemblée pour estimer qu'il faut s'acheminer vers une solution pacifique au Moyen-Orient et d'entendre en même temps reprocher au Gouvernement français d'avoir fait ce qui dépendait de lui pour contribuer à ce résultat.

Certes, nos possibilités en la matière sont de faible ampleur. Mais je suis tout de même, jusqu'à présent, le seul homme d'Etat occidental à avoir pu converser avec M. Arafat, dont je n'ai pas pour autant reconnu la représentativité, je le précise. Au cours d'un passage à Beyrouth, j'ai accepté de recevoir, à la résidence des Pins, c'est-à-dire à l'ambassade de France, M. Arafat. C'est tout à fait différent.

Le Gouvernement français a fait une analyse de la situation qui a été confirmée par tout le monde, huit jours plus tard, puisque le monde entier a brusquement pris conscience de la situation palestinienne. Cette analyse a été donc corroborée par l'événement.

Vous ne pouvez prétendre que j'ai, par moi-même, donné une stature internationale à M. Arafat. J'entends avec étonnement des reproches assez contradictoires visant, pour les uns, l'inexistence de la politique française et, pour les autres, sa toute puissance. Il semblerait, en effet, qu'un petit déjeuner pris par M. Jean Sauvagnargues avec M. Arafat aboutisse à modifier la carte du monde. Il faudrait savoir : ou nous sommes faibles, ou nous sommes dangereux. Mais nous ne pouvons pas être les deux à la fois.

Je vous demande simplement un minimum de bonne foi. Si vous me l'accordez, cela me permettra de continuer dans cette voie certes laborieuse et difficile, où, je le reconnais, la France ne peut pas, pour le moment, faire grand-chose.

Nous ne pouvons pas, hélas ! faire beaucoup plus que de recommander aux Arabes comme aux Israéliens d'essayer de trouver loyalement la voie du dialogue et de s'entendre.

A l'O.N.U., nous avons dit aux Arabes que leur résolution n'était pas acceptable, qu'il serait préférable d'en changer les termes, faute de quoi nous ne pourrions par la voter. Nous n'avons pas pu l'obtenir. En conséquence nous nous sommes abstenus.

Nous avons adopté cette attitude, monsieur Pado, parce que cette résolution ne mentionnait pas le droit à l'existence d'Israël, mais ne visait que les Palestiniens, donc qu'un des deux éléments fondamentaux de notre politique.

Nous ne pouvions pas non plus déjuger en votant contre un texte qui reconnaissait l'existence des droits du peuple palestinien ; nous ne pouvions donc que nous abstenir.

D'ailleurs, notre abstention a été très amèrement ressentie par nos partenaires arabes. Nous leur avons répondu que la position de la France, maintes fois affirmée, était fondée sur la reconnaissance à la fois des droits du peuple palestinien et du droit à l'existence de l'Etat d'Israël. Nous continuerons à appliquer ce principe avec une totale rigueur.

Je ne vois donc pas le reproche qu'on peut nous faire à cet égard, à moins qu'on ne veuille nous faire un procès d'intention.

J'en viens à l'Europe. M. Périquier, apparemment, n'a pas lu ce que j'ai déclaré au cours du dernier débat devant cette assemblée, car il m'a proposé de saisir nos partenaires, ce que nous avons déjà fait, de propositions de relance.

Je voudrais faire observer à cette assemblée que le simple fait pour le représentant de la France, en tant que président du conseil des Communautés, d'avoir été en mesure de présenter à ses partenaires des propositions qui allaient plus loin que celles faites par les gouvernements français depuis quinze ans, est quand même important.

Bien sûr, nous ne pouvons pas encore préjuger leur acceptation. Je ne peux pas nier que nous aurions souhaité un accueil plus enthousiaste, mais nous sommes du moins sortis de la grande querelle de l'année 1973 entre la France et les Etats-Unis, et des difficultés qui en étaient résultés dans les rapports entre Etats européens.

Nous avons éliminé cet obstacle qui, évidemment, peut resurgir à tout moment et qui subsiste encore, dans une certaine mesure, dans le domaine de l'énergie. Je vous ai expliqué ce matin comment nous comptons le surmonter.

J'ai constaté que les orateurs de l'opposition se montraient très partisans de l'entrée de la France dans l'agence internationale sur l'énergie. Je voudrais répondre à M. Périquier — qui a soulevé la question, je crois — que nous ne nous opposons pas à cette agence...

M. Jean Périquier. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Vous m'avez effectivement posé une question concernant l'Autriche et la Suède, mais laissez-moi tout d'abord finir ma réponse, car je n'ai encore rien dit ! (Sourires.)

M. Jean Périquier. J'attendrai la fin de votre exposé.

M. Pierre Giraud. Veuillez m'excuser, mais c'est moi qui ai posé une question à ce sujet. Toutefois, cela ne sort pas de la famille ! (Sourires.)

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je vous prie de m'excuser, monsieur Giraud, et vous aussi, monsieur Périquier.

Je reprends donc ma démonstration. Nous n'adhérons pas à l'agence internationale sur l'énergie pour deux raisons. J'ai déjà cité la première : c'est le risque de confrontation. Nous estimons que c'est inopportun puisque nous défendons la thèse du dialogue. La seconde est notre préoccupation de voir l'agence internationale sur l'énergie ne pas exclure les possibilités du développement de la politique énergétique européenne, car nous accordons la priorité à ce développement.

Vous avez exprimé aussi le souci de ne pas créer de difficultés inutiles avec les Américains, souci que nous partageons entièrement. Certains malentendus pourront être éclaircis entre la France et les Etats-Unis à l'occasion de la rencontre entre le Président Giscard d'Estaing et le Président Ford.

M. Kauffmann a fait allusion à l'embargo sur les armes. Je lui rappelle que le Gouvernement actuel n'a pas mis l'embargo, mais l'a, au contraire, levé.

On m'a posé également une question sur Eurodif. Le Gouvernement français est bien déterminé à poursuivre la réalisation d'Eurodif, projet qui revêt une importance capitale dans la perspective de la réduction de la dépendance énergétique de l'Europe.

Cette réduction doit constituer la priorité des priorités pour les Etats européens. Des problèmes de pollution apparaîtront peut-être, mais j'espère qu'ils ne seront pas soulevés par les adversaires d'Eurodif, par exemple par ceux qui préféreraient voir s'instaurer un monopole nucléaire américain en Europe.

A propos de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, monsieur Duclos, vous avez entendu ce que j'en ai dit ce matin. Vous savez que la France contribue au succès de cette entreprise et qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour la faciliter. C'est un sujet dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le secrétaire général du parti communiste de l'U. R. S. S. ainsi qu'avec M. Gromyko, à deux reprises. Nous en reparlerons. J'ai en tout cas bon espoir de voir la conférence aboutir à un résultat concret dans les premiers mois de l'année prochaine.

Oui, monsieur Giraud, cette Europe que nous voulons tous construire, si je comprends bien — y compris vous-même, monsieur Duclos, ce qui me paraît une excellente chose — devra être une Europe démocratique et sociale.

M. Giraud a parlé de la violence et de l'extrémisme que le Président de la République a condamnés dans les termes que vous savez. L'un des axes de la politique française, de cette politique à visage libéral qui a été décrite par M. le Président de la République et que je m'efforce de suivre est précisément de faire en sorte que nous puissions évoluer vers un monde où le désespoir n'engendrerait pas la violence.

C'est cette politique qui m'a amené à recevoir M. Soares.

Je l'ai reçu le lendemain de ma prise de fonctions. Il est le premier ministre des affaires étrangères que j'ai vu.

C'est cette politique qui nous a amenés à soutenir la courageuse politique de décolonisation du Portugal et qui inspire nos réserves à l'égard du gouvernement du Chili, réserves que vous connaissez. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour encourager des processus de concertation, de coopération, de négociation.

L'Europe peut-elle faire quelque chose pour l'Irlande? Lors de mon récent passage à Dublin, en effet, on me l'a demandé. J'ai dit qu'il faudrait que nous nous informions, mais qu'à première vue il me paraissait difficile que l'Europe des Neuf, à ce stade, joue un rôle positif.

Chypre a été un exemple d'une action commune des Neuf à laquelle M. Taittinger a rendu hommage, action commune que l'on ne connaît pas assez et qui, certes, n'a pas été complètement efficace. Nous n'entendons pas la renouveler immédiatement, car ce sont les contacts entre les communautés qui, à Chypre, offrent la voie la plus prometteuse pour la conclusion d'un accord.

Je voudrais dire à cet égard à M. Giraud que la solution qu'il évoquait me paraissait avoir un très fort parfum de partage de l'île puisqu'il parlait de deux administrations séparées. (*Signe de dénégation de M. Giraud.*) Je lui rappelle la déclaration courageuse de M. Cléridès en faveur de la solution fédérale qui, effectivement, en l'état actuel des choses, me paraît offrir la seule issue, à moins que de nouvelles complications ne surgissent, ce qui, hélas, n'est pas exclu.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire brièvement. M. Périquier a conclu sur l'Europe. Certains d'entre vous ont dit que la construction de l'Europe était très difficile. En effet, mais ces difficultés n'entament pas notre détermination, ni notre volonté de poursuivre avec patience la réalisation des buts que nous nous sommes fixés. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, mes chers collègues, je dois vous faire part de l'émotion éprouvée par de nombreux sénateurs sur l'évolution de l'U.N.E.S.C.O. Notre rapporteur, M. Héon, au moment du vote des amendements, vous dira, en la chiffrant, la proposition de notre commission.

Je rappelle que la contribution de la France à l'U.N.E.S.C.O. représente, pour 1975, 20 500 000 francs. Saisis de deux amendements, nous avons pensé qu'une réduction de crédits de caractère symbolique était souhaitable. Pourquoi, mes chers collègues? Je vais vous expliquer rapidement les raisons de

notre décision. Cette manifestation a d'abord pour objet, à nos yeux, de critiquer le comportement de l'U.N.E.S.C.O. pour le vote intervenu le 21 novembre dernier à la majorité de 48 voix contre 33 et 31 abstentions dont celle de la France, hélas! Le rattachement d'Israël au groupe régional Europe a été refusé, ce qui signifie que l'U.N.E.S.C.O. refuse d'inclure Israël dans une région du monde.

Rappelons-nous les objectifs de l'U.N.E.S.C.O. Ils sont ainsi définis: « Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la charte des Nations-Unies reconnaît à tous les peuples ».

Tel était le but que l'on se proposait à l'origine; or, cette institution de coopération culturelle est en train de changer de caractère. Créée pour regrouper les personnalités les plus marquées du monde dans les différents domaines de la culture, de la pensée, de la science, elle devrait exercer un véritable magistère moral, désintéressé et sans exclusive. L'U.N.E.S.C.O. est devenue une assemblée politique, une arène où les représentants officiels des Etats qui sont le plus souvent, maintenant, des diplomates ou encore des personnalités engagées, obéissent, dans leur vote, à des considérations de politique nationale. Cela est très grave et cela doit être dénoncé.

On arrive ainsi à une transformation absolue de l'institution et les votes qui viennent d'aboutir à une limitation des droits et des devoirs inhérents à l'appartenance d'un Etat à une organisation internationale de cet ordre le prouvent.

Telle est l'inquiétude que ne peuvent manquer de justifier ces votes récents qui, je ne crains pas de le dire, provoquent un véritable malaise dans notre assemblée.

Juridiquement, on peut se demander si ces votes sont en conformité avec l'acte institutionnel. Personnellement, je réponds par la négative. Une organisation internationale doit refléter la totale diversité du monde. Un Etat peut s'en retirer, mais l'U.N.E.S.C.O. ne saurait prendre à l'égard d'un de ses membres une mesure discriminatoire qui équivaut à une exclusion déguisée. Son rôle aurait dû être de rechercher par-dessus tout la coopération.

Nous entendons d'abord protester contre cette évolution de l'U.N.E.S.C.O.

Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, aussi bien ce matin que cet après-midi. Je vais donc, avec objectivité, parler de la position de la France dans cette affaire qui comporte — on a peut-être fait quelques confusions — deux aspects distincts: d'abord le rattachement d'Israël à l'Europe, ensuite celui de la recommandation concernant la préservation culturelle de Jérusalem.

Sur le premier point la France paraît avoir été, hélas! acculée, pour ne pas prendre parti sur le rattachement d'Israël au groupe d'activités régionales Europe, à s'abstenir dans le vote concernant les Etats-Unis et le Canada, ce qui, reconnaissez-le, est pour le moins paradoxal quand on sait que l'un des deux pays est francophone et que l'on entend créer, monsieur le ministre, malgré vos dénégations, avec une partie au moins de cet Etat des liens privilégiés basés sur la francophonie.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas la question.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Pour justifier cette position, il fallait évidemment soutenir que l'abstention française était fondée sur le fait — et je reprends votre expression — que notre pays estimait que les groupes régionaux auraient dû être constitués sur une base géographique. C'est l'explication que vous avez donnée. Mais en fait, il s'agissait en grande partie de justifier la seconde abstention, celle qui visait Israël. Si ce n'était pas le cas, monsieur le ministre, comment concilier cette position avec celle de non-opposition de la France, au Conseil de l'Europe et au sein du conseil des ministres de la Communauté économique européenne, à l'ouverture et à la poursuite des négociations en vue de l'association d'Israël à la Communauté?

M. Dominique Pado. Très bien!

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Si l'on admet que la Turquie s'associe à la Communauté économique européenne, si l'on accepte de négocier en vue de l'asso-

ciation d'Israël, comment ne pas reconnaître, monsieur le ministre, qu'il y a une base géographique à cela et comment justifier l'abstention du 21 novembre ?

La décision concernant le deuxième vote — vous avez eu raison sur ce point de faire une distinction — concernait la préservation culturelle de Jérusalem. La conférence a adopté, par 64 voix contre 27 — dont cette fois, la France, je le reconnais — et 21 abstentions, une résolution condamnant Israël pour les fouilles entreprises à Jérusalem et suspendant toute aide de l'U.N.E.S.C.O. à Israël jusqu'à ce que ce pays respecte les résolutions relatives à la conservation et à la protection des biens culturels à Jérusalem.

Sur ce point, nous n'avons aucune observation supplémentaire à formuler ; mais je voudrais souligner que ce que je disais tout à l'heure est encore plus justifié devant le déviationnisme de l'U.N.E.S.C.O. On sait que M. Maheu, lui-même ancien directeur général de l'U.N.E.S.C.O. vient d'écrire : « Si quelques dommages ont été apportés au paysage urbain de Jérusalem ils sont de faible importance et n'ont rien eu de systématique ».

Ainsi se trouve confirmé ce que nous pensions sur la déviation de l'U.N.E.S.C.O. Votre commission des finances qui en a longuement discuté a songé à supprimer la totalité du crédit, c'est-à-dire en fait, à se retirer de cet organisme. Elle ne s'est pas prononcée pour cette solution, mais en revanche, la quasi-unanimité de ses membres a souhaité une solution intermédiaire entre cette position radicale et l'absence de sanctions budgétaires tangibles. Elle désire qu'une réduction de crédit à caractère symbolique permette à nos collègues d'exprimer leur opposition à une déviation totale d'un organisme international largement subventionné par la France.

Mes chers collègues, il y a donc une crise très grave de l'U.N.E.S.C.O. Nous ne pouvons l'ignorer et j'y reviendrai dans ma conclusion. Je voudrais maintenant me placer uniquement sur le plan financier. Constatons d'abord que l'U.N.E.S.C.O. coûte très cher. Savez-vous, mes chers collègues, que son budget global s'élève à plus de 350 millions de francs et que notre part représente près de 6 p. 100 ? Comment s'étonner de cette évolution inquiétante, quand on sait que le budget de cet organisme à plus que quadruplé et que les ressources extrabudgétaires ont été multipliées par quarante. On assiste ainsi à un gonflement des dépenses que l'inflation mondiale n'est pas de nature à atténuer. Aussi peut-on redouter que l'U.N.E.S.C.O. ne fasse appel, prochainement peut-être, à des participations supplémentaires de ses membres. Que ferions-nous en ce cas, monsieur le ministre ?

N'oublions pas que la commission sénatoriale des affaires étrangères, du Congrès américain a voté, il y a deux jours, la suspension de la contribution financière américaine à l'U.N.E.S.C.O. — 16 millions de dollars — en raison de l'exclusion d'Israël des groupes régionaux. Il ne fait pas de doute — c'est tout au moins l'opinion d'un certain nombre d'entre nous — que, si nous étions sollicités de faire des versements supplémentaires à l'U.N.E.S.C.O., la logique exigerait que, parmi les pays qui ont le plus pesé dans la décision de l'assemblée, et pourquoi ne pas les nommer, ceux qui appartiennent à l'O.P.E.P., devraient consentir à majorer dans des proportions notables le montant de leur participation.

La conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. a d'ailleurs par un autre vote dont il est peu question, et je le regrette, indiqué ceux qui devraient à mon avis, couvrir le déficit considérable de l'organisme. Quel est ce vote et quelle est la résolution ? Par 60 voix contre 18 et 20 abstentions, dont celle de la France, l'U.N.E.S.C.O. a exprimé le ferme espoir que la Palestine rejoigne la communauté des nations au sein de l'organisation internationale, notamment au sein de l'U.N.E.S.C.O., et *Le Monde* du 25 octobre, après ce nouveau vote, a constaté « la politisation de plus en plus nette des débats de l'U.N.E.S.C.O. ».

Alors, mes chers collègues, nous nous trouvons à la fois devant une question matérielle et devant une question morale. Je crois l'avoir déjà dit, mais je le répète : nous ne pouvons rester indifférents à cette crise de l'U.N.E.S.C.O. Quand les intellectuels refusent publiquement, dans un appel récent, de collaborer désormais avec l'U.N.E.S.C.O., devons-nous négliger cette position ? Quand on sait que de Jean-Paul Sartre à Raymond Aron, d'André Malraux à Heinrich Böll, les noms se multiplient pour contresigner cette déclaration de refus de collaboration avec l'U.N.E.S.C.O., pouvons-nous considérer que l'affaire n'est pas très importante ?

Mes chers collègues, le Sénat, qui a toujours été unanime à défendre les libertés partout où elles étaient en péril, ne peut rester silencieux et indifférent à la menace qui pèse sur une organisation qui prétendait vouloir défendre la culture et la pensée dans un monde pacifique. (*Très bien ! Vifs applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président de la commission des finances, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Je partage votre émotion et celle de la commission des finances quant à la tendance à la politisation de l'U.N.E.S.C.O. telle qu'elle est apparue à plusieurs reprises et, plus particulièrement, lors de la conférence générale qui vient de s'achever.

Il se produit incontestablement un phénomène de déviation que nous ne pouvons que déplorer. J'avais donné moi-même pour instruction au représentant français de relever, pour la condamner, cette politisation ; cela a été fait, aussi bien dans les commissions qu'à l'assemblée plénière.

Vous avez, sans doute, lu, notamment dans *Le Monde*, l'intervention du directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères.

C'est d'ailleurs — si je puis me permettre de revenir sur ce sujet contesté — le souci d'éviter toute politisation qui nous avait conduit à nous battre sur le critère géographique dans l'affaire de la répartition en conférences régionales. En effet, quel autre critère choisir ? On dit qu'Israël est en Europe, soit. Mais alors, pourquoi pas l'Algérie ou tout autre pays ?

« Vous êtes en contradiction avec vous-même, m'a dit M. Bonnefous tout à l'heure, car vous concluez des accords d'association avec Israël et avec la Turquie. » Je vous ferai observer, monsieur le président, que nous concluons également des accords d'association avec quarante-quatre Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Jusqu'à présent, les îles Tonga ne sont pas en Europe !

De tels arguments ne me paraissent pas convaincants. Autrement dit, ne polémiquons pas !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je crois avoir évité toute polémique avec vous.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. C'est à moi-même que j'adressais mon exhortation. (*Sourires.*)

La commission des finances a manifesté son intention de réagir contre la politisation de l'U.N.E.S.C.O. et de marquer le déplaisir de la Haute Assemblée en déposant un amendement qui tend à une réduction de caractère indicatif des crédits.

Le Gouvernement ne saurait être favorable à un tel amendement, non qu'il ne déplore autant que vous la politisation de l'U.N.E.S.C.O., mais parce qu'il estime que le remède proposé irait, en réalité, à l'encontre du but poursuivi. Il s'agit en quelque sorte, comme l'on dit en anglais, « de jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Parce que la discrimination dont est victime Israël n'est pas juridiquement inadmissible au regard de cette organisation, allons-nous manœuvrer pour nous en faire exclure ? Pensez-vous que ce soit la bonne solution ? Personnellement, je ne le crois pas.

Si l'U.N.E.S.C.O. ne dispose plus des moyens financiers qui lui sont indispensables pour accomplir sa mission culturelle, il ne lui restera que la politisation, qui, elle, ne coûte rien !

La vocation de la France — et ce n'est pas un hasard si le siège de l'U.N.E.S.C.O. est à Paris — est de maintenir dans le monde l'universalité de la culture, de favoriser le développement de l'éducation et la lutte contre l'analphabétisme, d'assurer, entre les peuples, les moyens culturels et intellectuels de communication. Notre irritation à l'encontre de cette organisation, due à sa politisation, doit-elle nous conduire à amorcer un mouvement de destruction de l'U.N.E.S.C.O. ? Cela serait-il raisonnable ? Non, je ne le pense pas. Ce n'est pas dans cette direction que nous devons aller.

Le vote d'un tel amendement ne faciliterait nullement la tâche du nouveau directeur général de l'U. N. E. S. C. O., M. M'Bow, qui est l'incarnation du nouveau type de rapports que nous avons su établir, sur le plan culturel, entre la France et les pays dont elle a conduit autrefois le destin.

M. Pierre Giraud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Je sou mets à M. le ministre la formule d'Alfred Jarry dans *Ubu roi* : « La scène se passe en Pologne, c'est-à-dire nulle part. » La situation actuelle d'Israël est ubuesque.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. La commission ne demande pas que l'on supprime la totalité des crédits de l'U. N. E. S. C. O.

Elle a été saisie de deux amendements tendant à la suppression des crédits; leur adoption par la commission aurait alors justifié votre argumentation; celui que nous avons retenu vise à une réduction symbolique.

M. le président. Monsieur le président, il n'y a pas d'amendement symbolique, vous le savez mieux que moi.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. La commission a souhaité, à la quasi-unanimité, que que le Sénat manifeste, par un vote symbolique, sa crainte, son angoisse, son mécontentement même, devant la déviation de l'U. N. E. S. C. O.

Je n'ai pas demandé que nous nous retirions de cet organisme — si tel avait été mon désir, je l'aurais précisé, car, en général, je dis ce que je pense.

Je suis intervenu à ce moment du débat, et non au moment de l'examen de l'amendement, pour élever le débat. J'ai voulu prouver qu'un organisme qui, tout en prétendant vouloir défendre la culture et la pensée dans le monde, s'oriente dans une voie qui est opposée à celle voulue par ses fondateurs. (*Applaudissements.*)

— 5 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 28 novembre 1974.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en accord avec la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat, le Gouvernement demande que l'examen du budget de la santé, prévu pour le vendredi 29 novembre 1974, soit reporté au mardi 10 décembre 1974 à la suite du budget des services du Premier ministre : aménagement du territoire, le soir, pour être poursuivi éventuellement le mercredi 11 décembre 1974 au matin à 9 heures 30, le budget « qualité de la vie : III. — tourisme » étant examiné le lundi 9 décembre à la suite de l'ordre du jour prévu.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : RENÉ TOMASINI. »

Il n'y a pas d'opposition à cette modification de l'ordre de nos travaux demandée par le Gouvernement en accord avec la commission des finances ?

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. La commission des finances a exprimé son sentiment et donné son accord à ce remaniement. Elle doit avoir ses raisons. Je m'incline. Mais non sans avoir élevé une protestation vigoureuse contre ces remaniements trop fréquents du calendrier de nos discussions budgétaires.

C'est, me semble-t-il, la troisième modification demandée par le Gouvernement depuis le début de l'examen de la loi de finances. Le Gouvernement voudra bien m'excuser — je crois que je lui apporte un soutien qui n'est pas contestable — mais en l'occurrence je trouve qu'il manque d'égards vis-à-vis du Sénat.

Nous avons tous des emplois du temps extrêmement difficiles à ajuster pendant les trois semaines que nous vivons. Nous comptons parmi nous un grand nombre de maires et de conseillers généraux qui doivent, par conséquent, concilier les impératifs de la discussion budgétaire, ici, avec les impératifs de leurs autres mandats. Nous y parvenons d'autant plus difficilement qu'il nous faut donner la priorité à nos débats budgétaires. Mais si l'on nous impose modification de programme sur modification de programme, vraiment, notre tâche devient impossible ! Je souhaite que le Gouvernement en tienne compte.

M. le président. Monsieur Dailly, permettez-moi de vous rappeler que se déroule en ce moment à l'Assemblée nationale un débat qui ne permet pas à Mme Veil d'être présente parmi nous demain.

M. Etienne Dailly. C'était facile à prévoir !

M. le président. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a accepté cette modification.

M. Etienne Dailly. Nous aurons cinq heures trente seulement de débat demain et treize heures le 10 décembre, veille du 11 où nous en aurons dix ! Cela n'est pas raisonnable !

M. le président. Monsieur Dailly, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que la conférence des présidents se réunira le 5 décembre. Vous pourrez y exposer largement vos remarques.

Il n'y a pas d'autres observations ?...

L'ordre de nos travaux est donc ainsi modifié.

— 6 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances.

Affaires étrangères (suite).

M. le président. Nous allons aborder l'examen des crédits concernant le ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

ETAT B

« Titre III, + 11 404 111 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, + 118 330 000 francs. »

Par amendement n° 40, MM. d'Ornano, Habert et Sauvageot proposent d'augmenter ce crédit de 5 700 000 F.

La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Cet amendement a pour but de rétablir les crédits de coopération avec le Chili, suspendus par l'Assemblée nationale jusqu'à la libération de huit Français — double nationaux d'ailleurs — détenus dans ce pays pour des raisons exclusivement politiques.

Cette suppression de crédits ne se justifie plus puisque sept d'entre eux ont été libérés, le huitième devant l'être incessamment, une fois réglées certaines questions administratives.

M. Bernard Chochoy. Tout va bien là-bas !

M. Paul d'Ornano. A mon avis, l'action tenace et patiente de notre diplomatie fut beaucoup plus déterminante que l'amendement de M. Marete pour la libération de nos compatriotes.

Je voudrais attirer votre attention sur les graves inconvénients d'une telle mesure de rétorsion. Elle est, d'abord, dangereuse pour les gens qu'elle prétend défendre, car les gouvernements qui se heurtent à des difficultés intérieures sérieuses ont ten-

dance à durcir leurs positions au détriment des personnes en cause. Ensuite, les crédits de coopération n'ont jamais été liés à l'action politique qui se développe dans les Etats avec lesquels la France coopère. En tout état de cause, ils ne doivent pas l'être si nous voulons que notre action de coopération soit harmonieuse et continue. Il n'est pas non plus dans l'intérêt de la France de supprimer de tels crédits, car dans ce domaine où la concurrence est très âpre, nous perdrons très vite notre place et nous ne la récupérerons que difficilement, quelle que soit l'évolution politique ultérieure des Etats que nous aurons sanctionnés.

Enfin, et cela n'est pas moins important, de telles mesures de rétorsion peuvent avoir des conséquences très fâcheuses pour les colonies françaises qui vivent dans le pays concerné. Beaucoup de gouvernements étrangers s'imaginent que cette colonie a une influence certaine sur la politique de notre Gouvernement. Alors — je parle d'expérience et en connaissance de cause — des pressions extrêmement pénibles et dures peuvent s'exercer sur elle pour infléchir cette politique.

De ce point de vue, l'amendement de M. Marette est en contradiction avec ce que son auteur écrit par ailleurs, de façon excellente, concernant la défense des intérêts des Français de l'étranger.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de ce que vous avez dit, ce matin, à leur sujet. Il est bon, en effet, que la politique élaborée par votre département tienne compte du million et demi de Français qui sont les agents indispensables de notre action culturelle, scientifique, technique et de notre expansion économique...

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Paul d'Ornano. J'espère, monsieur le ministre, que vous accepterez notre amendement et je souhaite, mes chers collègues, vous avoir convaincu de le voter, car, en premier lieu, la situation, telle qu'elle a été appréhendée par M. Marette, est complètement changée et, en second lieu, vous aurez compris que mes collègues et moi, en déposant cet amendement, n'avons uniquement pensé qu'à l'intérêt de notre pays et à celui de nos compatriotes expatriés. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

M. Serge Boucheny. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boucheny contre l'amendement.

M. Serge Boucheny. Nous nous opposons à l'amendement de M. d'Ornano. Je voudrais intervenir avec mesure, mais aussi avec la solennité qui convient.

Cet amendement vise à rétablir des crédits qui ont été refusés par l'Assemblée nationale au Chili de Pinochet.

Le Sénat ne peut aller à l'encontre de l'Assemblée nationale qui a voulu ainsi marquer la réprobation de la politique menée par la junte qui règne actuellement à Santiago.

Le coup d'Etat, l'assassinat de Salvador Allende, les milliers de martyrs, autant d'actes qui ont soulevé la réprobation dans le monde.

Le cœur se serre à l'évocation des hommes de la junte se livrant à la chasse à l'homme et à l'assassinat dans les rues de Santiago et dans les grandes villes et les campagnes du Chili.

La France républicaine démocratique n'approuverait pas le geste du Sénat si nous ne marquions pas notre horreur devant l'acte commis par les hommes de la junte qui ont pillé la maison du poète Pablo Neruda.

Il est vrai que le Gouvernement de la France a accepté ce qu'il refusait au Gouvernement légal du président Allende : la remise de la dette chilienne.

Il est vrai aussi que le Gouvernement de la France s'apprête à livrer — et cela a été relevé tout à l'heure — des armes à la junte du coup d'Etat. Ces armes ne serviront-elles pas à de nouveaux assassinats ?

Il y a deux jours encore des militants de la C. G. T. ont été arrêtés par les sbires de Pinochet.

Il s'agit de Mario Navarro, conseiller national de la centrale universitaire des travailleurs chiliens et ancien secrétaire de la F. S. M., de Claudio Alemany, dirigeant du syndicat de l'enseignement, de Juvenal Valdes, dirigeant du syndicat des mineurs du Lota. De nombreux autres militants syndicalistes viennent d'être arrêtés aussi au Chili.

En refusant de nous déshonorer, en refusant l'amendement de M. d'Ornano, nous nous prononçons contre la brutale répression déchaînée au Chili contre un gouvernement légal, contre le mouvement ouvrier et populaire.

Nous nous opposons aux militaires putschistes chiliens, agents de la C. I. A. et nous exigeons la libération de tous les syndicalistes et de tous les démocrates emprisonnés.

Aidé par tous les démocrates, le mouvement populaire chilien rétablira la liberté et la démocratie. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Marcel Champeix. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Champeix.

M. Marcel Champeix. Je n'épiloguerai pas longuement. Nous sommes contre cet amendement et nous demandons même un scrutin public. Si nous combattons cet amendement, c'est parce qu'il a trait au Chili, pays qui évoque pour nous beaucoup de souvenirs douloureux. Ce sera pour nous une façon, trop simple hélas, de rendre hommage à la mémoire du président Allende et au peuple chilien.

Je voudrais aussi rappeler qu'il s'agit d'une augmentation de crédits et qu'en conséquence, il semblerait que l'article 40 ou l'article 42 fût applicable. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gustave Héon, rapporteur spécial. La commission a donné un avis favorable à l'amendement.

M. Marcel Champeix. C'est un comble !

M. Gustave Héon, rapporteur spécial. Considérant que l'objet de l'amendement avait été satisfait, la commission des finances a donné un avis favorable. Je veux préciser que les crédits dont a parlé tout à l'heure notre collègue, M. Duclos, s'élèvent à 300 000 francs. Ils doivent d'une part, permettre la poursuite d'une opération d'aide humanitaire aux réfugiés chiliens, d'autre part, servir à payer la formation de trois stagiaires pilotes d'hélicoptères...

M. Serge Boucheny. Et voilà !

M. Gustave Héon, rapporteur spécial. ... et de onze stagiaires qui sont dans les écoles militaires françaises.

M. Marcel Champeix. S'agit-il ou non d'une augmentation de crédits ?

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je suis obligé de donner une précision à M. Champeix. Il ne s'agit pas d'une augmentation de crédits, puisqu'ils figuraient dans le projet initial.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement est favorable à l'amendement...

M. Pierre Giraud. Bien entendu.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. ... pour deux raisons, que je vais immédiatement évoquer, si vous avez la patience de m'entendre. La première est que l'objet de l'amendement a été atteint et que les Français sont libérés.

M. Paul Jargot. Il n'y en a qu'un.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. La seconde est que nous ne pensons pas, pour reprendre certains raisonnements qui viennent d'être tenus à l'instant, que l'aide culturelle doit être politisée. Nous ne pensons pas que la suppression de notre action au Chili soit le meilleur moyen d'acheminer ce pays vers le rétablissement des libertés démocratiques. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Serge Boucheny. Et les hélicoptères !

M. Francis Palmero. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Palmero..

M. Francis Palmero. Monsieur le président, notre collègue M. Boucheny a évoqué le sort des Chiliens emprisonnés. Nous, nous nous préoccupons uniquement du sort des Français qui sont emprisonnés au Chili. C'est pourquoi, nous avons été personnellement — la commission aussi — très attentifs à l'exemple que donnait M. Marete à l'Assemblée nationale. Il semble que cet exemple ait été suivi d'effet, puisque M. le ministre nous a confirmé que les prisonniers français ont été libérés. Le but est donc atteint.

Mais pour déterminer un vote, après ce que j'ai déclaré ce matin, j'aimerais que M. le ministre des affaires étrangères nous assure qu'il agira avec la même vigueur à l'égard des autres pays qui se conduisent d'une façon aussi désagréable à l'égard de nos compatriotes. Je veux parler de la Guinée, du Tchad, de l'Algérie. Il y a encore beaucoup à faire en ce domaine. Si M. le ministre veut bien nous assurer que son action sera positive et aussi percutante qu'en ce qui concerne le Chili, nous voterons l'amendement de M. d'Ornano.

M. Bernard Chochoy. Vive Allende !

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert pour explication de vote.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, au moment où notre assemblée est appelée à se prononcer sur cet amendement, il convient de voir nettement la signification de notre vote, et de nous assurer qu'il ne donnera pas lieu, ensuite, à des interprétations erronées.

Il ne s'agit nullement d'approuver ou de désapprouver le régime qui s'est installé à Santiago dans les conditions que l'on sait. Il ne s'agit nullement, monsieur Boucheny, d'approuver ou de désapprouver ce que le Gouvernement chilien a fait ou continue à faire. Permettez-moi de regretter que le scrutin public demandé, et certaines interventions entendues, aient pu donner à ce débat une tournure politique. Les co-auteurs de l'amendement, dont je suis, n'ont nullement souhaité porter la question sur ce plan-là et ce serait une erreur de le faire.

L'œuvre de coopération mondiale se place sur un tout autre plan, celui de l'humanitarisme, du développement et du progrès. Cette œuvre n'est pas faite pour les gouvernements, elle s'adresse aux peuples. Nous avons toujours continué à aider les pays avec lesquels nous coopérons, même quand des régimes issus de coups d'Etat et pour lesquels nous n'avions aucune inclination s'y étaient installés. Cette attitude, que nous n'avons parfois gardée que le cœur serré, ne manque ni d'abnégation, ni de grandeur. Elle constitue l'un des principes de notre coopération. Il serait dangereux de le remettre en cause.

Certes, si nos compatriotes dans ces pays avaient à souffrir de façon inacceptable, nous pourrions reconsidérer notre attitude, et vous pensez bien que les sénateurs des Français établis hors de France seraient les premiers à demander alors des mesures de rétorsion. Mais dans le cas précis qui nous intéresse, il faut admettre que ce Gouvernement a fait un geste de bonne volonté (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes*), ce que, entre parenthèses, plusieurs autres pays qui bénéficient de notre aide se refusent à faire depuis des années. Dans ces conditions — il faut que vous le sachiez — ce sont les Français du Chili eux-mêmes, par la voix de leurs associations et de leurs délégués, qui nous ont demandé de ne pas prendre une sanction brutale qui, d'ailleurs risquerait fort d'aller exactement à l'encontre du but recherché.

Encore une fois, ce scrutin n'a pas à nos yeux de caractère politique. A l'avance, nous dénonçons à quiconque le droit d'interpréter notre vote positif comme une approbation de quelque régime que ce soit. Et c'est, dans cet esprit, que nous demandons au Sénat de voter l'amendement qui lui est proposé. (*Applaudissements à droite.*)

M. Serge Boucheny. Vous ne vous blanchirez pas.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je voudrais répondre brièvement à M. Palmero que j'ai déjà donné toutes assurances sur la détermination du Gouvernement de poursuivre ses efforts en faveur de la libération de nos compatriotes détenus. Je les renouvelle.

M. Francis Palmero. Merci, monsieur le ministre.

M. Pierre Carous. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Carous pour explication de vote.

M. Pierre Carous. Mes chers collègues, pour les raisons très clairement exposées par M. Habert qui, en sa qualité de représentant des Français à l'étranger, est particulièrement qualifié, nous voterons cet amendement.

Comme l'a dit notre collègue, ce vote n'implique de notre part ni de près, ni de loin, le régime qui a été mis en place actuellement au Chili. Si, avec la répugnance que nous avons pour les régimes qui ne sont pas démocratiques ou qui ne reposent pas sur une base démocratique comme la nôtre, nous poussions le raisonnement plus loin, il faudrait dresser une liste qui aurait une certaine longueur. Je partage totalement l'avis de M. Habert. Ne dressons pas cette liste et pour les raisons qu'il a exposées, votons cet amendement. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly pour explication de vote.

M. Etienne Dailly. Je voudrais indiquer les raisons pour lesquelles je ne vais précisément pas voter l'amendement de M. d'Ornano. Si le rétablissement du crédit ne portait que sur l'aide aux réfugiés chiliens, j'en serais bien entendu d'accord. Si le rétablissement du crédit, en plus des sommes nécessaires aux réfugiés chiliens — soit, selon M. le rapporteur de la commission des finances, 300 000 francs inscrits au chapitre 42-34 — permettait de rémunérer des coopérateurs français au Chili, je voterais aussi l'amendement, avec l'espoir que la présence de démocrates — des coopérateurs français peuvent-ils ne pas être des démocrates ? — ne pourrait qu'avoir éventuellement un effet salutaire sur un régime dont nous ne pouvons approuver les procédés.

Mais les 5 400 000 francs qui représentent la différence entre le montant global du crédit qu'on nous demande de rétablir et l'aide aux réfugiés chiliens — M. le rapporteur de la commission des finances vous l'a dit et vient de me le confirmer — correspondent aux frais de subsistance de trois stagiaires pilotes d'hélicoptères en France et de onze stagiaires dans nos écoles militaires.

Je ne vois pas dès lors comment nous pourrions envisager de renforcer l'appareil militaire chilien quand on sait l'usage qu'il en est fait. Je n'entends pas pour autant être taxé de soutenir la politique qui a été celle du président Allende dont je salue la mémoire, comme celle de tous les martyrs politiques quels qu'ils soient, à quelque parti qu'ils appartiennent et où que ce soit dans le monde.

Mais je considère, encore une fois, que nous n'avons pas de raison de voter des crédits dont la commission des finances vient de nous révéler qu'ils sont pour plus des neuf dixièmes consacrés à l'instruction de personnels militaires chiliens.

Telles sont les raisons pour lesquelles je pense que le Sénat devrait repousser cet amendement. (*Applaudissements au centre et à gauche, ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 40, accepté par la commission des finances et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 25 :

| | |
|--|-----|
| Nombre des votants..... | 277 |
| Nombre des suffrages exprimés..... | 273 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés. | 137 |
| Pour l'adoption..... | 166 |
| Contre | 107 |

Le Sénat a adopté.

Je suis maintenant saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° 49, est présenté par MM. Sauvage, Kauffmann, Francou, Bouloux, Vadepied, Palmero et Tinant.

Le second, n° 50, est déposé par M. Pelletier.

Tous deux tendent à réduire le crédit du titre IV de 20 500 000 francs.

La parole est à M. Palmero pour défendre l'amendement n° 49.

M. Francis Palmero. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'amendement que j'ai l'honneur de défendre au nom de mon ami M. Jean Sauvage et des cosignataires MM. Kauffmann, Francou, Bouloux, Vadepied et Tinant ne surprendra pas. J'ai dit ce matin combien nous étions perplexes devant l'attitude actuelle des organisations internationales.

M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères, a traduit excellemment les sentiments exprimés à la tribune du Sénat par de nombreux sénateurs de toutes tendances à l'égard des décisions récentes de l'U.N.E.S.C.O. qui, incontestablement, à notre avis, est sortie de son rôle purement culturel, de même qu'à l'égard de la décision prise par la délégation française vis-à-vis d'Israël. Saisir le prétexte de fouilles archéologiques à Jérusalem pour rejeter Israël dont la culture peut être citée en exemple est pour le moins fallacieux. Aussi nous demandons-nous si vraiment la France avait le droit moral de s'abstenir le 21 novembre dernier. Nous avons cependant noté avec intérêt la position d'un ministre qui, d'après la presse, refuse de se rendre à une réunion de l'U.N.E.S.C.O. au début de la semaine prochaine.

Nous entendons nous désolidariser par les moyens parlementaires de cette politique car notre amendement, sans remettre en cause l'ensemble de la politique étrangère que M. le ministre vient de définir, a pour mérite de marquer notre volonté. Sur cet aspect capital de l'actualité diplomatique, nous voulons que les choses soient claires.

L'Etat d'Israël a été créé au lendemain de la guerre par une décision de l'O.N.U. qui, à l'époque, a soulevé l'enthousiasme car elle répondait à des principes moraux fondamentaux après l'holocauste des camps de la mort. Nous n'avons, quant à nous, rien oublié, ni les fours crématoires, ni la tragédie de l'*Exodus*, ni le racisme qui, hélas ! sévit encore. Nous n'entendons pas aujourd'hui nous associer à un processus qui conduirait, à plus ou moins long terme, à mettre cet Etat au ban des nations, alors que sa civilisation est millénaire.

Certes, l'équilibre doit être maintenu au Proche-Orient, mais la paix dans cette partie du monde ne passe pas, ne peut pas et ne doit pas passer par la disparition d'Israël.

Sur le plan de la procédure, nous nous sommes trouvés dans l'obligation, pour éviter les ambiguïtés de l'article 42, de prendre une position extrême en supprimant la totalité des crédits, soit 20 500 000 francs, montant de notre cotation — bien trop importante d'ailleurs, nous l'avons dit — au fonctionnement de l'U.N.E.S.C.O.

Mais nous comprenons parfaitement qu'il soit difficile de remettre en cause notre appartenance à cet organisme qui doit rester purement culturel. De plus, nous voudrions nous mettre d'accord avec la commission des finances sur une question de vocabulaire, car il ne peut être question d'une réduction symbolique. L'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances dispose en effet qu'aucun amendement à un projet de loi de finances ne peut être présenté, sauf s'il tend à supprimer ou à réduire effectivement une dépense. Considérant que la réduction de 2 millions de francs proposée par la commission des finances est compatible avec le texte de l'article 42, nous accepterions de modifier notre amendement dans ce sens.

M. le président. La parole est à M. Pelletier, pour défendre l'amendement n° 50.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement procède du même souci que le précédent. M. le président Bonnefous a, du reste, parfaitement posé le problème tout à l'heure. En supprimant les crédits destinés à l'U.N.E.S.C.O., nous entendons, d'une part, manifester notre désaccord avec la politique partisane menée par cet organisme international et, d'autre part, marquer notre opposition aux initiatives et aux votes de la France sur les problèmes du Proche-Orient.

L'article 1^{er} de l'acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O. dispose : « L'organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. » Nous avons l'impression que ces buts généreux sont bien oubliés aujourd'hui quand nous voyons l'Assemblée générale refuser d'inclure Israël dans une région du monde pour les travaux régionaux.

A notre sens, une telle attitude mérite une sanction des parlements des pays qui croient encore à cette justice, à ces droits de l'homme, à ces libertés fondamentales, expressément mentionnés dans la charte de l'U.N.E.S.C.O.

La suppression des crédits veut aussi marquer notre hostilité à la politique menée par la France vis-à-vis d'Israël. Au-delà des courageuses abstentions de notre pays dans les votes internationaux, nous constatons avec indignation que la France continue de mener une politique partisane dans cette région du monde. Elle aurait pu être vraiment neutre et jouer un rôle important de médiation et de conciliation entre Israéliens et Arabes, ce qui aurait été conforme, du reste, à notre tradition pacificatrice.

Hélas ! la France n'est plus neutre. Elle est devenue partisane en prenant toujours fait et cause, sans nuance, pour les thèses arabes et en mettant en selle de façon bien prématurée M. Arafat qui fait les déclarations que nous savons un mois après en se faisant acclamer à l'O.N.U. devant la délégation française, debout.

Il nous est difficile de nous faire les complices de telles opérations. C'est pourquoi je demande au Sénat d'accepter cet amendement et à M. le ministre d'y être favorable, au nom de la solidarité gouvernementale, car si je ne m'abuse, Mme Françoise Giroud, qui fait partie du même Gouvernement, a refusé tout dernièrement — je pense qu'elle en avait délibéré avec ses collègues — pour les mêmes motifs, d'aller à une réunion de l'U.N.E.S.C.O.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gustave Héon, rapporteur spécial. La commission, monsieur le président, s'est montrée tout à fait réceptive aux arguments qui viennent d'être exposés tout à l'heure par mes deux collègues.

Pendant, pour éviter les risques que comporte la suppression totale des crédits, elle demande aux auteurs des amendements de bien vouloir en modifier les libellés.

La réduction prévue était de 20 500 000 francs. Nous suggérons de la ramener à deux millions de francs.

Cette façon de procéder, selon l'avis de la commission des finances, permettrait peut-être d'atteindre l'objectif poursuivi et d'éviter les inconvénients que représenterait la suppression totale du crédit. On ne pourrait pas dire qu'il s'agit d'une réduction symbolique puisqu'elle est tout de même de 10 p. 100.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. J'ai exposé à deux reprises et, je le croyais, d'une façon claire, la position du Gouvernement sur ces deux éléments fondamentaux dont l'un est le droit à l'existence d'Israël, à son intégrité territoriale et à sa sécurité dans des frontières sûres et reconnues.

Je constate avec regret que certains orateurs semblent ou ne pas m'avoir écouté ou ne pas m'avoir entendu. Je n'ai rien d'autre à ajouter. (*Exclamations.*)

M. Pierre Giraud. On n'écoute pas, on juge.

M. Jacques Pelletier. Je ne suis pas convaincu.

M. Francis Palmero. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Nous acceptons très volontiers, monsieur le président, la proposition de la commission des finances car nous entendons surtout affirmer la motivation que nous venons d'exposer.

M. le président. Que proposez-vous, monsieur Palmero ?

M. Francis Palmero. De réduire le crédit de 10 p. 100.

M. Jacques Pelletier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. J'accepte également la proposition de la commission des finances, mais à condition que le Gouvernement n'invoque pas l'article 42 de la loi organique, qui ne nous donne pas le droit de discuter de réduction symbolique et je veux bien croire que cette réduction de deux millions ne sera pas considérée comme telle.

Nous proposons, en conséquence, de réduire ces crédits de 2 millions de francs au lieu de 20 500 000 francs.

M. le président. En conséquence, l'amendement n° 49 rectifié présenté par MM. Sauvage, Kauffmann, Francou, Bouloux, Vade-pied et Tinant et l'amendement n° 50 rectifié, présenté par M. Pelletier, tendent tous deux à réduire le crédit du titre IV de 2 000 000 de francs.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je voulais simplement dire qu'il ne s'agit certainement pas de réductions symboliques, étant donné les sommes en jeu.

M. Maurice Schumann. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai eu l'impression tout à l'heure, en entendant M. le ministre des affaires étrangères répondre à M. le président Bonnefous, qu'il s'opposait, en réalité, au vote des amendements déposés par nos deux collègues. Etant donné l'objet de ces amendements et leur motivation, le Gouvernement ne pouvait pas ne pas s'y opposer.

Mais je lui demande de bien vouloir prendre une attitude différente à l'égard des amendements corrigés selon le vœu exprimé par la commission des finances.

En effet, à la commission des finances, cet amendement modifié a recueilli un très large agrément pour deux motifs.

En premier lieu, son but explicite a été de désavouer ce que vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, avez appelé le « déviationnisme » de l'U. N. E. S. C. O. Il me semble que le Parlement est absolument dans son rôle et que le Sénat est absolument dans son droit en aidant le Gouvernement à s'opposer à ce déviationnisme qui va à l'encontre de la définition même du rôle de l'U.N.E.S.C.O. selon sa charte constitutive.

En deuxième lieu, je tiens à souligner que parmi ceux qui se sont associés à cette proposition, il en est qui, comme MM. Palmero et Pelletier, entendent de surcroît critiquer l'attitude du Gouvernement français, et il en est d'autres, comme moi-même, qui, après vous avoir entendu, monsieur le ministre des affaires étrangères...

M. Auguste Pinton. Vous avez compris !

M. Maurice Schumann. ... — et il semble que ce ne soit pas le cas de M. Palmero — nous exposer pourquoi le Gouvernement français avait voté contre le texte condamnant Israël à propos des fouilles de Jérusalem, et nous expliquer la nécessité de maintenir un critère géographique pour éviter d'avoir à nous référer à un critère politique, il en est d'autres, dis-je, qui n'entendent pas conférer à un vote qui a pour objet de blâmer le déviationnisme de l'U.N.E.S.C.O., le caractère de blâme à l'égard du Gouvernement.

Je comprends fort bien que tel ne soit pas le sentiment de nos collègues de l'opposition, mais je tenais, dans un souci de clarté, à apporter cette précision.

Je voulais, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous permettiez au Sénat d'émettre un vote aussi large que possible. Pour cela, je vous demande, sous le bénéfice de ces observations, de bien vouloir dire que le Gouvernement laisse le Sénat libre de se prononcer sur ce texte, qui n'aurait pas un caractère que, pour ma part, je ne veux pas lui conférer, celui d'un blâme à l'égard de l'ensemble du Gouvernement lui-même. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis, et pour maintes raisons, particulièrement sensible à la fois à l'exposé que vient de faire M. Maurice Schumann et à l'appel qu'il vient d'adresser au Gouvernement.

Je suis d'accord avec lui comme avec la majorité de cette Assemblée pour estimer qu'il convient de redresser l'orientation dangereuse qu'est en train de prendre l'U. N. E. S. C. O. Mais il comprendra aussi qu'il me soit difficile, en tant que ministre des affaires étrangères, d'encourager une mesure qui revêt dans l'esprit de certains membres du Sénat de la République un caractère de sanction. Je ne puis sur ce point que m'en remettre à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de la droite et de l'U. C. D. P.*)

M. Serge Boucheny. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Le vote sur ces amendements nous permet de réaffirmer notre position sur le Moyen-Orient.

M. Jacques Duclos dans son discours a réaffirmé clairement la position des communistes. Nous sommes pour l'existence d'un Etat palestinien, mais aussi pour l'existence de l'Etat d'Israël.

C'est une position sans équivoque et de principe. Le Gouvernement israélien a cru bon d'effectuer des fouilles à Jérusalem près des Lieux Saints. La décision de tels travaux aurait dû être prise à la suite de larges consultations. L'U. N. E. S. C. O., par un vote particulier, a exprimé sa réprobation de cet acte.

Nous nous abstenons dans le vote de ces amendements. Nous nous bornons à réaffirmer notre position sur le droit de tous les peuples de la région de bénéficier d'un foyer national.

M. Auguste Pinton. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Auguste Pinton. Mes chers collègues, mes amis et moi-même nous voterons ces amendements avec le regret qu'ils aient été modifiés.

Sans demander à M. le ministre de me donner des informations — il est trop tard pour cela — je voudrais lui indiquer que j'étais avec un certain nombre de mes collègues, à Jérusalem, au mois de juillet dernier.

Nous avons vu effectivement des fouilles. Il ne nous est jamais apparu, un seul instant, que ces fouilles mettaient en péril des monuments chrétiens ou les monuments musulmans.

Il faudrait tout de même se souvenir que, dans la ville de Jérusalem, aujourd'hui occupée par les Israéliens, le culte musulman est non seulement toléré, mais protégé.

M. Pierre Giraud. Très bien !

M. Auguste Pinton. N'oublions pas que les juifs n'avaient pas le droit de venir prier devant ce qu'ils considéraient comme un lieu saint avant 1967. Simplement — peut-être pourrez-vous rectifier, car nous avons pu nous tromper — ces fouilles ne tendent ni à faire disparaître des ruines musulmanes ni à mettre à jour des ruines juives. En réalité, ces fouilles ont lieu dans la partie romaine de Jérusalem pour découvrir les fondations de temples romains à Jérusalem. Je ne vois pas en quoi il est porté atteinte à une religion, quelle qu'elle soit.

Nous voterons cet amendement, en regrettant, je le répète, qu'il n'aille pas plus loin. (*Applaudissements à gauche et sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le texte commun des amendements n° 49 rectifié et 50 rectifié, accepté par la commission et sur lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

Je suis saisi de trois demandes de scrutin public émanant des groupes socialiste, de l'union centriste des démocrates de progrès et de la gauche démocratique.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.
(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 26 :

| | |
|---|-----|
| Nombre des votants | 274 |
| Nombre des suffrages exprimés | 254 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés.. | 128 |

Pour l'adoption

254

Le Sénat a adopté.

Je mets aux voix les crédits du titre IV, au chiffre de 116 330 000 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, plus 46 000 000 de francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, plus 23 200 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme, plus 36 500 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, plus de 18 200 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les affaires étrangères.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. André Fosset et Dominique Pado une proposition de loi portant réforme des institutions de la région parisienne.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 113, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Hector Viron un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale relative à la rémunération des heures supplémentaires et à la durée maximale du travail des salariés de l'agriculture. (N° 58, 1974-1975.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 111 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Schwint un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi de MM. Robert Schwint, Marcel Souquet, Marcel Mathy, André Méric, Michel Moreigne et des membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés administrativement, fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise. (N° 78, 1974-1975.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 112 et distribué.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 29 novembre 1974, à neuf heures trente et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 98 et 99 (1974-1975). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Budget annexe des postes et télécommunications :** .

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial (rapport n° 99, tome III, annexe n° 37) ; M. Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 101, tome XV).

— **Commerce et artisanat :**

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 99, tome III, annexe n° 4) ; M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 101, tome IV).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures vingt minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Modification aux listes des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.)
(4 membres au lieu de 3.)

Ajouter le nom de M. Lionel Cherrier.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 NOVEMBRE 1974

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Fonds national de solidarité :
majoration pour enfants mineurs.*

15284. — 28 novembre 1974. — M. Hubert d'Andigné signale à M. le ministre du travail que les requérants à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ont quelquefois des enfants mineurs à charge et lui demande s'il n'envisage pas d'instituer une majoration du plafond actuellement applicable pour tenir compte de la présence au foyer du requérant desdits enfants mineurs.

Pension de réversion : taux.

15285. — 28 novembre 1974. — M. Jean Cluzel appelle l'attention de M. le ministre du travail sur le retard de notre pays quant au taux de la pension de réversion. Il apparaît en effet que le taux actuel de 50 p. 100 est notablement inférieur à ceux des principaux régimes de retraite des pays de la Communauté européenne. Dans l'attente d'une révision de ce taux, susceptible de s'inscrire dans le cadre d'une politique de progrès social, il lui demande de lui indiquer si une évaluation du coût de la transformation à 60 p. 100 du taux de la pension de réversion a été effectuée par ses services, en liaison avec ceux du ministère de l'économie et des finances et, dans cette hypothèse, de lui en indiquer les résultats. Dans la négative, il lui demande s'il ne lui paraît par opportun, afin d'éclairer les prochains débats susceptibles d'intervenir à ce propos, de faire procéder à une évaluation du coût des transformations à 60, 70 et 75 p. 100 du taux de la pension de réversion.

Unesco : statut.

15286. — 28 novembre 1974. — M. Jean Francou expose à M. le Premier ministre, qu'en confirmant à une majorité massive le vote de sa commission culturelle condamnant Israël, la conférence générale de l'Unesco a pris une décision contraire à la constitution de cet organisme international auquel nous adhérons et au budget duquel nous contribuons. Cette décision politique, prise sur la pression politique d'une majorité de pays arabes et de leur clientèle, détourne l'Unesco de son statut et de ses objectifs. Il lui demande si cette décision n'est pas de nature à remettre en cause notre

participation financière à cet organisme et si le Gouvernement, au moment où le Parlement examine le budget, ne pourrait pas subordonner notre participation financière au retour de l'Unesco à son rôle et à son statut.

Pathologie de la captivité : pensions d'invalidité.

15287. — 28 novembre 1974. — M. Auguste Chupin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les travaux de la commission ministérielle sur la pathologie de la captivité, limitant l'imputabilité à certaines maladies et à certains camps et privant du droit à réparation de nombreux anciens prisonniers de guerre susceptibles de demander une pension d'invalidité. Dans une perspective de progrès social, il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de proposer la reprise de l'examen des conclusions de cette commission ministérielle afin que puissent être révisés les rejets de certaines demandes fondés sur un état pathologique non reconnu à l'époque comme imputable à la captivité.

Orphelins incurables : pensions.

15288. — 28 septembre 1974. — M. Jean Collery appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les articles L. 54 et L. 57 du code des pensions militaires et d'invalidité concernant le droit à pension des orphelin de guerre atteints d'une infirmité incurable. Il lui demande, compte tenu de l'évolution de la notion d'incurabilité et de la subjectivité de l'appréciation relative à l'incapacité de gagner sa vie, s'il ne lui paraît pas opportun de proposer une modification de la législation actuellement en vigueur.

Agents commerciaux : barème de l'impôt.

15289. — 28 novembre 1974. — M. Roger Boileau rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances la situation des agents commerciaux dont les commissions sont intégralement déclarées par leurs commettants. Dans cette perspective, il apparaît anormal du point de vue fiscal que l'agent commercial ne bénéficie pas des avantages réservés aux représentants salariés (abattement de 30 p. 100 plus 10 p. 100 plus 20 p. 100 sur le montant de leur salaire et commissions encaissées). En effet, ceux-ci exercent leur profession dans des conditions de travail identiques et les revenus respectifs peuvent en être appréciés avec autant d'exactitude. Il lui demande de lui indiquer l'état actuel des rapports établis par le conseil des impôts pour permettre au Gouvernement d'apprécier l'opportunité de poursuivre l'effort d'unification du barème de l'impôt sur le revenu à propos des agents commerciaux dont les revenus devaient à cette occasion faire « l'objet d'un examen prioritaire et particulièrement attentif » selon la réponse à la question écrite n° 7226 du 2 avril 1971.

Personnel des services actifs de police : indemnité exceptionnelle.

15290. — 28 novembre 1974. — M. Roger Boileau appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la situation des fonctionnaires des services actifs de police, placés par la loi n° 48-1504 du 28 septembre 1948, dans une catégorie spéciale ne bénéficiant pas de certaines dispositions communes aux autres catégories de fonctionnaires. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun de réaliser l'application de l'article 4 de la loi susvisée, prévoyant notamment une indemnité exceptionnelle annuelle en raison de la nature particulière des fonctions, des responsabilités et des risques qui sont confiés à ces fonctionnaires.

Sociétés de pêche : fiscalité.

15291. — 28 novembre 1974. — M. Jules Roujon signale à M. le ministre de l'économie et des finances que la fédération départementale de pêche de la Lozère a décidé, compte tenu des charges fiscales (T.V.A. et droits de timbre et d'affichage) perçues à l'occasion de l'octroi des autorisations, de suspendre la pêche dans quatre étangs. Il lui fait remarquer combien cette décision rendue nécessaire par l'importance des charges nouvelles est préjudiciable sur le plan touristique et il lui demande si la fiscalité applicable en la matière ne pourrait être revue, par exemple en assimilant les associations de pêche à des entreprises de pisciculture, motif pris que les associations n'exercent pas d'activité commerciale et se contentent en fait de vendre aux pêcheurs les poissons provenant de leur propre élevage.

Rénovation de la châtaigneraie française.

15292. — 28 novembre 1974. — **M. Jules Roujon** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles mesures il entend prendre ou proposer pour donner suite aux vœux émis le 20 septembre par le comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron à son congrès de Nîmes et portant notamment sur le plan de rénovation de la châtaigneraie française et l'aide du F.O.R.M.A.

Tunnel sous la Manche : retard des travaux.

15293. — 28 novembre 1974. — A la suite des diverses informations parues dans la presse ainsi que des déclarations du ministre britannique de l'environnement, **Mme Brigitte Gros** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** : 1° si le Gouvernement français a été officiellement saisi des demandes du ministre britannique présentées le 26 novembre dans un débat aux Communes visant à « retarder » la construction du tunnel sous la Manche ; 2° si le Gouvernement français est prêt à examiner la position britannique, quel sort sera réservé aux deux projets de loi relatifs à la construction du tunnel sous la Manche, votés le 20 novembre dernier au Sénat ; 3° si l'autorisation de ratification du traité de novembre 1973 avec la Grande-Bretagne risque d'être retardée ? Doit-on s'attendre à ce que la création d'un établissement public national pour la gestion et l'exploitation du tunnel soit également compromise à la suite de la position britannique ?

Inspecteurs de salubrité : situation.

15294. — 28 novembre 1974. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur la situation des inspecteurs de salubrité. Ces personnels sont les auxiliaires des autorités locales dans les domaines de l'hygiène et de la salubrité et doivent posséder des connaissances suffisantes, aussi bien en matière administrative qu'en matière technique ou sanitaire. Ils jouent ainsi un rôle particulièrement important pour la protection générale de la santé publique. C'est pourquoi il demande s'il ne serait pas souhaitable de fixer le recrutement de ces personnels au niveau du baccalauréat (tout en prévoyant l'intégration des fonctionnaires actuellement en place) et de leur attribuer la grille indiciaire de la catégorie B.

Organismes d'H.L.M. : crédits.

15295. — 28 novembre 1974. — **M. Pierre Vallon** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (logement)** sur l'exécution actuelle du budget 1974 et le projet de budget 1975 relatifs aux crédits alloués aux organismes H.L.M. Il lui demande de lui préciser : 1° si la nouvelle présentation budgétaire des crédits alloués aux organismes H.L.M. lui paraît de nature à favoriser le contrôle parlementaire à l'égard du nombre de logements sociaux réalisés ; 2° s'il est effectivement prévu de reporter sur 1975 les crédits H.L.M. qui n'ont pu être utilisés en 1974 ; 3° si le relèvement des prix-plafond intervenu à compter du 1^{er} octobre 1974 a bien été « gagé » par une amputation corrélatrice de 10 p. 100 des crédits non consommés à cette date et si une telle amputation non prévue dans la loi de finances votée par le Parlement peut être réalisée par une simple décision administrative.

Nettoyage des côtes : financement.

15296. — 28 novembre 1974. — **M. Léandre Létouart** expose à **M. le ministre de l'équipement** que les côtes du Pas-de-Calais sont devenues depuis quelques années le lieu de concentration de résidus en provenance de la mer et, durant la période des vacances, un véritable dépôt de débris de toutes sortes. Les communes du littoral s'efforcent de combattre les effets de la pollution côtière, en groupe ou isolément, chacune selon ses moyens. Il apparaît anormal que les collectivités locales soient seules responsables de la propreté de la côte, qu'elles soient seules à l'assurer et à en assumer la charge financière alors que les plages sont fréquentées par une population en provenance de diverses régions de France. Il lui demande si une participation financière de l'Etat est envisageable et s'il n'est pas possible de doter les services des ponts et chaussées maritimes de moyens matériels suffisants pour assurer correctement et en permanence le nettoyage de toute plage régulièrement fréquentée.

Cucq-Trépiéd-Stella : destruction des ouvrages militaires.

15297. — 28 novembre 1974. — **M. Léandre Létouart** expose à **M. le ministre de la qualité de la vie** que vingt-sept ouvrages de guerre existent encore sur le territoire de la commune de Cucq-Trépiéd-Stella, les ressources locales ne permettant pas de financer les travaux de destruction de ces amas de béton inesthétiques. Considérant qu'il importe de réaliser dans les meilleures conditions le plan directeur d'urbanisme de ce secteur approuvé par **M. le préfet du Pas-de-Calais** ; que l'une des conditions primordiales suppose la disparition totale des ouvrages de guerre en vue de l'épanouissement de la station de Stella-Plage qui reçoit, en saison, plus de 25 000 estivants ; considérant par ailleurs que le crédit de 250 000 francs accordé par le commissariat général au tourisme aux communes intéressées s'avère insuffisant puisque la commune de Cucq-Trépiéd-Stella n'a reçu à ce jour aucune subvention au titre de l'aide prévue pour l'enlèvement des ouvrages de guerre gênants, il lui demande si une participation plus efficace de l'Etat est prévue pour assurer la disparition des derniers blockhaus et sous quelle forme cette aide peut se manifester, compte tenu du fait qu'il y aurait lieu de confier cet important travail à la compétence d'artificiers qualifiés.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTION ECRITES

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE

(FONCTION PUBLIQUE)

Receveurs des postes et télécommunications de 3^e et 4^e classe : reclassement.

15085. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** sur la situation faite aux receveurs de 3^e et 4^e classes qui attendent leur reclassement dans le cadre de la réforme de la catégorie B de la fonction publique et le paiement du rappel qui leur est dû depuis le 1^{er} juillet 1973. Ce reclassement a été prévu par décret n° 73-971 du 11 octobre 1973 (*Journal officiel* du 19 octobre 1973). Des renseignements qu'il a obtenus, le projet du texte d'application de ce décret aurait été transmis depuis plusieurs mois au secrétariat d'Etat à la fonction publique par l'administration centrale des postes et télécommunications. En raison de l'inflation constante et croissante qui réduit le niveau de vie de tous les travailleurs, il souligne le préjudice subi par les intéressés, c'est-à-dire les plus humbles de la hiérarchie des comptables publics, et lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à une situation qui n'a que trop duré. (*Question du 17 octobre 1974*).

Receveurs des postes et télécommunications : reclassement.

15102. — **M. Robert Schwint** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** que le décret n° 73-971 du 11 octobre 1973 a prévu entre autres dispositions le reclassement indiciaire des receveurs des postes et télécommunications de 3^e et 4^e classe et lui demande à quelle date les textes d'application de cette réforme seront publiés. (*Question du 22 octobre 1974*).

Receveurs des postes et télécommunications : reclassement.

15104. — **M. Bernard Chochoy** expose à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** que dans le cadre de la réforme de la catégorie B et par décret n° 73-971 du 11 octobre 1973, le classement indiciaire des receveurs des postes et télécommunications de 3^e et 4^e classe a été modifiée, mais que pour ces grades des modifications statutaires sont nécessaires. La révision de la situation des intéressés et le paiement des traitements aux nouveaux indices, avec rappel le 1^{er} juillet 1973, ne pouvant intervenir dans la meilleure hypothèse qu'en décembre 1974, situation qui ne peut qu'accentuer la légitime impatience de ces receveurs, il lui demande de vouloir bien prendre toute mesure utile pour que soit réglé ce problème qui contribue à altérer le climat social, notamment dans la poste rurale. (*Question du 22 octobre 1974*).

Réponse. — Le classement indiciaire des receveurs des postes et télécommunications de 3^e classe et de 4^e classe a effectivement été revalorisé par le décret n° 73-971 du 11 octobre 1973 au titre du plan de reclassement de la catégorie B. A cette occasion, l'indice terminal de l'échelle « normale » de classement de ces deux grades a bénéficié d'une augmentation plus importante que celui des autres grades de la catégorie B. L'application de ce nouveau classement indiciaire ne pouvait résulter, comme dans les autres cas, d'un simple arrêté d'échelonnement indiciaire. Elle nécessite, au préalable, la mise au point d'une modification des dispositions statutaires qui régissent ce personnel. Cette mise au point s'est révélée particulièrement délicate. Un accord vient cependant d'être réalisé entre les trois départements ministériels intéressés (postes et télécommunications, économie et finances, fonction publique) sur les modalités exactes de cette réforme dont le Conseil d'Etat va être saisi dans les tous prochains jours.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE
(RELATIONS AVEC LE PARLEMENT)

Inscription d'un projet de loi à l'ordre du jour prioritaire.

15218. — **M. Maurice Prévotau** demande à **M. le Premier ministre** s'il envisage de proposer l'inscription à l'ordre du jour prioritaire du projet de loi n° 776 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des veuves, des mères de famille et des personnes âgées. Compte tenu de la situation souvent préoccupante des catégories sociales concernées par ce projet de loi en instance à l'Assemblée nationale depuis le 22 novembre 1973, il appelle son attention sur la nécessité et l'urgence d'un vote par les deux assemblées avant la fin de la présente session parlementaire, susceptible de permettre la promulgation et l'application des principales dispositions de ce projet de loi. (*Question du 14 novembre 1974, transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement).*)

Réponse. — L'intention du Gouvernement qui correspond au souhait exprimé par l'honorable parlementaire est effectivement de faire adopter par le Parlement, avant la fin de la première session ordinaire d'automne, le projet de loi n° 776 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des veuves, des mères de famille et des personnes âgées. C'est ainsi que ce texte vient d'être inscrit à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale du vendredi 29 novembre.

EDUCATION

Conseillers d'orientation : échelle indiciaire.

14983. — **M. Pierre Giraud** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la rupture de la parité indiciaire entre les conseillers principaux d'éducation licenciés et les conseillers d'orientation. Antérieurement, les surveillants généraux licenciés de lycées étaient dotés de la même échelle indiciaire que les conseillers d'orientation. Ces surveillants généraux licenciés sont devenus les actuels conseillers principaux d'éducation (un décret est d'ailleurs en préparation afin d'harmoniser leurs pensions de retraites avec la nouvelle échelle indiciaire de cette catégorie). Ils ont été dotés à juste titre d'une échelle indiciaire identique à celle des professeurs certifiés. Durant la même période, le niveau de recrutement des conseillers d'orientation a été nettement relevé (D.E.U.G. plus deux années d'études supérieures suivies d'une année de stage) ; malgré cela, la parité a été rompue à leur détriment puisqu'ils ont été dotés d'une échelle plus longue (échelon exceptionnel en sus) et moins favorable sur le plan indiciaire. Dans ces conditions, il lui demande les raisons de la rupture de la parité antérieure puisque le niveau de recrutement des conseillers principaux licenciés restait inchangé. (*Question du 2 octobre 1974.*)

Réponse. — Les fonctions exercées par les conseillers d'orientation, les professeurs certifiés et les conseillers principaux d'éducation faisant appel à une formation et à des qualités différentes, il est tout à fait compréhensible que le niveau de leur rémunération et le rythme de déroulement de leur carrière ne soient pas absolument identiques. A ce propos, il doit d'ailleurs être noté que seuls dix points d'indice net séparent ces personnels en fin de carrière (550 points pour les professeurs certifiés et les conseillers principaux d'éducation et 540 points pour les conseillers d'orientation).

Conseillers d'orientation : déroulement de carrière.

14984. — **M. Pierre Giraud** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le rythme plus lent de déroulement de la carrière des conseillers d'orientation par rapport à toutes les autres catégories d'enseignants (présence d'un échelon exceptionnel en sus). Il lui demande s'il ne juge pas opportun, dans le cadre d'une uniformisation souhaitable, d'intégrer cet échelon dans une échelle identique à celle de tous les enseignants. Dans la négative, il souhaite connaître les raisons de cette particularité. (*Question du 2 octobre 1974.*)

Réponse. — Les responsabilités confiées aux conseillers d'orientation ont été réexaminées lors de la préparation du décret du 21 avril 1972 relatif au statut particulier de ces personnels. En vertu des dispositions de ce texte, les conseillers d'orientation ont bénéficié d'une amélioration substantielle de leur situation matérielle, leur indice net étant en effet passé, en fin de carrière, de 475 à 540 et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1971. Au demeurant, les fonctions exercées par les conseillers d'orientation et par les fonctionnaires affectés dans d'autres corps comparables de catégorie A faisant appel à une formation et à des qualités différentes, il est tout à fait compréhensible que le niveau de leur rémunération et le rythme de déroulement de leur carrière ne soient pas absolument identiques.

INTERIEUR

Pas-de-Calais : rôle de la route nationale 16.

14633. — **M. Baudouin de Hauteclocque** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur la situation actuelle et les perspectives de développement de la liaison routière Amiens—Dunkerque (R. N. 16) et singulièrement dans son tracé du sud de Frévent (limite du Pas-de-Calais) jusqu'à la jonction envisagée au-delà de Lillers avec l'autoroute A 26 et du prolongement de la rocade minière, ainsi que de la mise en chantier de l'autoroute A 1 bis devant intervenir entre 1981 et 1983 et de la réalisation de l'autoroute A 16 (Paris—Dunkerque) il paraît que la route nationale 16 est appelée à jouer un rôle essentiel. Cette liaison routière dessert trois régions importantes : Ternois, district audomarois, Ouest du bassin minier, pour une population de près d'un million d'habitants que les perspectives de développement économique du département, la réalisation du tunnel sous la Manche et l'extension des activités portuaires placent au cœur d'importants mouvements économiques. Il lui demande donc de lui préciser les perspectives que son ministère envisage de définir quant au rôle de la route nationale 16, afin d'assurer le développement d'une liaison routière essentielle pour l'avenir du département du Pas-de-Calais. (*Question du 25 juin 1974 transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.*)

Réponse. — L'itinéraire Amiens—Dunkerque est actuellement constitué en majeure partie avec la route nationale 16, d'Amiens au Nord de Lillers, à sa jonction avec la route nationale 37. Mais seule la section Amiens—Doullens fait partie des itinéraires inscrits au schéma directeur des grandes liaisons routières. Le reste de la route nationale 16 n'en fait pas partie et a donc été déclassée pour être incorporé dans la voirie départementale. En particulier, la section Frévent—Lillers a été reclassée dans le réseau départemental du Nord depuis octobre 1973 sous la dénomination de chemin départemental 916. C'est donc à l'assemblée départementale du Nord qu'il appartient de définir le rôle de ce nouveau chemin départemental dans l'ensemble du réseau routier du Nord ainsi que les caractéristiques de son aménagement. Ses décisions devront bien entendu être coordonnées avec celles de l'Etat en ce qui concerne la construction des autoroutes A 26, A 1 bis et A 16. Le calendrier de ces réalisations n'étant pas encore définitivement arrêté, il n'est pas possible, pour l'instant, de donner d'indications plus précises sur l'aménagement de la route nationale 16.

JUSTICE

Libertés individuelles : durée de la garde à vue.

14876. — **M. Hector Viron** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la gravité de la demande présentée par M. le ministre de l'intérieur de prolonger la garde à vue de quarante-huit heures. Déjà, par le passé, une telle demande avait été présentée et devant la réprobation générale avait été abandonnée, magistrats, avocats

et parlementaires avaient dénoncé cette inadmissible limitation des libertés individuelles. Si cette mesure était appliquée, cela signifierait que pendant quatre-vingt-seize heures tout citoyen arrêté, avec ou sans motif, pourrait être interrogé en secret, subir toutes pressions morales et autres sans aucun recours, sans aucune aide d'avocat. Même à titre temporaire, cette mesure apparaît inacceptable. Aussi, dans un moment où il semble que l'on s'oriente vers une humanisation de la détention, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° si cette mesure de prolongation de la garde à vue sera maintenue ; 2° s'il ne serait pas plus opportun d'annuler purement et simplement cette demande ; 3° si au contraire le moment n'est pas venu d'envisager l'abrogation de la loi dite « anti-casseur » qui laisse peser des menaces sur les libertés. (Question du 10 août 1974.)

Réponse. — Aucune demande tendant à une prolongation de quarante-huit heures de la garde à vue n'a été formulée auprès du garde des sceaux. Une telle mesure ne pourrait d'ailleurs résulter que d'une loi, mais il n'est pas actuellement envisagé de soumettre au Parlement un projet de loi en ce sens. Par ailleurs, la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 a réalisé une nécessaire adaptation des textes de notre droit répressif à une nouvelle forme de délinquance qui se traduit par des violences collectives et des agressions inadmissibles sur les personnes et sur les biens. Son abrogation ne paraît donc pas pouvoir être envisagée, la sécurité des citoyens étant le meilleur garant de leur liberté.

SANTE

Formation professionnelle (conditions d'admission dans les écoles d'infirmières).

13195. — M. Jean Mézard demande à Mme le ministre de la santé si, dans le cadre des conditions d'admission dans les écoles d'infirmières et particulièrement de la formation professionnelle liée à la promotion sociale, les dispositions des lois nos 68-1249 du 31 décembre 1968 et 71-575 du 16 juillet 1971 permettant la promotion professionnelle et la conversion pour des personnes ayant eu une durée d'activités salariées suffisante, ne devraient pas être reconduites sans changement, c'est-à-dire sans diminution de la durée d'activités salariées reconnue suffisante, toutes exigences supplémentaires dans la durée d'activités salariées compromettant la rentrée de nombreux candidats sérieux et cultivés. (Question du 23 juillet 1973.)

Réponse. — Les dispositions de la circulaire interministérielle n° 2449 du 28 juin 1973 reprises par la circulaire du 7 mai 1974 concernant la prise en charge des stagiaires du secteur sanitaire, en application de la loi du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, ont prévu que les candidats pour toutes les formations paramédicales, y compris les études d'infirmière, ne pourraient être admis en principe qu'au régime de la promotion, ce qui exige d'être âgé de vingt et un ans au moins et de justifier de trois ans d'exercice professionnel avant l'entrée en stage. Ces mesures restrictives, destinées à réduire le nombre des candidats, ont été imposées par la nécessité de respecter les quotas nationaux, fixés par arrêté du Premier ministre en fonction des impératifs budgétaires qui représentent, pour chacune des formations agréées, l'effectif maximum pouvant être pris en charge. Il convient de souligner, cependant, que dans la limite où des places demeurent disponibles, les personnes ne remplissant pas la double condition d'âge et d'ancienneté dans une activité professionnelle pourront être acceptées au régime de la conversion. Particulièrement désireux d'ouvrir le plus possible l'accès à la profession d'infirmière au moyen des mesures de promotion sociale et conscient de l'insuffisance du quota national fixé initialement à 1100 pour les études d'infirmière, le ministre de la santé est intervenu à plusieurs reprises auprès de M. le Premier ministre afin d'appeler son attention sur l'intérêt qui s'attache à accroître le nombre de stagiaires susceptibles d'être rémunérés pendant la préparation du diplôme d'infirmier ou d'infirmière ; c'est ainsi que le quota ci-dessus a pu être porté successivement à 2200 pour la rentrée 1973-1974 et 2450 pour la rentrée 1974-1975.

(Services dentaires : recrutement des professeurs.)

15159. — M. André Méric rappelle à Mme le ministre de la santé que la modification du décret n° 72-975 du 20 octobre 1972, relatif aux modalités de recrutement des professeurs de deuxième grade, de chirurgiens-dentistes, odontologistes des services de consultation et de traitement dentaire, n'est toujours pas publiée au *Journal officiel*. Cette situation provoque un vif mécontentement et a entraîné une grève universitaire des enseignants de toutes les U. E. R. d'odontologie. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour mettre fin à une telle situation. (Question du 5 novembre 1974.)

Réponse. — Le décret n° 74-900 du 25 octobre 1974 modifiant la procédure de recrutement organisée par le décret n° 65-803 du 22 septembre 1965 modifié portant statut du personnel particulier

des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires a été publié le 27 octobre 1974. Par ailleurs, les deux arrêtés organisant le recrutement, au titre de l'année 1973, des professeurs de deuxième grade de chirurgie dentaire-odontologistes des services de consultation et de traitement dentaire ont été publiés le 1^{er} novembre 1974.

TRANSPORTS

M. le secrétaire d'Etat aux transports fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 15128 posée le 24 octobre 1974 par M. Albert Pen.

M. le secrétaire d'Etat aux transports fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 15132 posée le 29 octobre 1974 par M. Guy Schmaus.

M. le secrétaire d'Etat aux transports fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 15135 posée le 29 octobre 1974 par Mme Brigitte Gros.

UNIVERSITES

Œuvres universitaires : concertation avec les syndicats des personnels.

15035. — M. Robert Schwint demande à M. le secrétaire d'Etat aux universités de lui faire connaître s'il entend ouvrir la concertation nécessaire avec les organisations syndicales représentatives des personnels des œuvres universitaires sur le projet de réforme de l'aide aux étudiants, actuellement en préparation. Il souhaite également savoir s'il envisage de mettre fin à l'anomalie particulièrement anachronique constituée par l'éviction inéquitable des représentants élus des personnels des œuvres des conseils des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (C. R. O. U. S.) et du centre national des œuvres universitaires et scolaires (C. N. O. U. S.) intervenue en 1970 alors que, ces personnels étaient appelés à participer aux conseils des établissements du second degré, des unités d'enseignement et de recherche (U. E. R.) et universités. (Question du 15 octobre 1974.)

Réponse. — Les organisations syndicales représentatives des personnels des œuvres universitaires seront consultées sur les aspects de la réforme des œuvres universitaires qui pourront les concerner. D'autre part, il est rappelé que le principe qui régit la composition des conseils d'administration des œuvres universitaires est différent de celui retenu par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur pour les conseils d'universités dont la composition est tripartite et comprend les étudiants, les personnels enseignants et les personnalités extérieures ; c'est le principe de la parité entre représentants de l'administration et élus étudiants qui prévaut dans les conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, principe auquel les étudiants sont très attachés et qui répond à la vocation des œuvres. Par ailleurs, le président du conseil d'administration a la possibilité d'inviter les représentants des personnels des œuvres, à siéger aux séances du conseil à titre consultatif, lorsque les questions inscrites à l'ordre du jour les concernent.

Restaurants universitaires : augmentation du ticket.

15163. — M. Jean Cauchon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux universités sur sa décision d'augmentation du prix du ticket de restaurant universitaire. Compte tenu que cette décision aurait dû être prise par chacun des centres régionaux des œuvres universitaires, ainsi que vient de le confirmer un récent jugement, il lui demande de lui indiquer s'il envisage de rapporter sa décision d'augmentation du prix du ticket de restaurant universitaire, laissant à chacun des centres régionaux des œuvres universitaires le soin d'apprécier l'opportunité et l'importance d'une telle augmentation. (Question du 5 novembre 1974.)

Réponse. — Les pouvoirs respectifs du secrétaire d'Etat aux universités, du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires dans le domaine de la fixation des prix des repas dans les restaurants universitaires ont fait l'objet de recours devant les tribunaux administratifs. Des divergences sont apparues entre les premiers jugements rendus par les tribunaux et le Conseil d'Etat a été saisi en appel. Il appartient en conséquence à la Haute Assemblée de se prononcer sur l'interprétation qui devra être retenue.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 28 novembre 1974.

SCRUTIN (N° 25)

Sur l'amendement n° 40 de M. Paul d'Ornano au titre IV de l'état B (Affaires étrangères) du projet de loi de finances pour 1975.

Nombre des votants..... 277
 Nombre des suffrages exprimés..... 273
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 137

Pour l'adoption 166
 Contre 107

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Hubert d'Andigné.
 Jean Auburtin.
 Jean Bac.
 Jean de Bagneux.
 Octave Bajeux.
 René Ballayer.
 Hamadou Barkat Gourat.
 Edmond Barrachin.
 Maurice Bayrou.
 Jean Bénard Mousseaux.
 Jean Bertaud.
 Jean-Pierre Blanc.
 Maurice Blin.
 André Bohl.
 Roger Boileau.
 Eugène Bonnet.
 Roland Boscary-Monsservin.
 Charles Bosson.
 Jean-Marie Bouloux.
 Pierre Bouneau.
 Amédée Bouquerel.
 Philippe de Bourgoing Louis Boyer.
 Jacques Boyer-Andrivet.
 Jacques Braconnier.
 Pierre Brun (Seine-et-Marne).
 Raymond Brun (Gironde).
 Paul Caron.
 Pierre Carous.
 Charles Cathala.
 Jean Cauchon.
 Michel Chauty.
 Adolphe Chauvin.
 Lionel Cherrier.
 Auguste Chupin.
 Jean Cluzel.
 André Colin (Finistère).
 Jean Colin (Essonne).
 Jean Colliery.
 Francisque Collomb.
 Jacques Coudert.
 Louis Courroy.
 Pierre Croze.
 Claudius Delorme.
 Jacques Descours Desacres.
 Jean Desmarests.
 Gilbert Devèze.
 François Dubanchet.
 Hector Dubois.
 Charles Durand (Cher).
 Hubert Durand (Vendée).
 Yves Durand (Vendée).

François Duval.
 Yves Estève.
 Charles Ferrant.
 Jean Fleury.
 Louis de la Forest.
 Marcel Fortier.
 André Fosset.
 Jean Francou.
 Henri Fréville.
 Lucien Gautier.
 Jacques Genton.
 Jean-Marie Girault (Calvados).
 Jean Gravier.
 Mme Brigitte Gros (Yvelines).
 Paul Guillard.
 Paul Guillaumot.
 Jacques Habert.
 Baudouin de Haute-cloque.
 Jacques Henriet.
 Rémi Herment.
 Roger Houdet.
 Saïd Mohamed Jaffar el Amjade.
 René Jager.
 Pierre Jourdan.
 Léon Jozeau-Marigné.
 Louis Jung.
 Michel Kauffmann.
 Alfred Kieffer.
 Michel Kistler.
 Michel Labèguerie.
 Pierre Labonde.
 Maurice Lalloy.
 Arthur Lavy.
 Jean Legaret.
 Modeste Legouez.
 Edouard Le Jeune.
 Marcel Lemaire.
 Bernard Lemarié.
 Louis Le Montagner.
 Georges Lombard.
 Ladislav du Luart.
 Marcel Lucotte.
 Paul Malassagne.
 Kléber Malécot.
 Raymond Marcellin.
 Georges Marie-Anne.
 Louis Marré.
 Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
 Louis Martin (Loire).
 Pierre Marzin.
 Michel Maurice-Bokanowski.
 Jacques Maury.
 Jacques Ménard.
 André Messenger.
 Jean Mézard.
 André Mignot.
 Paul Minot.

Ont voté contre :

MM.
 Charles Alliès.
 Auguste Amic.
 Antoine Andrieux.
 André Aubry.
 Clément Balestra.
 André Barroux.
 Charles Beaupetit.
 Gilbert Belin.

Georges Berchet.
 René Billères.
 Auguste Billiemaz.
 Jacques Bordeneuve.
 Serge Bouchevy.
 Frédéric Bourguet.
 Marcel Brégégère.
 Louis Brives.
 Pierre Brousse.

Michel Miroudot.
 Max Monichon.
 René Monory.
 Claude Mont.
 Geoffroy de Montalémbert.
 Jean Natali.
 Marcel Nuninger.
 Henri Olivier.
 Pouvanaa Oopa Tetuaapua.
 Paul d'Ornano.
 Louis Orvoen.
 Mlle Odette Pagani.
 Francis Palmero.
 Sosefo Makape Papilio.
 Henri Parisot.
 Guy Petit (Pyrénées-Atlantiques).
 André Picard.
 Paul Pillet.
 Jean-François Pintat.
 Roger Poudonson.
 Richard Pouille.
 Henri Prêtre.
 Maurice PrévotEAU.
 Jean Proriot.
 Pierre Prost.
 André Rabineau.
 Jean-Marie Rausch.
 Georges Repiquet.
 Ernest Reptin.
 Paul Ribeyre.
 Jules Roujon.
 Roland Ruet.
 Pierre Sallenave.
 Jean Sauvage.
 Edmond Sauvageot.
 Mlle Gabrielle Scellier.
 Pierre Schiélé.
 François Schleiter.
 Robert Schmitt.
 Maurice Schumann.
 Albert Sirgue.
 Michel Sordel.
 Pierre-Christian Taittinger.
 Bernard Talon.
 Henri Terré.
 Jacques Thyraud.
 René Tinant.
 René Travert.
 Raoul Vadepiéd.
 Amédée Valeau.
 Pierre Vallon.
 Jean-Louis Vigier.
 Raymond Villatte.
 Louis Virapoullé.
 Michel Yver.
 Joseph Yvon.
 Charles Zwickert.

Henri Caillavet.
 Jacques Carat.
 Marcel Champeix.
 Fernand Chatelain.
 René Chazelle.
 Bernard Chochoy.
 Félix Ciccolini.
 Georges Cogniot.
 Georges Constant.

Maurice Coutrot.
 Mme Suzanne Crémieux.
 Etienne Dailly.
 Georges Dardel.
 Michel Darras.
 Léon David.
 René Debesson.
 Emile Didier.
 Jacques Duclos.
 Emile Durieux.
 Fernand Dussert.
 Jacques Eberhard.
 Léon Eeckhoutte.
 Gérard Ehlers.
 Jean Filippi.
 Marcel Gargar.
 Roger Gaudon.
 Jean Geoffroy.
 François Giacobbi.
 Pierre Giraud (Paris).
 Mme Marie-Thérèse Goutmann.
 Lucien Grand.
 Edouard Grangier.
 Léon-Jean Grégory.
 Raymond Guyot.
 Léopold Heder.
 Paul Jargot.

Maxime Javelly.
 Jean Lacaze.
 Robert Lacoste.
 Mme Catherine Lagatu.
 Georges Lamousse.
 Adrien Laplace.
 Robert Laucournet.
 Fernand Lefort.
 Bernard Legrand.
 Léandre Létouquart.
 Pierre Marcihacy.
 Marcel Mathy.
 André Méric.
 Gérard Minvielle.
 Paul Mistral.
 Josy-Auguste Moinet.
 Michel Moreigne.
 André Morice.
 Louis Namy.
 Jean Nayrou.
 Dominique Pado.
 Gaston Pams.
 Guy Pascud.
 Jacques Pelletier.
 Albert Pen.
 Jean Périard.
 Pierre Perrin.
 Pierre Petit (Nièvre).

Hubert Peyou.
 Maurice Pic.
 Jules Pinsard.
 Auguste Pinton.
 Edgard Pisani.
 Fernand Poignant.
 Victor Provo.
 Roger Quilliot (Puy-de-Dôme).
 Mlle Irma Rapuzzi.
 Joseph Raybaud.
 Victor Robini.
 Eugène Romaine.
 Guy Schmaus.
 Robert Schwint.
 Abel Sempé.
 Edouard Soldani.
 Marcel Souquet.
 Edgar Tailhades.
 Louis Talamoni.
 Henri Tournan.
 René-Touzet.
 Jean Varlet.
 Maurice Vérillon.
 Jacques Verneuil.
 Hector Viron.
 Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM. Gustave Héon, Pierre Jeambrun, Joseph Voyant, Raymond de Wazières.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonenfous, Yvon Coudé du Foresto, Charles de Cuttoli.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Louis Gros qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Clément Balestra à M. Jacques Carat.
 Léon David à M. Guy Schmaus.
 Jean Lacaze à M. Adrien Laplace.
 Jean Legaret à M. Jean de Bagneux.
 Louis Talamoni à M. Roger Gaudon.
 Amédée Valeau à M. Paul Malassagne.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 26)

Sur les amendements de MM. Jean Sauvage (n° 49 rectifié) et Jacques Pelletier (n° 50 rectifié) au titre IV de l'état B (Affaires étrangères) du projet de loi de finances pour 1975.

Nombre des votants..... 274
 Nombre des suffrages exprimés..... 254
 Majorité absolue des suffrages exprimés.... 128

Pour l'adoption 254
 Contre 0

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Charles Alliès.
 Auguste Amic.
 Hubert d'Andigné.
 Antoine Andrieux.
 Jean Auburtin.
 Jean Bac.
 Jean de Bagneux.
 Octave Bajeux.
 Clément Balestra.
 René Ballayer.
 Hamadou Barkat Gourat.
 Edmond Barrachin.
 André Barroux.
 Maurice Bayrou.
 Charles Beaupetit.
 Gilbert Belin.

Jean Bénard Mousseaux.
 Georges Berchet.
 Jean Bertaud.
 René Billères.
 Auguste Billiemaz.
 Jean-Pierre Blanc.
 Maurice Blin.
 André Bohl.
 Roger Boileau.
 Eugène Bonnet.
 Jacques Bordeneuve.
 Roland Boscary-Monsservin.
 Charles Bosson.
 Jean-Marie Bouloux.
 Pierre Bouneau.
 Amédée Bouquerel.

Philippe de Bourgoing
 Frédéric Bourguet.
 Louis Boyer.
 Jacques Boyer-Andrivet.
 Jacques Braconnier.
 Marcel Brégégère.
 Louis Brives.
 Pierre Brousse.
 Pierre Brun (Seine-et-Marne).
 Raymond Brun (Gironde).
 Henri Caillavet.
 Jacques Carat.
 Paul Caron.
 Pierre Carous.
 Charles Cathala.

Jean Cauchon.
 Marcel Champeix.
 Michel Chauty.
 Adolphe Chauvin.
 René Chazelle.
 Lionel Cherrier.
 Bernard Chochoy.
 Auguste Chupin.
 Félix Ciccolini.
 Jean Cluzel.
 André Colin
 (Finistère).
 Jean Colin (Essonne).
 Jean Coltery.
 Francisque Collomb.
 Georges Constant.
 Jacques Coudert.
 Louis Courroy.
 Maurice Coutrot.
 Mme Suzanne
 Crémieux.
 Pierre Croze.
 Etienne Dailly.
 Georges Dardel.
 Michel Darras.
 René Debesson.
 Claudius Delorme.
 Jacques Descours
 Desacres.
 Jean Desmarests.
 Gilbert Devèze.
 Emile Didier.
 François Dubanchet.
 Hector Dubois.
 Charles Durand
 (Cher).
 Hubert Durand
 (Vendée).
 Yves Durand
 (Vendée).
 Emile Durieux.
 Fernand Dussert.
 François Duval.
 Léon Eeckhoutte.
 Yves Estève.
 Charles Ferrant.
 Jean Filippi.
 Jean Fleury.
 Louis de la Forest.
 Marcel Fortier.
 André Fosset.
 Jean Francou.
 Henri Fréville.
 Lucien Gautier.
 Jacques Genton.
 Jean Geoffroy.
 François Giacobbi.
 Pierre Giraud (Paris).

Jean-Marie Girault
 (Calvados).
 Lucien Grand.
 Edouard Grangier.
 Jean Gravier.
 Léon-Jean Grégory.
 Mme Brigitte Gros
 (Yvelines).
 Paul Guillard.
 Paul Guillaumot.
 Jacques Habert.
 Baudouin de Haute-
 cloque.
 Léopold Heder.
 Jacques Henriet.
 Gustave Héon.
 Rémi Herment.
 Roger Houdet.
 René Jager.
 Maxime Javelly.
 Pierre Jeambrun.
 Pierre Jourdan.
 Léon Jozeau-Marigné.
 Louis Jung.
 Michel Kauffmann.
 Alfred Kieffer.
 Michel Kistler.
 Michel Labéguerie.
 Pierre Labonde.
 Jean Lacaze.
 Robert Lacoste.
 Maurice Lalloy.
 Georges Lamousse.
 Adrien Laplace.
 Robert Laucournet.
 Arthur Lavy.
 Jean Legaret.
 Modeste Legouez.
 Bernard Legrand.
 Edouard Le Jeune.
 Marcel Lemaire.
 Bernard Lemarié.
 Louis Le Montagner.
 Georges Lombard.
 Ladislav du Luart.
 Marcel Lucotte.
 Paul Malassagne.
 Kléber Malécot.
 Raymond Marcellin.
 Pierre Marcilhacy.
 Georges Marie-Anne.
 Louis Marré.
 Hubert Martin (Meur-
 the-et-Moselle).
 Louis Martin (Loire).
 Pierre Marzin.
 Marcel Mathy.

Michel Maurice-Boka-
 nowski.
 Jacques Maury.
 Jacques Ménard.
 André Méric.
 André Messager.
 Jean Mézard.
 André Mignot.
 Paul Minot.
 Gérard Minvielle.
 Michel Miroudot.
 Paul Mistral.
 Josy-Auguste Moinet.
 Max Monichon.
 René Monory.
 Claude Mont.
 Geoffroy de Monta-
 lembert.
 Michel Moreigne.
 André Morice.
 Jean Natali.
 Jean Nayrou.
 Marcel Nuninger.
 Henri Olivier.
 Pouvanaa Oopa
 Tetuaapua.
 Paul d'Ornano.
 Louis Orvoen.
 Dominique Pado.
 Mlle Odette Pagani.
 Francis Palmero.
 Gaston Pams.
 Sosefo Makape
 Papilio.
 Henri Parisot.
 Guy Pascaud.
 Jacques Pelletier.
 Albert Pen.
 Jean Périquier.
 Guy Petit (Pyrénées-
 Atlantiques).
 Pierre Petit (Nièvre).
 Hubert Peyou.
 Maurice Pic.
 André Picard.
 Paul Pillet.
 Jules Pinsard.
 Jean-François Pintat.
 Auguste Pinton.
 Edgar Pisani.
 Fernand Poignant.
 Richard Pouille.
 Henri Prêtre.
 Maurice PrévotEAU.
 Jean Proriot.
 Pierre Prost.
 Victor Provo.

Roger Quilliot
 (Puy-de-Dôme).
 André Rabineau.
 Mlle Irma Rapuzzi.
 Jean-Marie Rausch.
 Joseph Raybaud.
 Georges Repiquet.
 Ernest Reptin.
 Paul Ribeyre.
 Victor Robini.
 Eugène Romaine.
 Jules Roujon.
 Roland Ruet.
 Pierre Sallenave.
 Jean Sauvage.
 Edmond Sauvageot.
 Mlle Gabrielle
 Scellier.

Pierre Schiélé.
 François Schleiter.
 Robert Schmitt.
 Maurice Schumann.
 Robert Schwint.
 Abel Sempé.
 Albert Sirgue.
 Edouard Soldani.
 Michel Sordel.
 Marcel Souquet.
 Edgar Tailhades.
 Pierre-Christian Tait-
 tinger.
 Bernard Talon.
 Henri Terré.
 Jacques Thyraud.
 René Tinant.
 Henri Tournan.

René Touzet.
 René Travert.
 Raoul Vadepied.
 Amédée Valeau.
 Pierre Vallon.
 Jean Varlet.
 Maurice Vérillon.
 Jacques Verneuil.
 Jean-Louis Vigier.
 Raymond Villatté.
 Louis Virapoullé.
 Emile Vivier.
 Joseph Voyant.
 Raymond de Wazières.
 Michel Yver.
 Joseph Yvon.
 Charles Zwicker.

Se sont abstenus :

MM.

André Aubry.
 Serge Poucheny.
 Fernand Chatelain.
 Georges Cogniot.
 Léon David.
 Jacques Duclos.

Jacques Eberhard.
 Gérard Ehlers.
 Marcel Gargar.
 Roger Gaudon.
 Mme Marie-Thérèse
 Goutmann.
 Raymond Guyot.
 Paul Jargot.

Mme Catherine
 Lagatu.
 Fernand Lefort.
 Léandre Létoquart.
 Louis Namy.
 Guy Schmaus.
 Louis Talamoni.
 Hector Viron.

N'ont pas pris part au vote :

MM.

Edouard Bonnefous.
 Yvon Coudé
 du Foresto.

Charles de Cuttoli.
 Saïd Mohamed Jaffar
 el Amdjade.

Pierre Perrin.
 Roger Poudonson.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Louis Gros, qui prési-
 dait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Clément Balestra à M. Jacques Carat.
 Léon David à M. Guy Schmaus.
 Jean Lacaze à M. Adrien Laplace.
 Jean Legaret à M. Jean de Bagneux.
 Louis Talamoni à M. Roger Gaudon.
 Amédée Valeau à M. Paul Malassagne.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérifi-
 cation, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.